

3136228

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/04/2018  
Retour Préfecture : 13/04/2018



## **CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 8 mars 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 8 mars 2018

<b>1 - DELEGATIONS DE VOTE.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018. APPROBATION.....</b>	<b>28</b>
<b>5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....</b>	<b>28</b>
<b>6 - MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANCES. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES.....</b>	<b>31</b>
<b>7 - GROUPEMENT DE COMMANDES. MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANCES. DEFINITION DES BESOINS.....</b>	<b>32</b>
<b>8 - ÉTOUVIE. PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DES COURSIVES. APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE.....</b>	<b>32</b>
<b>9 - ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2018.....</b>	<b>34</b>
<b>10 - BHNS. AMENAGEMENT VOIRIES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....</b>	<b>35</b>
<b>11 - ZAC PAUL CLAUDEL ET INTERCAMPUS. CARREFOUR RUE JEAN MOULIN. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....</b>	<b>39</b>
<b>12 - ROUTE D'ABBEVILLE. MODIFICATION DU TOURNE A DROITE VERS LA RUE BAUDOIN D'AILLY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....</b>	<b>40</b>
<b>13 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL ET MODIFICATION PARTIELLE D'ALIGNEMENT DE VOIES COMMUNALES.....</b>	<b>41</b>
<b>14 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT. RUE ÉDOUARD LUCAS. PROJET STATION-SERVICE.....</b>	<b>41</b>
<b>15 - CESSION DE TERRAIN. RUE ÉDOUARD LUCAS. STATION-SERVICE. SYSTEME U.....</b>	<b>42</b>
<b>16 - ZAC GARE LA VALLEE. RUE LEGRAND D'AUSSY. CESSION D'EMPRISE DECLASSEE A LA SPL AMIENS DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>44</b>
<b>17 - DEPARTEMENT DE LA SOMME. RUE MOÏSE DELOUARD. ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE.....</b>	<b>45</b>
<b>18 - LES COURSIVES. ACQUISITIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DE LA SCI ELMA, DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ET DE LA SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE... </b>	<b>45</b>
<b>19 - ZAC VICTORINE AUTIER. ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA SAEM AMIENS AMENAGEMENT.....</b>	<b>45</b>
<b>20 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR LE REAMENAGEMENT DE SON SIEGE SOCIAL SITUE RUE DU GENERAL FRERE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>46</b>
<b>21 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RESIDENCE RUE DE ROUEN ET RUE DE PARIS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>46</b>
<b>22 - COMMERCIALISATION ET GESTION DES VENTES DE TERRAINS A BATIR. RUE DES SAULES / RUE DU BEL AIR. MANDAT CONFIE A LA SPL AMIENS DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>47</b>
<b>23 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX ECOLES PRIVEES. CONVENTION 2018-2020.....</b>	<b>47</b>
<b>24 - CAISSE DES ÉCOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REUSSITE ÉDUCATIVE. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.....</b>	<b>52</b>

<b>25 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS ANNEE 2018. CONVENTIONS. ....</b>	<b>52</b>
<b>26 - CAF DE LA SOMME. FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE. ANNEE 2018. CONVENTION. ....</b>	<b>53</b>
<b>27 - PRESERVATION DES POLLINISATEURS. PARTENARIAT AVEC L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE. LABELLISATION APICITE®. CONVENTION.....</b>	<b>53</b>
<b>28 - APREDA. ACTION INSERTION SOCIALE / PREVENTION. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION. ....</b>	<b>55</b>
<b>29 - ASSOCIATION CHANTIERS PASSERELLES. SUBVENTION. ANNEE 2018. ....</b>	<b>55</b>
<b>30 - ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION. ....</b>	<b>56</b>
<b>31 - COMPLEMENT D'UNE ANCIENNE CARRIERE SOUTERRAINE DE CRAIE SITUEE SOUS L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE. APPROBATION. RECHERCHE DE FINANCEMENT. ....</b>	<b>56</b>
<b>32 - COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. ANNEE 2018.....</b>	<b>57</b>
<b>33 - COMITE DE QUARTIER SAINT-ROCH/SAINT-JACQUES. SUBVENTION COMPENSATRICE POUR CHARGES. ....</b>	<b>57</b>
<b>34 - IMMEUBLE 172 RUE SAINT-LEU. MISE A DISPOSITION POUR L'ASSOCIATION SAINT-LEU ENFANCE. CONVENTION D'OCCUPATION. ....</b>	<b>58</b>
<b>35 - QUESTIONS ORALES / VŒUX. ....</b>	<b>59</b>

La séance est ouverte à 18 h 16.

**MME FOURE :** Mes chers collègues, je vais vous inviter à prendre place. A-t-on le quorum, Madame CABURET ? (*Oui*) La séance est ouverte.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

**MME FOURE :** J'ai reçu des délégations de vote :

Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
Mme Caroline BOHAIN	donne pouvoir à	Mme Caroline GUÉROULT
M. Guillaume DUFLOT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Renaud DESCHAMPS	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE-CLERCQ
M. Hubert DELARUE	donne pouvoir à	M. Martin DOMISE
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	Mme Mathilde ROY
Mme Esthel ALLAIS	donne pouvoir à	Mme Monique THUILOT
Mme Margaux DELÉTRÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
M. Jean-Paul MONTIGNY	donne pouvoir à	M. Yves DUPILLE
M. Didier CARDON	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD

**MME FOURE :** Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

### **2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.**

**MME FOURE :** Monsieur MONTIGNY est-il là ? Non. Madame THUILOT est-elle là ? Madame THUILOT accepte d'être secrétaire de séance. Et puis Paul-Éric DÈCLE ? Merci à tous les deux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURE :** Dans les communications du maire, je vous informe tout d'abord d'une modification intervenue dans la composition du groupe Amiens Bleu Marine qui passe de 4 membres à 3. Il est désormais composé de Madame Marie-Claire BOUVET et de Messieurs Jean-Paul MONTIGNY et Yves DUPILLE.

Je vous précise que j'ai reçu deux questions orales et trois vœux qui seront examinés, comme habituellement, en fin de séance.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 12 avril à 18 heures ici même.

Dans le cadre des communications du maire, je voudrais faire un point sur deux sujets : les conseils citoyens, puis le bilan des actions du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens.

Je vais passer la parole à Monsieur Henri MONTIGNY cette fois, le directeur de la Politique de la Ville, pour qu'il nous fasse un point sur les conseils citoyens. Comme il n'est pas membre du conseil municipal, je vais donc suspendre la séance pour lui permettre d'intervenir.

La séance est donc suspendue et je vous passe la parole.

*(La séance est suspendue de 18 h 18 à 18 h 55.)*

**M. MONTIGNY :** Bonjour Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus.

Au sujet du bilan des conseils citoyens pour les années 2016 et 2017, je vous propose de développer mon propos autour de cinq axes d'intervention : tout d'abord, les références réglementaires des conseils citoyens, leur rôle, la phase de mise en place, ensuite le bilan quantitatif et qualitatif, et enfin les perspectives.

Tout d'abord, je rappelle qu'en termes réglementaires, la création des conseils citoyens est issue de la loi dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui réforme la politique de la ville.

L'article 7 de cette loi précise qu'un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. C'est ce que nous avons effectué et qui est inscrit au sein de notre contrat de ville signé le 20 février 2015.

Il est important de noter que sur nos six quartiers prioritaires, il y a cinq conseils citoyens puisque nous avons rassemblé les territoires Marcel-Paul /Salamandre, Condorcet / Philéas-Lebesgue au sein d'un seul et unique conseil.

Le conseil citoyen est composé à parts égales d'habitants et d'autre part de représentants des associations et des acteurs locaux.

La période de tirage au sort (plus de 700 personnes) puis de relance via le porte-à-porte dans chacun des quartiers a permis de mettre en place cinq conseils citoyens en fin d'année 2015 pour un mandat de deux ans.

Il me paraît important également de préciser que c'est le préfet de département, après consultation du maire de la commune et du président de l'agglomération concernés, qui reconnaît officiellement la composition du conseil citoyen par un arrêté.

Contrairement à ce qui avait été prévu par la loi, il n'y a pas eu de circulaire, mais un document appelé « cadre de référence » afin de préciser les modalités d'application.

Ensuite concernant le rôle des conseils citoyens, il s'agit notamment :

- D'échanger au sujet de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires ;
- De participer à la mise en œuvre du contrat de ville sur leur quartier de référence ;
- De débattre et proposer des actions concrètes permettant de répondre aux objectifs qui sont inscrits dans le contrat ;
- De représenter les habitants dans les organes de gouvernance au comité opérationnel de suivi du contrat de ville. Ils sont au total 10 représentants.

Bien entendu, ces conseillers participent également aux échanges concernant la construction du projet de rénovation urbaine.

Il s'agit également de travailler à la mise en place d'idées nouvelles et de projets à la fois concrets et innovants.

Lors de la phase de mise en place qui a duré du mois de novembre 2015 à janvier 2016, cinq conseils citoyens ont été installés : Amiens Nord, Étouvie, Pierre Rollin, Condorcet / Philéas-Lebesgue, Marcel Paul / Salamandre que j'ai évoqué il y a quelques instants, et enfin le conseil citoyens des Parcheminiers dans le secteur Saint-Leu.

Une première phase fut notamment consacrée à la prise de parole en public, aux échanges relatifs concernant le contenu du contrat de ville, ainsi qu'à la rédaction des règlements intérieurs avec l'appui d'un cabinet recruté pour animer les 24 premières réunions.

Dès le lancement de ce nouveau dispositif, la collectivité décide d'intégrer l'ensemble des conseils citoyens aux réunions de concertation qui ont lieu sur les territoires concernés.

Dans les premiers constats que nous pouvons faire à la fin d'année 2016, après donc presque un an de mise en œuvre, nous constatons une faible participation des habitants tirés au sort initialement, et ce, malgré de très nombreuses démarches de porte-à-porte dans les quartiers. Cela peut notamment s'expliquer par le temps passé à la rédaction des règlements intérieurs qui a pu décourager certains conseillers.

Dès la fin de l'année 2016, nous n'avons plus eu recours à un prestataire extérieur. Les conseils citoyens sont désormais animés, lors de réunions, par un binôme chef de projet politique de la ville et délégué du préfet et assurés par une coordination au sein de la direction Politique de la Ville. Une personne est dédiée pendant un an sur cette mission.

Il y a également un second point de modification : il y a une officialisation pour avoir recours à des auditeurs libres, ce qui ne figure pas sur l'arrêté préfectoral, pour les collèges d'habitants afin d'apporter une dynamique nouvelle. Je vous invite à prendre connaissance de l'article du JDA de la fin décembre 2016 qui a pour objectif de susciter les vocations qui s'appelle « Porter la parole des habitants ». Cet appel à candidatures nous a permis d'avoir un peu plus de 25 auditeurs libres supplémentaires dès la parution de l'article.

Toujours dans les premiers constats, les aspects positifs à souligner sont :

- Une intégration et une participation très importantes aux différents formats de réunions qui existent : les balades urbaines, les visites de proximité, les réunions de concertation consacrées à la rénovation urbaine et le comité de pilotage du contrat de ville ;
- Également à noter une implication très forte sur les projets concrets portés par les conseils citoyens. Nous le verrons un peu plus tard avec l'exemple des jardins participatifs ;
- Enfin les groupes commencent à se constituer et les échanges réguliers lors de réunions permettent de développer une culture commune autour de projets variés.

En termes de bilan quantitatif, 29 réunions de conseils citoyens ont eu lieu en 2016, 33 en 2017, soit un total de 62 réunions des conseils citoyens sur cette période.

Je tiens à souligner également qu'il y a eu 23 actions de concertation uniquement sur la question de la rénovation urbaine dans les quartiers. Certains conseils ont d'ailleurs rendu des avis écrits fort précis sur les projets.

Il y a eu également 9 actions spécifiques sur la future convention de gestion urbaine de proximité qui sera intégrée à notre projet ANRU.

En termes de chiffres également sur la participation, vous voyez le tableau à l'écran, sur les 5 conseils citoyens, nous avons tout au long de l'année 63 participants qui sont venus régulièrement puisque nous avons comptabilisé uniquement les personnes venues à de nombreuses reprises. Nous n'avons pas comptabilisé, dans les 63 personnes, les personnes qui sont venues uniquement 2 ou 3 fois tout au long de l'année.

Sur le bilan davantage qualitatif, sur les actions concrètes mises en œuvre, les actions communes à tous les quartiers sont :

- Tout d'abord, la création d'un site Internet regroupant plusieurs blogs (un par conseil) ;
- La création d'une page Facebook commune régulièrement mise à jour par les conseillers eux-mêmes. Je vous invite à pouvoir y aller dès que vous le souhaitez. C'est la page Facebook Conseils Citoyens Amiens. Elle a été mise à jour encore aujourd'hui, me semble-t-il ;
- Également des séances de formation spécifiques qui furent organisées avec des formations pour les conseillers citoyens sur l'aide à la maîtrise de l'outil informatique ;
- Également des travaux sur le sujet de l'égalité hommes-femmes ;
- Et enfin l'accompagnement à la réalisation de projets.

Il y a eu des actions un peu plus spécifiques par territoire :

- La réalisation d'un jardin partagé sur Pierre Rollin ;
- Également la création d'un forum santé, toujours sur Pierre Rollin, pendant 3 jours ;
- Sur le secteur Nord, la création d'une plateforme Internet ainsi qu'une plaquette d'information sur les activités associatives ;
- Et enfin, sur le secteur des Parcheminiers, la réalisation d'une enquête de santé et la mise en place de formations aux premiers secours sur les Parcheminiers.

Vous pouvez voir après apparaître à l'écran les différents articles de presse, à la fois pour le quartier Pierre Rollin et également les affiches de santé réalisées avec les conseils citoyens pour les journées de santé. Sur cette slide aussi, sur votre droite, vous pouvez voir le formulaire d'inscription quand nous avons relancé les nouveaux conseils citoyens.

Enfin les perspectives : nous pouvons noter un renouvellement de l'arrêté qui va prendre effet dès le mois de mars suite au travail entrepris par Amiens Métropole et ses partenaires depuis quelques semaines.

Les nouveaux chiffres clés que nous pouvons retenir :

- 71 membres inscrits dans le nouvel arrêté ;
- 9 réunions qui se sont déjà engagées depuis le début de l'année 2018 ;
- 3 outils numériques qui se développent : blog, page Facebook, le site Plein Nord dédié évidemment au quartier Nord.

Tout cela est fait grâce aux ordinateurs portables mobilisés par Amiens Métropole auprès de chaque conseil.

À noter en cette journée du 8 mars également : dans le nouvel arrêté, plus de 70 % des conseillers citoyens sont des femmes.

Toujours dans les perspectives, voici les objectifs proposés pour cette deuxième version des conseils citoyens. Je pense qu'il est important de souligner que :

- Il faut permettre une stabilisation des effectifs avec des habitants et des acteurs locaux qui souhaitent s'inscrire dans le dispositif à long terme ;
- Il faut également favoriser l'autonomie de ces conseils. Certains sont déjà bien engagés comme sur le quartier Pierre Rollin ;
- Il faut développer le travail en partenariat avec les autres services, comme cela a pu être fait avec le service Santé, les Espaces Verts ou encore la Prévention de la Délinquance, par exemple ;
- Il nous semble aussi très important d'améliorer les possibilités de communication de chaque conseiller. Nous travaillons à la création d'un kit de communication à finaliser pour chacun d'entre eux ;
- Il s'agira également de cibler une dimension « jeunesse » en travaillant autour de projets communs.

Le fonctionnement de ces conseils est aussi divers que tous les quartiers prioritaires, et chacun travaille en fonction de sa singularité et de ses spécificités.

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention.

**MME FOURE** : Merci beaucoup, Monsieur MONTIGNY.

Je précise qu'évidemment, comme à chaque fois qu'un PowerPoint vous est présenté, il sera diffusé évidemment à l'ensemble des élus. C'est déjà fait ? Il vous a déjà été diffusé pendant le temps de l'exposé, de manière à ce que vous puissiez le commenter et le relire tranquillement le cas échéant.

Je passe la parole à Martin DOMISE pour qu'il nous parle d'une expérience sur Pierre Rollin.

**M. DOMISE** : Merci Madame le Maire, chers collègues.

Nous l'avons déjà dit : la démocratie locale ne se décrète pas, c'est un long travail et les difficultés qu'on a pu rencontrer ici ou là, notamment en raison du tirage au sort des membres des conseils citoyens, comme ça a été rappelé par Henri MONTIGNY, néanmoins n'ont pas empêché le conseil citoyen de Pierre Rollin, qui se trouve dans le secteur Sud, en bonne intelligence avec le comité de quartier, de porter des projets qui ont fonctionné.

Je voudrais mettre en valeur notamment une belle réalisation qui est le jardin partagé du quartier Pierre Rollin.

Ce projet a émané d'ailleurs du conseil citoyen. Il s'inscrit pleinement dans le contrat de ville, notamment dans l'axe 3 : « Renouvellement urbain, habitat et qualité du cadre de vie ».



L'intervention des services, notamment de la collectivité, a été nécessaire, et l'est d'ailleurs encore mais dans une moindre mesure, pour accompagner les porteurs du projet, mais aussi et surtout pour les encadrer et aussi pour limiter les éventuels débordements qui auraient pu se faire tels que des jardins anarchiques ou non entretenus, car ça nécessite un minimum de cadrage évidemment si on veut que l'opération soit réellement efficace.

Pour cela, une animatrice jardins a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> février 2017 afin d'encadrer le développement de ces pratiques sur tous les quartiers prioritaires. Elle est rattachée au service Espaces Verts et a été financée à 100 % en 2017 par la dotation politique de la ville. En 2018, le poste a été renouvelé à mi-temps pour continuer à accompagner ce mouvement.

Les premières actions engagées en 2017 ont permis la création de six nouveaux jardins partagés, dont trois avec un portage associatif et un initié par un conseil citoyen. C'est la raison pour laquelle nous voulions mettre un coup de projecteur sur cette réalisation.

Je peux peut-être détailler les différentes phases de ce projet et puis évoquer ensuite les pistes pour l'année à venir.

La première phase (tout a eu lieu en 2017), ça a d'abord été l'identification des sites et des besoins, bien sûr en associant les habitants et notamment avec un sondage qui a été réalisé sur place.

La phase 2, évidemment les études et les travaux préalables, ça nous a amenés en mars-avril, il y a à peu près un an.

La phase 3, la mise en route des jardins, c'était juste avant l'été de l'année dernière.

Et donc la phase 4 qui continue depuis, c'est le suivi et l'évaluation continue pour que ce projet continue de vivre et d'attirer du monde, comme on le constate sur le terrain.

Concernant le financement, en dehors du poste dont je parlais tout à l'heure, il y a eu aussi bien sûr des financements de la part de la collectivité et à ce jour on atteint un montant d'investissement de 6 000 € d'achat de matériels divers et d'aménagement. Et il faut ajouter à cette subvention, dans le cadre de l'appel à projets, le soutien que nous avons donné à l'association amiénoise Enfance et Culture qui s'investit dans ce projet et qui a été soutenue à hauteur de 2 500 € en 2017 pour l'aménagement du jardin et à hauteur de 2 500 € en 2018 pour développer le jardin potager.

Voilà les actions qui ont pu se faire sur ce jardin qui fonctionne bien, sur lequel on peut constater qu'il n'y a pas de dégradations. C'était une crainte qu'on pouvait avoir au départ, mais ce lieu est respecté et on voit un nombre croissant de gens du quartier s'investir dans ce projet.

La dernière chose que je voudrais dire, c'est peut-être ce qui est prévu en 2018 dans le cadre de ce projet, notamment l'installation et la construction de composteurs avec les établissements scolaires et de formation du quartier, c'est-à-dire Jean-Marc Laurent et le CFA Bâtiment.

Voilà ce qu'on peut dire sur ce jardin partagé à Rollin qui néanmoins, sans faire de jeu de mots paysager, ne doit pas être évidemment l'arbre qui cache la forêt en matière de réalisations portées par les conseils citoyens.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Merci beaucoup.

Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD qui est évidemment très directement concernée par les conseils citoyens parce que c'est bien une opération de démocratie locale qui est menée.

J'en profite pour excuser Hubert DELARUE et Sonia HAMADI qui suivent aussi le dossier sous l'angle de la politique de la ville et qui ne pouvaient pas être présents ce soir, mais il m'avait semblé important qu'on puisse, lors de ce conseil, au moment du renouvellement des conseils citoyens, faire un point sur ce sujet important.

Nathalie.

**MME LAVALLARD** : Merci Madame le Maire.

À la suite de cette présentation du bilan de fonctionnement des conseils citoyens, je constate que la démocratie locale fonctionne bel et bien dans notre ville avec ses atouts et ses faiblesses.

L'engagement des citoyens dans les instances de démocratie locale est essentiel, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, car il permet aux habitants de participer à la construction de notre ville.

La parole citoyenne qui s'exprime en faveur d'une amélioration de la qualité de vie et pour un meilleur vivre ensemble est une véritable richesse, car elle permet de retisser des liens, des contacts entre les habitants qui ignorent parfois ce qui se passe au pied de chez eux.

Nous le savons tous : la population qui réside dans les quartiers prioritaires de notre ville concentre les difficultés, qu'elles soient économiques, sociales, familiales. Notre municipalité a fait en sorte que les conseils citoyens soient créés pour amplifier le phénomène d'une démocratie qui s'exprime du bas vers le haut, car l'intérêt de notre démarche consiste à faire des habitants, des associations et des partenaires locaux de véritables acteurs impliqués dans leur quartier.

Je précise que la démocratie locale dans les quartiers prioritaires d'Amiens fonctionne sur ses deux jambes : les conseils citoyens et les comités de quartier. À ce titre, j'en profite pour remercier la participation des comités de quartier, membres de droit, aux conseils citoyens et bien sûr toutes les associations qui s'y investissent.

J'encourage vraiment tous les citoyens à franchir le pas et de profiter de ces renouvellements pour être acteurs de ces conseils. Ils y apporteront leur expertise d'habitants et ils y gagneront en connaissance(s) et en reconnaissance. J'incite ceux qui ont participé à ces premiers conseils citoyens d'intégrer les comités de quartier et de poursuivre ainsi leur démarche citoyenne.

Ce travail en commun nous prouve qu'il n'y a pas de démocratie à deux vitesses. Bien au contraire, ils sont complètement compatibles entre eux et même complémentaires.

Et pour finir sur une note positive en ce 8 mars, pour la Journée internationale de la femme, il est important de souligner que les effectifs des conseils citoyens dans le nouvel arrêté seront composés par plus de 70 % de femmes.

**MME FOURE** : Merci.

Avant de passer la parole à qui la demandera, moi, je voulais ajouter juste un mot sur la question du tirage au sort.

C'est vrai que les conseils citoyens ont été créés par la loi. Ils nous ont été imposés par la loi. Donc évidemment, comme il se doit, nous respectons la loi.

Le tirage au sort présente l'avantage de toucher l'ensemble des habitants. Mais la limite, c'est que certains citoyens tirés au sort ne se sentent pas nécessairement motivés pour participer à des réunions de réflexion sur le devenir de leur quartier ou les projets qui vont se réaliser à proximité de chez eux. Ceci est d'ailleurs probablement plus vrai encore dans les quartiers classés prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. Mais évidemment, nous avons respecté la loi. Nous avons appliqué ces conseils citoyens.

Le législateur lui-même a évolué puisqu'on voit bien que la nouvelle mouture des conseils citoyens, si je puis dire, ne part plus sur le principe du tirage au sort, mais sur le principe du volontariat de ceux qui étaient déjà membres des conseils citoyens. Et vous avez entendu Monsieur MONTIGNY expliquer qu'il a été fait appel aussi à toutes les bonnes volontés de manière à ce que tous ceux qui le souhaitent soient associés, parce que l'objectif est évidemment de faire en sorte qu'il n'y ait pas que des associations, qui elles ont toute leur place évidemment dans les conseils citoyens, qui siègent dans ces conseils citoyens. Il faut que la parole soit libre et qu'elle soit aussi la parole des habitants eux-mêmes.

Voilà ce que je voulais dire.

En fait, je pense qu'en matière de démocratie locale, on avance en marchant. Il n'y a pas de solution miracle. Il y a simplement des mécanismes qu'on cherche à utiliser, à développer, à expérimenter pour en tirer le meilleur possible dans l'intérêt des habitants.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BEUVAIN, puis Madame BERGER.

**M. BEUVAIN** : Merci Madame le Maire.

.....

C'est un blanc qui résume un petit peu l'appréciation que j'ai de la démocratie locale active à Amiens.

J'ai l'impression de découvrir plein de choses ce soir. Enfin plein de choses... J'ai l'impression de découvrir qu'il y a un élan de démocratie locale.

Alors nous dire qu'elle se porte bien avec ses atouts et ses faiblesses... Alain PEYREFITTE, ministre de l'Information du gouvernement du Général DE GAULLE, disait la même chose et on a vu où ça nous a menés : une information contrôlée, distillée, encadrée. Ça n'a jamais été une information et une démocratie vérifiées.

En tout cas, j'apprends ce soir des choses que je ne connaissais pas. Ça veut dire qu'il y a un problème dans la démocratie et dans la façon dont vous communiquez sur l'animation de la parole libre à Amiens.

Sur l'idée même que ces périmètres respectent les contours de l'ANRU, le seul petit souci que j'en ai, c'est que ça ne répond pas à des citoyens de se saisir de tous les sujets de la ville et de la ville de tous les jours, à moins qu'on ne m'éclaire et qu'on me dise le contraire. Si c'est uniquement pour intervenir sur des petits périmètres, là où l'ANRU s'intéresse et se pose, il me semble que ça laisse de grands secteurs entiers amiénois qui ne sont pas couverts et que ça empêche ou ne favorise pas qu'un conseil d'habitants éventuellement s'autosaisisse ou se saisisse d'un sujet qu'il souhaiterait voir aborder et qui dépasse le cadre même de son quartier.

Je vous le répète : j'ai le droit de me tromper. Si ce n'est pas le cas, si je me trompe, dites-moi que je suis dans l'erreur.

Le simple souci que j'ai, c'est une idée que j'avais, à l'époque, d'un fonctionnement de la démocratie locale qui était également imparfait et qui avait ses faiblesses, mais qui restituait chaque année les travaux en plénière. Nous savions les orientations que fixaient les habitants sur les projets de ville qui étaient décidés par l'assemblée municipale. Là, il ne me semble pas que ce soit le cas, même si les mesures qui ont été énoncées et rappelées par Monsieur DOMISE sont des mesures seyantes et je crois savoir qu'elles ont eu des succès plaisants sur le quartier du secteur Rollin, mais ce ne sont que des expériences limitées.

Je conclurai, moi, par l'idée qu'il aurait été intéressant de consulter ces conseils d'habitants également ou de les laisser s'autosaisir sur les grands dossiers qui traversent Amiens aujourd'hui : les déplacements notamment, les transports, le stationnement. Mais leur donner carte blanche également, comme à une époque, pour qu'ils inventent la ville de demain et qu'ils aient un mandat qui soit libre et non pas une démocratie qui soit normée ou en liberté surveillée comme c'est le cas apparemment.

Je vous remercie.

**MME FOURE :** Monsieur BEUVAIN, je vais vous répondre tout de suite en vous disant que je pense que vous faites une confusion entre le bilan des conseils citoyens et le bilan de la démocratie locale. Nathalie LAVALLARD a bien dit que les conseils citoyens étaient une partie de la démocratie locale telle qu'elle est vécue à Amiens et moi, je vous ai reprécisé aussi, juste avant que vous ne preniez la parole, que les conseils citoyens avaient été créés par le législateur dans les quartiers prioritaires. On nous a imposé la création de conseils citoyens avec une formule particulière, puisque c'était sur tirage au sort. Et nous, nous avons déjà une forme de démocratie locale avec les comités de quartier et nous nous sommes évidemment soumis à ce que la loi nous demandait. Cela va de soi.

C'est le bilan de ces conseils citoyens qui est présenté ce soir. Ce n'est pas le bilan de la démocratie locale telle qu'elle est vécue à Amiens. Je voulais le repréciser évidemment.

Madame BERGER m'a demandé la parole.

**MME BERGER :** Oui, merci Madame le Maire.

Effectivement, j'ai tendance à penser comme Monsieur BEUVAIN, c'est-à-dire que ces conseils citoyens ont été créés pour le contrat de ville dans les quartiers politique de la ville, mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, ça n'empêche pas d'avoir une ambition plus importante pour que ces conseils citoyens raisonnent au-delà de leur quartier parce qu'un des buts de ces contrats de ville, c'est aussi que les quartiers prioritaires s'approprient les autres

quartiers de la ville et ne restent pas cantonnés dans leur quartier prioritaire et donc ne raisonnent pas uniquement sur leur quartier prioritaire.

On a vu quand même, et je sais que c'est très difficile, que vous avez beaucoup ramé. Pourquoi avez-vous ramé ? Parce que c'est difficile. Peut-être n'aviez-vous pas la flamme pour que ça existe avec plus d'envergure ? Mais il y a quand même peu d'habitants et si on peut se réjouir que les volontaires aient répondu à l'appel, ces volontaires sont quand même des gens qui, à mon avis, ont l'habitude de prendre la parole. Le but des conseils citoyens étant bien de donner la parole à ceux qui ne la prennent pas d'habitude.

Je sais que c'est difficile, donc je vous critique sans vous critiquer.

J'ai été contente de voir dans la présentation de Monsieur MONTIGNY qu'il y avait à améliorer une dimension jeunesse, parce qu'effectivement je pense qu'on n'a pas vu de statistiques sur la moyenne d'âge des gens participant à ces conseils citoyens, mais je pense qu'elle n'est pas très jeune. Et puis de toute façon, même si cette moyenne d'âge est assez élevée, disons plus que 40 ans, ces gens de moyenne d'âge plus élevée sont intéressés aussi par ce qui se passe au niveau de la jeunesse. Donc qu'il y ait une appropriation, et on va vous le redire comme un leitmotiv, notamment quand on veut être Capitale européenne de la jeunesse, je pense que ça a besoin d'être dynamisé.

Je regrette comme Monsieur BEUVAIN, effectivement, qu'il n'y ait pas eu une véritable co-construction de leurs missions, comme c'était écrit dans la loi. Vous nous répétez quand même que vous avez été soumis à la loi. C'est peut-être un terme mal approprié parce que ça montre effectivement une soumission et non pas une volonté d'aller de l'avant. Dans la loi, il y avait quand même écrit qu'il y avait une co-construction à faire avec les citoyens, ce qui n'est pas fait.

Et puis bon, le jardin partagé, c'est très bien, ça a abouti. Il y a eu autre chose sur Saint-Leu. Je ne sais plus ce que c'est. Mais il y a quand même des conseils citoyens qui ont l'air quand même assez muets et assez peu productifs. Mais je reconnais, encore une fois, que c'est difficile.

Donc la moralité de l'histoire, selon moi, c'est : ayons quand même plus d'ambition pour les conseils citoyens et pour la démocratie locale ! Parce que la démocratie locale, vous faites une différence, vous allez nous ressortir qu'il y a toujours les visites de proximité, les balades urbaines, des réunions publiques. Mais ce n'est pas de la démocratie locale où on fait raisonner les gens sur des projets sur leur ville. On leur amène des informations, ils sont informés, ils font quelques remarques, mais ils n'ont pas de mission donnée par la ville de se saisir, par exemple, des aménagements sportifs, du devenir de la rue Saint-Leu et beaucoup d'autres choses.

**MME FOURE :** Permettez-moi de vous reprendre au bond, si je puis dire, s'agissant de la rue Saint-Leu, puisque je vous rappellerai que pour l'aménagement de la rue Saint-Leu, il y a eu un hackathon, c'est-à-dire une grande manifestation atelier ouverte à tous (les associations, les habitants, que ce soit les habitants traditionnels du quartier Saint-Leu ou que ce soit les étudiants qui y habitent plus ponctuellement) pour qu'ils travaillent tous ensemble. Ce sont eux qui ont élaboré des idées et des projets dont nous allons réaliser un certain nombre. On aura l'occasion d'y revenir lors d'un prochain conseil municipal.

Merci de souligner que c'est en effet difficile de faire participer les habitants eux-mêmes directement, surtout les habitants des quartiers prioritaires. Je le disais tout à l'heure. C'est difficile. On le sait bien. C'est beaucoup plus facile de réunir les responsables associatifs et de

les faire parler, ou les directeurs d'école, enfin tous les intervenants qui ont l'habitude en effet de parler en public. Et nous, ce que nous voulons, c'est aussi bien sûr faire la place aux habitants, aux citoyens de base qui ont des choses à dire. C'est difficile. On ne renonce pas. Ça a bien été dit par Monsieur MONTIGNY. Mais c'est en effet particulièrement compliqué.

Je pense qu'il faut être ambitieux dans l'objectif mais aussi réalistes dans les moyens que nous utilisons pour faire en sorte que ça fonctionne. Et moi, je ne me satisfais pas qu'on ait 68 personnes qui ont participé régulièrement aux conseils citoyens sur toute la ville. Je ne m'en satisfais pas, surtout quand je vois que sur ces 68 personnes, moins de la moitié sont des habitants et qu'une grosse moitié est composée de représentants d'association. Je ne m'en satisfais pas et c'est aussi la raison pour laquelle Nathalie LAVALLARD et toute l'équipe municipale avec elle, les adjoints de secteur en particulier, font en sorte que la démocratie locale soit vécue aussi par d'autres moyens et pour faire en sorte que tous les habitants puissent trouver leur place dans le dispositif.

Qui souhaite la parole ? Monsieur DUPILLE.

**M. DUPILLE :** Oui, Madame le Maire.

On a bien compris que les conseils citoyens ont été « imposés » par la loi. Ma première question sera : est-ce que vous avez volontiers constitué ces conseils citoyens ou est-ce que vous avez fait contre mauvaise fortune bon cœur ? Parce que ça change un peu tout. Est-ce que vous y allez franco ? Est-ce que vous êtes franchement dans cet objectif des conseils citoyens ou bien est-ce que vous freinez des quatre fers ? On aimerait bien le savoir parce qu'on a l'impression que vous êtes un peu contrainte de faire ces conseils citoyens. Donc, on aimerait un peu de clarté.

Ensuite, moi, je dirai que ces conseils citoyens sont certainement difficiles à mettre en place, difficiles à faire marcher, parce qu'on sait bien que les citoyens ne vont pas volontiers dans ce genre d'organisme et qu'il faut les habituer petit à petit à y aller et à participer. Donc, il faut continuer absolument parce que si on veut vraiment que ça prenne de l'ampleur, il faut y aller même si ça y va lentement. Donc moi, je vous encourage effectivement à y aller.

Deuxième remarque : ces conseils citoyens sont très restreints en termes de territoire puisque ça ne concerne que quelques quartiers de la ville. C'est la loi, vous me direz. Mais est-ce qu'on ne peut pas étendre ce genre d'expérience à d'autres quartiers de la ville ? Notamment en transformant un peu les comités de quartier parce qu'ils n'ont pas tout à fait les mêmes objectifs, mais c'est quand même intéressant. Ce serait à mon avis intéressant que d'autres quartiers soient concernés et pas seulement ces quelque cinq ou six quartiers.

**MME FOURE :** Pour rester sur votre tonalité, je vous dirai que nous n'avons pas l'habitude d'y aller franco, mais nous ne sommes pas des insoumis. Nous nous soumettons à la loi et quand je dis que nous nous soumettons à la loi, c'est une soumission qui n'est pas subie mais qui est acceptée parce que nous sommes des citoyens et qu'évidemment la loi s'impose à nous. Je suis juriste : quand il y a une loi, je l'applique, enfin j'essaie en tout cas. Et donc je me soumetts à la loi, oui bien sûr.

Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Maintenant, je laisserai la parole à Nathalie LAVALLARD pour dire quelques mots. Mais peut-être Monsieur MONTIGNY veut-il préciser, si vous avez des éléments à apporter ?

**M. MONTIGNY** : Non, juste peut-être sur les chiffres.

**MME FOURE** : Oui.

**M. MONTIGNY** : On parle de 63 conseillers citoyens qui sont venus très régulièrement pendant les deux premières années. C'est vrai qu'on aurait pu, j'ai envie de dire, augmenter un peu le chiffre parce qu'il y en a qui sont venus deux, trois fois. Mais on ne les a pas comptabilisés parce que sur deux ans la signification est assez faible.

Je rappelle que là, dans la nouvelle mouture, il y a 71 personnes qui vont être membres des conseils citoyens. Mais ça n'exclut pas qu'il y ait à nouveau d'autres auditeurs libres qui s'inscrivent au fur et à mesure et que l'arrêté soit revu afin que les effectifs soient un peu plus importants.

Dernière chose : je souhaitais aussi souligner tout le travail qui a été fait non pas par moi-même évidemment, mais par mes collaborateurs qui passent parfois 2 h 30 – 3 heures en réunion le soir sur chacun des conseils, au moins une fois par mois, pour échanger avec eux, travailler avec eux. C'est un travail de longue haleine pour les services dans des contextes budgétaires parfois un peu plus compliqués. Je voulais souligner tout le travail qui avait été fait par mes collègues.

**MME FOURE** : Ça, c'est dit ! C'est logique que vous le disiez.

Madame LION-LEC, vous vouliez dire quelque chose ?

**MME LION-LEC** : Madame la Maire, merci.

Vous avez déploré la faible participation et les difficultés qu'il y a à faire venir les citoyens et les citoyennes. Monsieur MONTIGNY parle du travail important que le service de la Politique de la Ville doit conduire. Est-ce qu'il ne serait pas temps de rétablir le service de la Démocratie Locale parce que moi, j'ai le souvenir que c'était ce service qui s'y collait à ce travail ? Ce n'est pas évident de mobiliser, de motiver les citoyens et on le constate encore aujourd'hui.

**MME FOURE** : Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN** : Oui, merci.

Juste pour compléter les propos : c'est vrai que ce travail de démocratie locale et de participation des citoyens est un travail de longue haleine qui doit vraiment être accompagné par une expertise des agents. C'est un nouveau métier. C'est une nouvelle demande citoyenne. La demande existe et je pense qu'il faut lui donner un bon cadre. Alors là, on a un cadre bien sûr qui est obligatoire que, je crois, la municipalité précédente avait un peu expérimenté et testé.

Je pense qu'il faut continuer à développer ça dans une relation de confiance aussi avec les citoyens. Je pense qu'on s'implique si on y trouve aussi sa place. Passer des soirées à se réunir, accompagné par les services et même, entre deux réunions, monter des projets, ça demande une relation de confiance avec l'institution, donc de bien définir vraiment le rôle de chacun et de pouvoir travailler dans le temps.

Pour aller au-delà, il faudrait peut-être aussi commencer à regarder ce qui se fait maintenant dans d'autres collectivités un peu partout en France et en Europe, travailler sur des budgets participatifs sur des montants qui peuvent être réduits, définis, mais qui donneraient vraiment un cadre assez libre à une démarche organisée de citoyens, que ce soit dans ces quartiers ou au-delà.

**MME FOURE :** Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD pour qu'elle réponde à son tour et qu'elle conclue provisoirement le sujet.

**MME LAVALLARD :** Merci beaucoup.

Il y a un petit peu de contradiction, Monsieur HUTIN, quand vous voulez les encadrer et leur faire confiance. Si, vous avez proposé de les encadrer, de mettre des agents pour les encadrer et de leur faire confiance. Moi, je pense que les gens savent se réunir en association. Ils peuvent gérer eux-mêmes. Ils sont assez intelligents.

Concernant le conseil citoyen sur tout le territoire, il y a des règles qui ont été fixées et si on veut étendre à tout le territoire, il y a les comités de quartier pour ça.

Pour rappel, j'ai souhaité que tous les comités de quartier soient membres de droit des conseils citoyens. Ça m'a été refusé par la préfecture. Seuls les comités de quartier qui font partie du secteur politique de la ville ont eu le droit de les intégrer. Moi, je pensais que c'était ouvrir aussi aux quartiers de l'extérieur et puis ça aurait pu être réciproque. Mais ça, ça a été refusé. Pour couvrir tout le territoire, il y a les comités de quartier.

Maintenant c'est vrai que c'est compliqué. Vous le soulignez. J'en appelle à vous tous. Vous avez des voisins, des amis. Demandez-leur de faire partie de ces conseils citoyens, faites-les venir, faites-les participer, encouragez-les, surtout les jeunes. Si vous avez des recettes, on est preneurs !

C'est quand même un travail, on le souligne, de longue haleine et moi, je remercie beaucoup les services qui travaillent aussi énormément, et tous les jours on est sur le terrain, que ce soit les services ou que ce soit les élus, pour que cette démocratie soit la plus pertinente possible. Mais c'est vrai que c'est compliqué.

**MME FOURE :** Je voudrais remercier Nathalie LAVALLARD parce que quelqu'un, tout à l'heure, a dit qu'on semblait être allés à reculons sur les conseils citoyens, mais je dois dire qu'on a une adjointe à la Démocratie Locale qui croit vraiment à la démocratie locale, vous me direz que c'est la moindre des choses, mais qui la vit aussi au quotidien et qui est épaulée par l'ensemble des adjoints de secteur parce que je vous rappelle que nous avons le triste privilège d'avoir des adjoints de secteur qui ont tous un quartier classé en politique de la ville dans leur secteur géographique. Donc merci Nathalie !

On va reprendre maintenant la séance. Donc, je rouvre la séance qui avait été suspendue tout à l'heure et je remercie Monsieur MONTIGNY et l'autorise du coup à repartir. Évidemment, il peut assister au conseil municipal s'il le souhaite mais il peut partir aussi, cela va de soi.

Je donne maintenant la parole à Annie VERRIER qui, avec ses conseillers délégués, va nous présenter le bilan des actions 2014-2017 du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens.

**MME VERRIER :** Merci Madame le Maire et chers collègues.



En 2018, en effet, nous entamons la deuxième partie de mandat et ça paraît vraiment le moment de faire un point sur la feuille de route concernant le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens.

En effet, avec le Pacte pour le Bien Vivre, Madame le Maire, vous avez souhaité mettre la question sociale au cœur du projet municipal, et ce projet social de territoire dépasse les approches sectorielles des politiques publiques à travers un projet qui est global, intégré et destiné à tous les Amiénois, et il s'articule avec la cohésion sociale, la santé, l'éducation, le sport, la culture, le logement, l'économie, le développement urbain, etc.

L'objectif est commun et c'est un très bel objectif : c'est bien vivre ensemble pour tous les Amiénois.

Ce Pacte pour le Bien Vivre, nous l'avons élaboré dans une large concertation puisqu'il y a plus de 500 personnes qui ont été associées et de ce travail sont nées 66 actions de notre Pacte.

C'est une démarche participative, structurée et qui n'est pas courante dans les collectivités en France, mais cette formule nous a certainement permis d'être efficaces et aujourd'hui nous pouvons dire que nous avons respecté le calendrier prévu.

Nous avons élaboré quatre axes prioritaires et un cinquième qui est transversal à celui de nos actions : celui de l'accessibilité. Vous les voyez là sur l'écran.

Pour ce qui concerne les seniors, l'accessibilité, l'action sociale et la santé, je laisserai Chantal MODESTE, puis Jean-François CLAISSE, puis Raïfa MAKDASSI et enfin Philippe THEVENIAUD vous en parler.

Moi, je vais plutôt évoquer l'axe 1 qui est l'axe de la gouvernance, qui est un axe important parce qu'en effet nous voulions décloisonner les politiques sociales, et même s'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, nous avons fait des progrès considérables. Nous travaillons de concert avec l'ARS, le conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la CPAM, les services de l'État, le monde associatif, et ces partenariats nous ont apporté énormément.

Nous avons signé une convention-cadre avec la Caisse d'Allocations Familiales et une autre est en préparation avec le conseil départemental.

Les priorités d'Amiens aussi, et ça c'est important évidemment, sont financées par les partenaires, c'est-à-dire que nos projets, nos propositions sont repris par ces institutions et nombre d'entre eux ont été largement financés par ces dernières, comme ACCEO, le guide des seniors, le FALC (Facile à Lire et à Comprendre), l'accompagnement des seniors au numérique, l'espace santé Maurice Ravel, les maisons de service au public, l'espace d'animation Saint-Maurice, le futur centre social ALCO, le food-truck, etc. Tout ça, ce sont des projets qui n'auraient pas pu se faire sans le soutien financier de nos partenaires.

Les priorités sociales d'Amiens ont été relayées par l'UDCCAS de la Somme et prises en compte dans les schémas départementaux des services au public de l'autonomie ou de la domiciliation. Et nous avons également une implication maintenant dans les réseaux nationaux comme l'UNCCAS, comme le Réseau Villes-Santé de l'OMS, comme l'ANCCAS et qui porte ses fruits. Notamment la présidente de l'UNCCAS m'a confié la conduite du dossier numérique et Catherine GIRARD, directrice de la Cohésion Sociale et du CCAS, est associée au groupe de

travail portant sur la gouvernance du futur plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion.

À une période où les financements publics se raréfient, cette implication nationale est indispensable pour notre ville, pour faire connaître et soutenir ses projets.

On peut également dire que l'observation sociale du territoire est devenue une réalité. Nous sommes dotés des outils indispensables à l'observation de notre territoire et aujourd'hui nous affinons quartier par quartier, dispositif par dispositif, l'analyse des besoins sociaux des Amiénois. En effet, le portrait du territoire 2018 sera présenté le 19 mars prochain aux administrateurs du CCAS.

Nous avons également un travail partenarial qui est renforcé avec les partenaires associatifs, et là j'évoquerai simplement le fait que nous nous sommes engagés notamment à verser au plus tôt les subventions sociales et que 85 % des subventions 2018 ont été délibérées lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février, et nous savons combien c'est important pour la trésorerie des associations.

Par ailleurs, nous rendons compte chaque année de l'avancée de notre travail à l'occasion de la Journée des acteurs du social.

Donc en conclusion, en matière de gouvernance, nous avons tenu et nous tiendrons nos engagements.

Je passe la parole à Chantal MODESTE.

**MME MODESTE** : Merci.

Nous nous sommes engagés auprès des Amiénois à favoriser le maintien à domicile et à réduire l'isolement des seniors et plus largement des Amiénois.

Le guide des seniors est sorti et nous préparons la prochaine édition.

Le Salon des seniors a lui aussi connu sa deuxième édition avec 2 000 visiteurs. Il a permis entre autres de développer le service livraison de repas à domicile : 110 000 repas en 2017 contre un peu plus de 103 000 repas en 2016.

Le réseau des visiteurs à domicile est passé à 49 bénévoles en 2017. Ça a été multiplié par 4 en 3 ans. En moyenne, ce sont environ 135 personnes qui ont bénéficié de visites par des bénévoles. C'est une augmentation de 50 % par rapport à 2014. Ça représente 1 200 visites effectuées en 2017, c'est-à-dire un peu plus de 30 % depuis 3 ans.

Nous avons abaissé également l'âge d'accès aux animations seniors de 70 à 65 ans et l'offre d'animation est passée de 8 400 à 12 000 places (+ 43 % par rapport 2014). Sachez que c'est en constante augmentation.

De nouvelles actions intergénérationnelles ont été développées et nous avons permis l'adaptation de logements chez 32 particuliers. 84 visites d'ergothérapeutes ont été réalisées en 2017. C'est une action nouvelle que nous voulons poursuivre en 2018, en lien notamment avec le futur logement témoin adapté.

Nous avons permis à 600 seniors de se former au numérique pour être autonomes dans leurs démarches depuis le lancement du dispositif en 2016, et en 2017 nous avons notamment dématérialisé des démarches à destination des seniors, comme par exemple les plans canicule, grand froid et l'animation senior. Ces démarches se font dorénavant sur le site [amiens.fr](http://amiens.fr). Cela permet de mieux gérer et plus rapidement les réponses et les désistements.

Ces évolutions numériques ont été accompagnées par des services de proximité pour aider les seniors. Dix lieux de ressources ont accompagné les Amiénois au plus près de chez eux. Et nous continuerons à nous impliquer dans cette nouvelle relation à l'usager.

Je vous remercie.

**M. CLAISSE :** Vous avez pu remarquer que depuis 2014 nous avons fait un travail relativement exceptionnel. J'en veux pour preuve d'ailleurs l'obtention de la marque « Destination pour tous » qui, je vous le rappelle une troisième ou quatrième fois, est la marque que nous avons obtenue pour la deuxième fois en France, la première ville étant celle de Bordeaux. Et nous recevons encore et toujours, d'ailleurs, des appels d'autres villes à qui nous devons servir d'exemple.

Nous avons continué aussi à proposer d'autres axes de l'accessibilité, notamment dans l'accessibilité universelle, et c'est pour ça que nous avons lancé une démarche : la démarche Facile à Lire et à Comprendre. C'est le FALC et non le FARC. Il s'agit de transcrire en langage simple l'ensemble de notre communication et vous avez d'ailleurs sur vos bureaux des exemples de ces fiches qui montrent que le langage est compréhensible. Je pense que certains ministères feraient bien de s'en inspirer d'ailleurs, car même après 30 années d'études, j'ai encore du mal à comprendre certains documents ! Là, je pense que tout le monde arrivera à comprendre et c'est tant mieux, et ça permettra effectivement d'améliorer le bien-vivre des habitants de la ville d'Amiens. Et d'ici fin 2018, l'ensemble des documents de la Cohésion Sociale et du CCAS seront transcrits en FALC.

La troisième manifestation, et vous la connaissez bien puisque ça fait plus de 10 ans que maintenant cette manifestation existe, c'est Handivol. Handivol qui, là encore, est un exemple que d'autres villes ont pris pour leur compte. Cette année, Handivol a battu tous les records avec plus de 500 baptêmes de l'air. Ça représente quand même une augmentation, vous pouvez le remarquer sur la diapositive, de 10,6 % depuis 2014, ce qui est quand même assez exceptionnel.

Une autre action, et ça, c'est une action que plusieurs villes nous envient et vont sûrement nous prendre, c'est ACCEO : c'est le traducteur en ligne qui, je vous le rappelle, permet de traduire en langage des signes la parole. C'est aussi valable en anglais et en arabe. Ce traducteur en ligne a été installé dans près de 40 sites d'accueil du public à Amiens. C'est une démarche unique en France et, comme je vous le disais, c'est un exemple pour les autres villes.

En aparté, sachez maintenant que tous les nouveaux locaux de la direction de la Cohésion Sociale et du CCAS sont totalement accessibles, ce qui n'était pas le cas auparavant. Bien entendu, c'était difficile de parler d'accessibilité dans ce cas.

Une autre manifestation que nous avons commencée il y a quelques années, c'est l'accessibilité du parc Saint-Pierre. Là, le parc Saint-Pierre est totalement accessible à tous, que ce soit les personnes handicapées comme toutes les autres personnes, fidèles à ce que nous sommes.

Nous comptons bien faire d'Amiens une ville totalement accessible en 2020. Je sais bien que le challenge est assez difficile à réaliser, mais je pense qu'avec les équipes qui nous entourent, rien n'est impossible !

À ce sujet, nous avons obtenu un avis favorable de l'État sur le dépôt des Ad'AP, les agendas d'adaptation, pour près de 530 bâtiments de la ville et de la métropole. Vous voyez que là encore, il y a du travail à faire et nous comptons bien le terminer. Je pense que d'ici 2020, on devrait y arriver, de même que pour la voirie. Pour tous ceux qui se plaignent des embouteillages à cause des travaux du BHNS, je vous signale quand même que ces travaux permettront que tous les quais soient accessibles aux personnes handicapées. Donc c'est quand même, là encore, une amélioration de notre ville.

Enfin, en ce qui concerne le travail des personnes handicapées, vous savez que malheureusement les personnes handicapées ont un taux de chômage très élevé, de plus de 20 %. En ce qui concerne la ville d'Amiens, nous avons intégré plus de 250 salariés en situation de handicap, ce qui représente, au sein de la collectivité, 7,2 % des effectifs alors que la loi n'impose que 6 %. Donc une fois de plus, nous sommes en avance sur le baromètre.

Enfin en ce qui concerne justement l'accessibilité, en 2018, Amiens sera présente au Sommet mondial des villes accessibles aux côtés de Montréal et de Bruxelles, la réunion se tenant d'ailleurs à Bruxelles.

J'en ai terminé.

Je voudrais simplement dire, puisque c'est la Journée mondiale des femmes, que tout ce travail a été réalisé grâce à l'équipe du bureau d'accessibilité représenté, et je les citerai parce que c'est important, par Brigitte OGEZ, Catherine CHANTRIAUX, Khedidja BELHASSENE et Juliette CHARLEY, sous la direction bien entendu de Madame GIRARD qui surveille l'accessibilité comme le lait sur le feu, je peux vous le dire !

**MME MAKDASSI-FARKOUH** : Madame le Maire, chers collègues, dans un pays comme la France, la santé est un bien public. Quand bien même nous savons qu'elle ne représente pas une compétence obligatoire de la municipalité, nous sommes conscients de son importance et de son intérêt général. D'où nos actions.

Nous avons ouvert l'espace santé Maurice Ravel en 2016. En 2017, il s'est effectué plus de 70 000 consultations et près de 400 accompagnements à l'accès aux droits. Maurice Ravel n'est pas seulement un service de proximité. Il est aussi utile pour l'ensemble de la population, car il permet le désengorgement des urgences et, comme vous le savez, les urgences représentent un vrai problème pour nos hôpitaux et pour nos villes.

Six lits halte soins santé ont été ouverts. C'est une vraie urgence sociale. En 2017, 20 personnes ont été accueillies pour plus de 2 060 nuits. Des nouvelles places doivent voir le jour pour des femmes cette fois-ci. Ce n'est pas par sexisme. L'époque ne s'y prête pas, le jour non plus d'ailleurs. C'est juste une question de nombre.

Nous sommes conscients de la grande intrication entre le social et la santé mentale qui touche en partie une population jeune et encore active.

Une étude a été lancée fin 2017 pour préparer la création éventuelle d'une coordination de santé mentale. Cette étude sera terminée en 2018. Elle permettra d'avoir les données fondées

dans le rôle de chaque acteur et d'éclairer les responsabilités. Les participations et le travail en réseau seront plus faciles.

Nous abordons un thème qui m'est cher : la prévention. En termes de santé, la prévention est de loin la médecine la plus rentable dans tous les sens du terme. C'est la médecine de l'avenir. C'est une Caisse d'Épargne en matière de santé qui nous permettra de mieux dépenser par la suite pour la recherche et les maladies qui ne relèvent pas de la prévention.

Plus de 500 enfants ont bénéficié, en 2017, de programmes de prévention bucco-dentaire. J'ai eu l'occasion d'avoir des retours très favorables dans de multiples écoles.

Quant à l'obésité et au diabète de type 2, le fléau des temps modernes où on meurt plus par excès que par privation, dans ce cadre, nos actions qui favorisent l'accès au sport ne manquent pas. J'aime rappeler qu'on n'est pas fait pour s'asseoir et être servi à table. Nous sommes faits pour grimper dans les arbres et courir après le gibier.

Je me réjouis du food-truck qui fait partie du programme de prévention alimentaire. Il fait des envieux dans toute la France ! Prochainement, le véhicule d'info mobile va sillonner la ville pour aller au-devant du public et proposer des actions de prévention santé.

Enfin on s'installe, fini la période de nomadisme : la Maison de Prévention Santé ouvre ses portes dans de nouveaux locaux en centre-ville, en relais santé, tout près des Amiénois.

Je voulais juste signaler à la fin notre adhésion à l'Organisation mondiale de la santé qui est une organisation internationale dont un des buts principaux est le bien-être pour les Hommes avec un grand H.

Merci de votre attention.

**MME VERRIER** : Merci Raïfa. Je me permets de préciser qu'en effet le 22 mars Madame le Maire va venir rendre visite dans les locaux de la rue Dusevel et que vous êtes les bienvenus pour partager un café ou une boisson chaude et puis pour découvrir le food-truck, que vous connaissez déjà, et surtout l'info mobile.

Philippe THEVENIAUD.

**M. THEVENIAUD** : Merci.

Madame le Maire, chers collègues, dès notre entrée aux responsabilités, nous avons voulu prévenir la dégradation des situations sociales.

Le règlement intérieur du CCAS a relevé le seuil des aides de 33 %, passant de 300 à 400 € de reste à vivre.

Le montant des aides accordées a été lui aussi relevé de 25 %.

Enfin la nature des aides prises en compte a été élargie.

Nous avons travaillé sur le dispositif de domiciliation et dans ce domaine nous avons été précurseurs au niveau national.

Aujourd'hui, dans notre société, devant cet outil formidable qu'est le numérique et Internet, trop souvent nous oublions que derrière le numérique il y a un humain. Nous devons permettre à chacun de connaître ses droits pour éviter le renoncement. Nous avons donc développé les bornes d'accès aux services publics. Près de 50 ordinateurs ont été prêtés aux familles les plus dans le besoin. Nous avons déployé 33 coffres-forts numériques dans le cadre de l'expérimentation nationale en 2017. Ce dispositif sera développé bien entendu.

Les trois Maisons de Service au Public ont été développées en 2017.

D'autre part, nous avons fait de la lutte contre la précarité alimentaire une priorité avec notamment :

- Le développement du jardin de Saint-Maurice dont la fréquentation a triplé depuis 2014, avec plus de 2 000 visiteurs en 2017.

- La création de l'espace d'animation de vie sociale de Saint-Maurice agréé par la CAF.

D'autres projets sont en cours dans certains quartiers amiénois aujourd'hui. Comme ça a été dit tout à l'heure, il y a le développement des vergers et potagers de proximité.

En matière d'accès au sport et à la culture des publics qui en sont éloignés, Noël Solidarité a permis à 1 122 familles, soit 2 503 enfants, de bénéficier d'un passeport culture et d'un livre en 2017. Depuis 2017, plus de 9 110 pass ont été ainsi distribués.

Toujours en collaboration, car c'est notre politique innovante à la ville d'Amiens, avec le monde associatif et les centres sociaux, en 2017, 660 personnes ont bénéficié de l'opération Bus à la mer (+ 71 % par rapport à 2014), soit en tout 2 500 personnes depuis 2014. Bien entendu, c'est une sortie de bus à la mer, mais avec un accompagnement pédagogique.

Nous avons engagé le dossier de construction d'un nouveau bâtiment pour le centre social ALCO pour 2020. Les architectes viennent d'être choisis. L'investissement, je le rappelle, est de 2 500 000 €.

Le schéma départemental d'animation des centres sociaux a été rédigé en étroite collaboration avec les centres sociaux et la CAF et toujours de nombreux partenaires.

Il faut faciliter l'insertion économique et sociale. Nous avons développé les clauses sociales de nos marchés publics. Cela représente plus de 92 000 heures en 2017, soit plus de 57 ETP fléchés vers l'économie sociale et solidaire. Nous travaillons à l'élaboration d'une nouvelle génération de clauses sociales à intégrer dans nos marchés pour agir plus encore en matière d'inclusion sociale.

Améliorer les conditions d'accès au logement : nous avons également contribué à la rénovation énergétique et à la mise en accessibilité de 133 logements de propriétaires aux très faibles ressources en 2017.

Nous avons développé un programme ambitieux d'insertion des jeunes qui a été présenté dans le cadre de la candidature Amiens Capitale européenne de la jeunesse. Un plan d'action vous sera d'ailleurs présenté en fin d'année ; il sera dédié à la jeunesse dans ce sens.

Je vous remercie.

**MME VERRIER :** En conclusion, à l'occasion de ce bilan 2014-2017, je pense que vous constatez, comme moi, que beaucoup a été fait et que nous avons tenu nos engagements.

Néanmoins, il reste beaucoup à faire et au travers du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, nous concevons les réponses sociales de demain dans leur globalité pour tous les Amiénois et dans une perspective préventive et pas seulement réparatrice de fractures constatées.

Comme cela a été évoqué, nous construisons Amiens universellement accessible. Amiens destination pour tous, nous en avons l'ambition et nous le réussissons. Et Amiens Capitale européenne de la jeunesse, nous y contribuons en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les enjeux du Pacte pour le Bien Vivre, clairement, mobilisent les habitants, les associations, les entreprises, les partenaires institutionnels locaux, régionaux, nationaux, pour réussir un modèle social amiénois innovant, fédérateur et bienveillant. En favorisant le bien-vivre ensemble, nous voulons accompagner tous les actions et les projets qui favorisent la dignité, le respect et les liens entre les habitants. En effet, personne ne doit être oublié ou isolé.

**MME FOURE :** Merci beaucoup aux uns et aux autres et merci aussi à toutes les associations qui participent à ce travail qui est vraiment l'affaire de tous dans une ville comme la nôtre.

Madame LEPRESLE m'a demandé la parole, puis Madame ANNOOT.

**MME LEPRESLE :** Oui, quelques mots parce que bien sûr il y a beaucoup de continuité des actions qui ont déjà été menées antérieurement et donc là-dessus il n'y a pas grand-chose à dire.

Par contre, vous dites que vous allez présenter l'analyse des besoins sociaux au CCAS au mois de mars. Or là, il aurait été bien vu de présenter justement cette analyse des besoins sociaux pour partir de là et ensuite décliner les actions qui correspondent aux besoins sociaux du territoire. Puisque vous présentez un projet social de territoire, il faut partir de l'analyse des besoins sociaux pour ensuite y répondre. Ça, c'est mon regret.

Et tout ce qui a été dit, il y a des choses sur la Maison de Santé : c'est un succès. Tant mieux parce que justement, comme il n'y a plus le CHU au Nord et qu'il n'y a plus d'urgences au Nord, la population n'avait plus la possibilité d'y aller. C'est bien pour ça que la Maison de Santé avait été créée, enfin imaginée pour répondre justement au problème de la disparition du CHU.

Quant au plan d'action jeunesse, je n'en vois pas. Je trouve que vous devriez être un peu modestes parce que : « Nous avons développé, j'ai eu l'idée que »... Non. Pour l'instant, on ne voit rien venir. Il n'y a rien du tout sur le plan d'action jeunesse.

Et quand vous parlez des dégradations des situations sociales, là encore, on aimerait bien des éléments. C'est vrai qu'on le constate, on le voit. Mais nous, on voudrait avoir des chiffres ou des analyses qualitatives pour pouvoir se faire aussi notre propre idée.

Merci.

**MME FOURE :** Madame ANNOOT.

**MME ANNOOT** : Merci Madame le Maire.

En fait, c'est aller dans le sens de ce que vient de dire Marion LEPRESLE.

Moi, j'ai trouvé très intéressante la manière dont vous nous présentez les différentes actions sur le bien vivre et ce que je peux souligner, c'est qu'il y a quand même une vraie cohésion entre les différents adjoints concernés par les thématiques et ça, je pense que c'est à souligner.

Par contre, après Monsieur THEVENIAUD nous a présenté un certain nombre d'actions pour lutter contre la précarité. Là aussi, je reprends ce que disait Marion : il n'y a pas de choses nouvelles. Vous vous êtes appuyés aussi sur ce qui se faisait, et c'est tant mieux !

Quand je dis ça, ce n'est pas pour dire : « Nous avons fait ». Mais au contraire, c'est intéressant de dire qu'il y a une continuité et que c'est normal que les choses évoluent en même temps. Par exemple, sur la question des bus à la mer, c'est nous qui les avons initiés. Noël Solidarité existait déjà. Sur le règlement intérieur et revoir le reste à vivre, quand nous sommes arrivés en 2008, le reste à vivre était très, très bas. Nous l'avons augmenté à 300 €. Là maintenant 400. Je veux dire que c'était aussi une volonté de l'augmenter à nouveau. Donc c'est très bien. Moi, je ne peux que le souligner. Le jardin Saint-Maurice, c'est nous aussi qui l'avons initié. Là aussi, il y a une continuité avec une volonté d'en faire quelque chose d'ambitieux, mais je tiens quand même aussi à redire un peu les choses parce qu'on a le sentiment qu'on n'a rien fait.

Après il manque peut-être, enfin à mon sens, une vision vraiment globale de ce que doit être un projet de territoire, et là j'en viens à ce que disait Marion, parce que sur quoi vous appuyez-vous ? Nous n'avons pas d'indicateurs, pas de chiffres. L'analyse des besoins sociaux, on ne sait pas où on en est. Par exemple, sur les questions de grande pauvreté, vous savez bien, vous en êtes conscients, qu'à Amiens, il y a une grande partie de la population qui est en difficulté, notamment les jeunes et les familles monoparentales. Je pense que mes collègues qui sont aux commissions des aides facultatives, comme moi je l'étais quand j'étais vice-présidente, montrent qu'il y a vraiment des demandes d'aides de plus en plus importantes de la part des jeunes et des familles monoparentales.

Donc là, c'est vrai qu'on reste un peu sur notre faim parce que vous faites un bilan un peu comme ça, un peu à la Prévert, mais en même temps, je souligne la qualité de ce qui est fait et qui est bien communiqué. Mais par contre, on reste sur notre faim parce qu'on n'est pas sur une vision avec des chiffres nous permettant de nous dire quelles sont les urgences, quelle(s) politique(s) vous allez développer notamment sur les questions de pauvreté.

Merci Madame le Maire.

**MME FOURE** : Madame BERGER.

**MME BERGER** : Oui, merci.

Des chiffres, comme j'ai le privilège de faire partie du conseil d'administration du CCAS, nous en avons eu et notamment je livre à cette assemblée le chiffre de 40 % de jeunes de moins de 30 ans qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

On nous promet des choses sur la jeunesse. Je vous ai prévenus, on va vous le redire. On a eu un label « Destination pour tous », on a eu aussi un label « Capitale européenne de la jeunesse ». Donc cette jeunesse, ne l'oublions pas.



On nous a promis au CCAS qu'on augmenterait les actions à destination de la jeunesse. C'est une bonne chose.

D'autre part, effectivement, le reste à vivre sur lequel on s'appuie pour donner des aides a augmenté de 400 €, mais à force de répéter qu'il a augmenté de 400 €, ne croyez pas qu'il augmente tous les ans. Il y a quand même des choses qu'il n'est pas utile de répéter tous les ans, notamment ça. À entendre Monsieur THEVENIAUD, on avait l'impression que les aides avaient augmenté, c'est-à-dire qu'on donnait plus d'aides pour des choses différentes. Non ! Pour assister aux commissions d'aides facultatives, ce n'est pas le cas.

Donc c'est bien. On répète chaque année. Évitions de répéter chaque année ce qui a été fait les années précédentes. Donnons brièvement les nouveautés de l'année et puis pour 2020 vraiment penchons-nous sur la jeunesse.

**MME FOURE** : Monsieur THEVENIAUD m'a demandé la parole.

**M. THEVENIAUD** : Simplement, je ne vais pas répondre dans le détail parce qu'il y a eu la Journée des acteurs du social où beaucoup de sujets ont été abordés et Madame BERGER, vous étiez présente le matin, je crois, ainsi que Madame LION-LEC. On ne répète pas tous les ans la même chose. Vous avez entendu ces chiffres lors de la Journée des acteurs du social, je vous rappelle, parce qu'il s'agit aujourd'hui d'un bilan de mi-mandat sur le Pacte pour le Bien Vivre. Donc on ne répète pas tous les ans.

Je ne vais répondre que sur une partie.

Concernant les Bus à la mer, il faut savoir que sous l'ancienne majorité, c'était à la Jeunesse et on envoyait des gens sans accompagnement pédagogique, sans repères, etc., livrés à eux-mêmes. Nous avons décidé de transférer de la Jeunesse vers les Affaires Sociales les Bus à la mer, et comme dans le Pacte pour le Bien Vivre on met en avant de plus en plus le rôle des centres sociaux dans les quartiers, notre service a transféré les Bus à la mer aux centres sociaux qui, eux, sont sur le terrain, détectent des familles aussi pour rompre l'isolement de ces familles et pour créer plus de lien social à l'avenir dans les quartiers et rompre l'isolement. Voilà le changement. Il y a peut-être une continuité, mais il y a eu du changement dans la méthode de faire. Ne dites pas ça, Madame LEPRESLE ! Je peux vous le confirmer par des documents.

Concernant Saint-Maurice, il est vrai qu'il y a eu un jardin solidaire de créé, Madame ANNOOT, vous avez raison, mais il fallait le développer et quand nous sommes arrivés aussi, on a fait un état des lieux : on s'est rendu compte que vous aviez une politique sociale qui était très bien il y a vingt ou trente ans, mais que chacun travaillait dans son coin et qu'il n'y avait pas de partenariat, etc.

Donc, on a décidé d'aller beaucoup plus loin que le jardin solidaire, de travailler avec d'autres associations, de travailler avec les centres sociaux et également de créer une cuisine pédagogique et en plus l'idée de créer un espace d'animation de vie sociale créé et agréé par la CAF. Donc, aller chercher bien entendu des fonds pour développer ce côté social dans ce quartier de Saint-Maurice qui en avait bien besoin.

Mais on ne va pas se disputer sur qui a fait quoi. Moi, l'opposition systématique, j'ai passé l'âge. Je suis dans la construction. Vous n'existez que par l'opposition systématique, je tiens à vous le signaler.

Nous avons mis également en place des outils sur l'évaluation des politiques sociales qui n'existaient pas. Nous avons mis en relation des associations dans des quartiers pour mieux travailler ensemble pour être beaucoup plus efficaces, etc.

La liste est peut-être longue, mais je vous invite, les élus de l'opposition, à participer toute la journée, la fois prochaine, à la Journée des acteurs du social qui a rassemblé plus de 200 personnes et là vous aurez au moins le bilan et les chiffres détaillés.

Dernièrement, concernant Amiens Capitale de la jeunesse, je vous rappelle, et ça a été dit par ma collègue Margaux DELÉTRÉ, que le volet social côté jeunesse, c'est ça qui a fait pencher du bon côté la balance. Et ça, je tiens à vous le signaler et vous aurez plus de détails à l'avenir et vous serez très étonnés. Nous ne sommes pas la méchante droite antisociale ; nous menons une politique sociale beaucoup plus innovante que la vôtre !

Merci.

**MME FOURE :** Je pense qu'il vaut mieux éviter, dans cette assemblée, de cliver entre des remarques qui peuvent être partisans. Ici, je pense vraiment qu'il faut qu'on soit dans la construction et dans les constats.

Nous faisons tous le constat que nous avons une population qui est en souffrance pour une trop grande partie d'entre elle et nous cherchons tous à améliorer cette situation.

Je voudrais aussi qu'on ne soit pas toujours dans les suites du passé parce que qui a commencé ? Le jardin Saint-Maurice, c'est du temps de la précédente municipalité. Noël Solidarité, c'est du temps de celle d'avant. On n'en finit pas.

Je pense que ce qui intéresse les Amiénois aujourd'hui, c'est ce que l'on fait pour eux aujourd'hui et surtout ce que l'on va faire pour eux demain. Donc, je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut qu'on réagisse, les uns, les autres, et c'est bien dans ce sens-là qu'il est fait ce point sur le Pacte pour le Bien Vivre. C'est un point qui est fait chaque année dans le cadre de la Journée des acteurs du social et qui est fait aujourd'hui en conseil municipal.

Je passe la parole à Madame LION-LEC.

**MME LION-LEC :** Merci Madame la Maire.

Juste quelques mots parce que je ne voudrais pas allonger les débats.

Simplement, concernant le bilan des actions 2014-2017, moi, j'avais déploré que deux catégories de la population ne fussent pas prises en compte, mais Madame VERRIER le sait bien parce qu'en général nous avons une démarche constructive lors des réunions du CCAS :

- La jeunesse, je suis rassurée parce que ça a été pris en compte et je crois que pour la suite on va s'occuper un peu plus des jeunes qui sont en grande difficulté ;
- Et puis les femmes, les femmes précaires, les femmes isolées avec enfant(s), on en a de plus en plus à la commission d'attribution des aides d'urgence, mais j'y reviendrai tout à l'heure dans la question que je pose.

Je souhaiterais, comme le font d'autres CCAS, que notre CCAS prenne en charge, soutienne et accompagne ces femmes qui sont en grande difficulté et surtout qui sont en charge d'enfants. Je crois que c'est l'avenir aussi de notre territoire et de notre ville.

**MME FOURE** : Merci.

Si plus personne ne demande la parole, je vais passer la parole à Annie VERRIER pour qu'elle réponde globalement et qu'elle clôture provisoirement le sujet.

**MME VERRIER** : Oui.

Madame le Maire, déjà, moi, je me réjouis en effet d'éléments que j'ai pu entendre ce soir, notamment par Madame ANNOOT et par Madame LION-LEC, et même par Madame BERGER dans certains de ses propos et auxquels j'adhère tout à fait, parce qu'en effet d'une part, nous reprenons, lorsqu'il s'agit de bonnes choses, les actions et, comme l'a dit Madame le Maire, l'important c'est d'aller de l'avant et donc on travaille bien et, comme vous le disiez, Madame LION-LEC, je suis tout à fait d'accord avec vous, de manière constructive. Nous allons dans le bon sens qui est le sens de l'intérêt des Amiénois.

Et quand Madame BERGER dit qu'on répète des choses, simplement en effet nous l'évoquons dans les Journées du social, nous l'évoquons dans les conseils d'administration du CCAS, ce qui veut dire que peut-être elle l'entend un certain nombre de fois. En même temps, ce sont des sujets importants et je pense qu'au niveau du conseil municipal, c'était quand même une première là, dans une liste qui a été qualifiée de « à la Prévert » parce qu'il y a beaucoup d'actions et je pense qu'on peut la qualifier de « à la Prévert ». Néanmoins, elle est soutenue vraiment par un projet politique avec des axes. Je ne refais pas toute la démonstration.

Je dirai simplement pour conclure que sur les plans d'action, nous avons une analyse des besoins sociaux, je me suis peut-être mal fait comprendre, non pas uniquement pour 2018, mais qui existait déjà depuis le début de la mandature. Chaque année, nous affinons simplement cette analyse. Je ne veux pas anticiper sur le conseil d'administration du CCAS qui va avoir la primeur des chiffres, mais les administrateurs verront que vraiment l'analyse des besoins sociaux sur notre territoire, elle est maintenant très, très fine et qu'elle va nous permettre d'aller encore au plus près des besoins des Amiénois concernés, au premier chef, et en effet vous l'avez évoqué, les jeunes.

Le plan d'action jeunesse, Amiens Capitale de la jeunesse, c'est 2020. Nous ne sommes pas en 2020. Nous y travaillons et nous y travaillons vraiment avec beaucoup d'énergie. Je rappelle aux administrateurs du CCAS que le prochain séminaire des administrateurs, qui a lieu le 13 mars, est bien, comme nous en avons convenu ensemble, sur le thème de la jeunesse. Je pense que c'est aussi un signal fort qu'on donne à ce niveau-là.

Voilà, Madame le Maire.

**MME FOURE** : Merci.

Je pense qu'un certain nombre d'entre nous ont appris des choses ce soir au travers de ce bilan et je vous en remercie toutes et tous. Je pourrais presque même dire toutes et toutes parce que je crois bien que Monsieur THEVENIAUD est la seule personne de sexe masculin, avec Jean-François CLAISSE, à être intervenu sur le sujet. Est-ce à dire que ce sont plutôt les élus qui

sont intéressées par le Pacte pour le Bien Vivre ? Je ne vais pas aller jusque-là, mais c'est le petit clin d'œil de la journée.

Quand je disais que certains d'entre nous ont dû apprendre des choses ce soir, je pense que tout le monde ne savait pas qu'il y avait ces documents Faciles à Lire et à Comprendre ou encore qu'il y avait un service ACCEO qui permettait de traduire en langue des signes un certain nombre de propos qui peuvent être tenus. Ce sont en effet des actions qui sont, me semble-t-il, très utiles.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Le point n° 4 de notre ordre du jour, c'est le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2018. Si vous n'avez pas de remarque(s) particulière(s) à formuler sur le procès-verbal qui vous a été communiqué, je vous propose de l'adopter. Pas de remarque(s) ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURE :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 29 janvier et le 28 février 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Monsieur ANGER.

**M. ANGER :** Le point 23 concerne un marché relatif à un audit relatif aux conditions de stationnement en centre-ville et dans les faubourgs, voiries, parcs publics en ouvrage. C'est une procédure adaptée. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur la nature de cette mission ?

**MME FOURE :** Monsieur HUTIN m'avait demandé la parole aussi. Non, c'est Madame BERGER, pardon !

**MME BERGER :** Oui, Madame le Maire.

Sur la décision concernant la commission d'appel d'offres pour la construction de l'ALCO, je sais bien que la commission est souveraine. J'ai vu qu'il y avait eu 3 candidats favoris sur les 15.

C'est vrai que je n'ai pas assisté à cette commission, mais quand je vois les chiffres de notation bruts de décoffrage, comme ça, il y a un candidat qui avait de très bonnes notes, notamment sur la sensibilité problématique au projet durable et tout ça, qui a été entassé visiblement par la valeur financière de l'offre, qui est importante. Mais quand on voit ça brut de décoffrage, on se dit : mon Dieu, pourvu qu'on n'ait pas sacrifié le bon marché à la qualité ! J'espère que ce n'est pas le cas.

Et d'autre part, je voulais savoir si l'ALCO avait fait le cahier des charges. Elle n'a pas fait partie de la commission d'appel d'offres bien sûr, mais est-ce qu'elle aura son mot à dire ?

Voilà ce que je voulais vous poser comme questions.

**MME FOURE** : Oui, Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN** : Oui, merci.

On a des décisions concernant le stationnement et je voulais avoir des confirmations de votre part sur deux points : sur les macarons du quartier Saint-Maurice qui seraient prolongés par une nouvelle décision de votre part, suite effectivement à un problème qui n'avait pas été anticipé, et puis sur les macarons qui ont été distribués apparemment de façon induite à des sapeurs-pompiers, est-ce qu'il y a des modifications qui vont être prises pour certaines catégories ? Et puis est-ce qu'il y aura un renforcement de la procédure pour que ça ne se reproduise plus évidemment à l'avenir ?

**MME FOURE** : Je vais répondre à l'ensemble des questions.

Sur le premier sujet, oui, c'est une étude qui a été lancée pour, mais j'en ai déjà parlé publiquement, repérer les sites qui pourraient être utilement utilisés pour construire de nouveaux parkings en ouvrage en centre-ville ou en périphérie du centre-ville. Il nous a semblé utile de lancer une étude globale au moment où justement le BHNS va arriver et où nous pensons qu'il va y avoir beaucoup plus de personnes qui vont utiliser le bus.

Nous voyons bien que l'utilisation des parkings en ouvrage se développe, et c'est tant mieux ! Mais on n'attend pas que les parkings en question soient saturés pour avoir une réflexion. Donc, on lance cette étude.

On devrait avoir les résultats de cette étude juste avant l'été, je crois. Donc, on aura l'occasion d'en reparler ultérieurement. On aura l'occasion d'analyser les résultats et de se prononcer et de se positionner pour la création éventuelle de nouveaux parkings en ouvrage dans la ville.

Monsieur ANGER ?

**M. ANGER** : Ce qui veut dire qu'on refait la voirie et qu'on est susceptibles après de la redémolir pour y intégrer des accès des parkings en ouvrage ?

**MME FOURE** : Non, non ! C'est vraiment à la marge.

On ne peut pas nous dire une chose et son contraire. On ne peut pas non plus tout bloquer à un moment donné. On est bien obligés de faire les choses. Là, on fait les travaux sur le BHNS. En parallèle, on réfléchit à la création de nouveaux parkings. C'est bien normal.

Rien ne dit que ces parkings vont être juste à côté de voiries faites dans le cadre du BHNS. On verra à l'usage. Donc, ne vous inquiétez pas ! Nous sommes attentifs, comme chacune et chacun d'entre vous, à la bonne utilisation des fonds du contribuable, des deniers du contribuable.

Oui, Monsieur LESSARD ?

**M. LESSARD** : Juste une remarque pour que l'on se souvienne qu'il y a peu de temps, la Chambre régionale des comptes avait fait un audit sur la situation du stationnement à

Amiens. J'espère que le cabinet d'audit aura eu connaissance de ce rapport et en aura fait son miel pour...

**MME FOURE** : Bien entendu !

**M. LESSARD** : ... nous livrer ses conclusions, parce que je pense que la Chambre régionale des comptes avait fait un gros travail d'analyse sur la situation du stationnement globalement sur Amiens.

**MME FOURE** : Bien entendu !

Ensuite, sur la commission d'appel d'offres à propos d'ALCO, Nathalie LE CLERCQ, qui préside la commission d'appel d'offres, pourra éventuellement compléter mon propos, mais ce que je peux dire, c'est que quand on lance un appel d'offres pour le choix d'un architecte, on prévoit dans le lancement de l'appel d'offres les critères sur lesquels les architectes seront jugés et on prévoit éventuellement une pondération parce qu'il n'y a pas que le prix qui rentre en ligne de compte, comme vous l'indiquiez, Madame BERGER, mais il y a d'autres éléments. Les services étudient le dossier de chacun des candidats, le notent et ensuite la commission d'appel d'offres se prononce. Ça me semble normal.

À ma connaissance, il n'y a eu aucune question qui a été posée ensuite. Il n'y a pas de recours envisagé.

La commission d'appel offres était exceptionnellement composée, en plus de sa composition habituelle, d'architectes, comme c'est l'usage dans ce genre de cas, et donc la décision a été prise dans les règles évidemment.

Bien entendu, ALCO a été associée totalement à la rédaction du cahier des charges du programme de l'opération et va continuer à être associée tout au long du chantier, comme il se doit.

Enfin sur les questions de Monsieur HUTIN, je confirme en effet qu'à Saint-Maurice, les macarons ont été attribués à partir de début février. La date exacte, c'était le 7 février, sauf erreur de ma part. En effet, j'ai décidé que ces macarons seraient valables jusqu'au 30 juin 2019 parce qu'on n'allait pas faire payer les habitants. Je vous rappelle que c'est 1 € pour une année pour le premier macaron quand même. Mais on n'allait pas même faire payer 1 € dès septembre. Donc, ces macarons vont être étendus à l'année à venir, comme ça a déjà été le cas une autre fois où les macarons avaient démarré en avril ou mai, je crois, d'une année. On avait prolongé pendant l'année complète à venir.

En ce qui concerne les pompiers, je réprécise, mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire et de le redire, que les pompiers qui habitent effectivement juste à côté de la caserne rue Jean Catelas ont évidemment droit, comme tous les résidents, à un macaron de stationnement résidentiel. En revanche, les pompiers qui n'habitent pas sur place, qui utilisent simplement une chambre quand ils sont de garde, n'ont pas droit au macaron de stationnement résidentiel pour une raison très simple : c'est parce que pour avoir droit au macaron, il faut être domicilié, habiter sur place. Ce qui pouvait encore à la limite être considéré comme le cas puisque, semble-t-il, les chambres étaient attribuées individuellement à certains pompiers. Mais la deuxième exigence, c'est que la carte grise doit être à l'adresse en question, ce qui n'était pas le cas pour les pompiers.

Il y a eu une maladresse que j'assume complètement, puisque je suis responsable de tout ce qui se passe dans cette mairie, comme il se doit. Il y a eu une maladresse liée au fait que s'agissant des étudiants, comme vous le savez probablement, il y a un certain nombre d'étudiants qui ont un logement en effet et qui ont une voiture qui est au nom des parents et qui est à l'adresse des parents souvent parce que ce sont les parents qui donnent le véhicule ou laissent l'utilisation du véhicule à demeure à leur fils ou fille. Donc, nous acceptons dans ces cas-là, parce que la loi nous l'impose, d'attribuer le macaron lorsque les parents font une attestation indiquant que l'enfant a la disposition exclusive de ce véhicule qui leur appartient à eux, les parents.

Il y a eu un amalgame entre ces deux situations qui a fait cette maladresse. Donc, nous sommes revenus dessus. Et donc à compter de septembre prochain, évidemment la règle normale sera appliquée pour l'ensemble des pompiers qui n'habiteraient pas sur place.

Je pense avoir répondu à la totalité des questions qui étaient posées.

Les décisions du maire ne font pas l'objet d'un vote. Je considère que tout le monde en a pris connaissance.

**DONT ACTE**

**6 - MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANCES. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES.**

**MME FOURE** : C'est un dossier classique.

Plusieurs contrats d'assurance prennent fin au 31 décembre de cette année. Ils concernent le parc immobilier, mobilier, informatique et le bris de machines ; également le parc automobile et fluvial ainsi que la responsabilité.

Sont concernés non seulement la ville mais également la communauté d'agglomération Amiens Métropole, le CCAS, le syndicat mixte EUROPAMIENS ainsi que les EPCC ESAD et Pôle national des arts du cirque et de la rue.

Je vous propose donc d'approuver la constitution d'un groupement de commandes afin de rationaliser la gestion des biens et leurs assurances, et d'obtenir les meilleures conditions économiques possibles. Amiens Métropole serait désignée en qualité de coordonnateur de ce groupement. Pour ce faire, une convention serait à signer dont l'objet est la passation de trois marchés de prestations de service en assurances.

C'est un dossier que nous verrons en conseil d'Amiens Métropole la semaine prochaine.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**7 - GROUPEMENT DE COMMANDES. MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANCES.  
DEFINITION DES BESOINS.**

**MME FOURE :** En lien avec le dossier précédent, maintenant que vous avez accepté de constituer un groupement de commandes en matière d'assurance, chacun des membres du groupement doit définir ses besoins concernant les risques à assurer.

Je vous propose donc d'approuver la définition des besoins de notre collectivité tels que détaillés dans les documents qui vous ont été transmis. Ils seront actualisés au moment du lancement de la procédure de consultation afin de tenir compte des évolutions intervenues.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**8 - ÉTOUVIE. PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DES COURSIVES. APPROBATION DU BILAN DE  
LA CONCERTATION PRÉALABLE.**

**MME FOURE :** Dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot des Coursives à Étouvie, et conformément à la délibération du 14 septembre 2017 qui en fixe les modalités, je vous propose d'approuver le bilan de la concertation préalable annexé à cette délibération.

Je vous précise qu'en l'absence aujourd'hui de Nedjma BEN MOKHTAR et d'Hubert DELARUE, je ne souhaitais pas présenter aujourd'hui le projet de restructuration de l'îlot des Coursives sur le fond. Je souhaite qu'ils soient l'un et l'autre présents pour qu'on puisse faire cette présentation. Je vous indique que cette présentation sera faite au prochain conseil municipal pour que chacun puisse s'exprimer sur le détail de ce qui est prévu.

Là, je vous rappelle que c'est simplement sur le bilan de la concertation préalable que nous nous prononçons ; ce n'est pas sur le fond du dossier.

Je vous rappelle que la concertation préalable est soumise à des règles que nous avons votées en septembre 2017, et aujourd'hui, maintenant que les réunions de concertation ont eu lieu avec les habitants, je vous propose d'adopter le bilan de la concertation.

Je vous précise que la dernière réunion, qui s'est tenue quelques jours avant Noël, s'est tenue de manière assez brève d'ailleurs. Elle a duré une grosse heure, cette réunion, parce que l'ensemble des habitants qui étaient présents et les associations étaient satisfaits du projet tel qu'il leur avait été présenté.

Je ne vais pas détailler ici puisqu'on y reviendra au prochain conseil, mais le point majeur, c'est que nous avons réussi à obtenir qu'un supermarché vienne s'implanter à Étouvie et que ça, évidemment, cela sécurise et rassure l'ensemble des habitants du quartier qui, depuis la fermeture du Simply Market, souhaitaient voir arriver un nouveau supermarché pour ne pas être obligés de sortir de leur quartier. Un nouvel opérateur va intervenir et s'installer sur l'emplacement actuel d'une partie du parking.

On abordera le sujet, si vous le voulez bien, la prochaine fois. Mais évidemment la parole est libre. Personne ne la demande aujourd'hui du coup ? Oui ? C'est comme vous voulez, Monsieur BEUVAIN. Si vous voulez la parole, je vous la donne volontiers.



**M. BEUVAIN :** Merci Madame le Maire.

J'ai du mal à comprendre la démarche. Valider que vous avez fait une concertation, oui, il y a eu une concertation.

**MME FOURE :** Oui.

**M. BEUVAIN :** C'est chouette !

Après, on avait des petites choses à dire qui n'étaient pas méchantes du tout...

**MME FOURE :** Allez-y !

**M. BEUVAIN :** ... même très agréables à entendre. Si c'est agréable, j'ai le droit de les dire alors !

**MME FOURE :** Non, non, non ! Agréables ou pas... Monsieur BEUVAIN...

**M. BEUVAIN :** Non, mais si on en rediscute la prochaine fois...

**MME FOURE :** Oui.

**M. BEUVAIN :** Ça ne boucle pas le dossier de toute façon.

**MME FOURE :** Oui.

**M. BEUVAIN :** On aura encore la possibilité de pouvoir faire entendre...

**MME FOURE :** Absolument !

**M. BEUVAIN :** ... ce qui a été apporté dans le débat pour les associations locales, donc on y reviendra.

Je ne trahis pas la parole que j'avais donnée à quelques habitants de rediscuter de ce qu'ils ont déposé, qui est en annexe sur le projet de cette délibération. Donc c'est très bien.

Nous reviendrons pour expliciter les points qui leur tiennent à cœur et sur lesquels ils souhaitent avoir des avancées significatives.

**MME FOURE :** Merci.

Encore une fois, moi, je souhaitais que ce soit aujourd'hui, en même temps qu'on présente le dossier sur le fond, et vous avez bien compris que les hasards du calendrier font qu'on est en période de vacances scolaires et qu'un certain nombre de collègues n'étaient pas disponibles aujourd'hui. On peut le comprendre. C'est la raison pour laquelle, évidemment, je m'engage à ce que ce soit un sujet que l'on voie dans les communications du maire la prochaine fois et on aura le débat à cette occasion.

Quelqu'un demande la parole ? Non.

Là, on approuve juste la concertation préalable. C'est vrai que c'est très formel mais ça, c'est la loi qui nous amène à nous prononcer de cette façon.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9 - ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2018.**

**MME VERRIER** : Madame le Maire, je propose que ce soit Raïfa MAKDASSI qui présente les actions de prévention sanitaire.

**MME MAKDASSI-FARKOUH** : Après la signature de CLC, en complément de la déclinaison du programme municipal de santé publique, dit PMSP, par le service municipal de Santé Publique et la Maison de Prévention Santé, la ville d'Amiens soutient les structures locales. Celles-ci agissent sur le territoire en menant des actions répondant aux priorités déclinées dans le PMSP, le contrat local de santé, le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens et le contrat de ville.

Les priorités partagées sont les suivantes :

- Promouvoir l'accès aux droits et la lutte contre le renoncement aux soins ;
- Encourager les habitudes alimentaires et l'activité physique favorables à la santé ;
- Développer la prévention en hygiène de vie ;
- Améliorer l'adhésion aux différents dépistages ;
- Soutenir les personnes malades et les aidants familiaux.

Je tiens à souligner le travail d'harmonisation des différents positionnements et l'articulation des financements entre les membres du contrat local de santé.

Les porteurs de projet ont été rencontrés par les services des instances signataires du CLS.

Les propositions de subventions suivantes résultent d'une réflexion coordonnée et articulée avec les différents partenaires cofinanceurs. Il est proposé d'attribuer la totalité de l'enveloppe de 34 100 € en une unique répartition pour 13 associations.

Je tiens simplement à souligner deux nouvelles associations.

La première est en phase avec la journée d'aujourd'hui et nous permet de rendre hommage aux femmes en plaidant leur cause : c'est le CSC Étouvie qui est une association qui accompagne une population de seniors féminins dans leurs parcours de soins.

La deuxième est en phase avec 2020, avec nos jeunes. Elle s'appelle Résus, menée par le Service Santé Universitaire, et propose la mise en réseau de professionnels de santé en direction des étudiants. Le projet est particulièrement intéressant dans le cadre de l'ouverture de la Citadelle à proximité de Maurice Ravel.

Chacune de ces associations a obtenu 1 500 €.

Pour les autres associations, en fait, les subventions ont été reconduites à peu de chose près à la même chose qu'en 2017. Je peux vous les détailler si vous le voulez.

Je vous demande si vous êtes d'accord de laisser Madame le Maire signer.

Merci.

**MME FOURE** : Merci Raïfa.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. La présentation était parfaitement claire.

Je mets au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10 - BHNS. AMENAGEMENT VOIRIES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. GEST** : Le projet de BHNS, nous avons eu souvent l'occasion de le mentionner, est bien sûr avant tout un projet de transport, mais c'est également un projet d'aménagement urbain. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs une partie du financement est assurée par une ligne voirie métropolitaine et non pas simplement sur les crédits transports BHNS.

Il se trouve que ces aménagements concernent à 99 % la ville d'Amiens et notamment les axes majeurs que vous connaissez : Général Leclerc, l'axe Général de Gaulle – Déportés – Résistance et les boulevards Sud.

C'est la raison pour laquelle la ville d'Amiens souhaite participer à hauteur de 28,42 % des dépenses estimées à 10 millions €. Il est indispensable d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD** : Merci Madame le Maire.

Ce dossier fait débat parmi nous. C'est normal. La question de savoir s'il est justifié ou pas s'est posée à nous, au sein de nos groupes, avec les groupes des collègues et en pensant à tous les débats que l'on a déjà eus sur ce sujet.

On peut estimer qu'à partir du moment où c'est un geste volontaire de la collectivité, c'est-à-dire qu'il n'est pas prévu dans le pacte de solidarité financière et fiscale qui organise les fonds de concours à l'échelle de la métropole, ça donne déjà une justification que l'on peut entendre.

Ensuite, comme cela a été dit, compte tenu de l'amélioration qualitative des voiries et espaces publics que la ville peut attendre des travaux d'un BHNS, du volume aussi de ces travaux et de l'investissement, on peut estimer que ce fonds de concours est justifié.

Ce n'est pas le cas pour toutes les opérations d'investissement. S'il y a eu le partage des compétences, la conséquence, ça doit être, pour chaque collectivité, d'assumer les charges correspondantes qui ont été dûment réparties à l'origine.

C'est un débat que vous considérez comme tranché parce que vous avez inscrit le principe dans le pacte de solidarité financière et fiscale, comme je le disais tout à l'heure, à l'échelle de la métropole. Cela a été voté effectivement et d'ailleurs nous avons approuvé la démarche de pacte de solidarité financière et fiscale.

Mais la convergence fiscale entre toutes les communes, aujourd'hui, n'est pas au rendez-vous et les Amiénois, pour lesquels la pression fiscale est élevée – alors qu'on le sait, la richesse par habitant est la plus basse de la communauté d'agglomération, alors qu'Amiens supporte les charges de centralité, notamment au plan social, on vient de le voir longuement –, peuvent donc légitimement s'interroger sur le niveau de leur contribution aux dépenses globalisées de la ville et de la métropole.

Je cite souvent le nombre de rues amiénoises répertoriées communales dont l'entretien incombe entièrement à la ville alors qu'elles sont empruntées par des milliers de métropolitains dans leurs déplacements quotidiens.

S'il faut se réjouir des échanges économiques que cela traduit pour la ville centre, cela n'empêche pas de questionner une possible réciprocité des fonds de concours entre la ville et la métropole ou bien alors un nouveau classement des voiries qui tienne compte de la fréquentation des axes ou encore, comme je le disais tout à l'heure, une convergence des taux d'imposition à l'échelle communautaire, même si on sait bien que c'est une question qui ne va pas se résoudre en un jour et qui est fort sensible.

Néanmoins, je souhaitais évoquer cette question, formuler un avis, peut-être relancer un débat, sans brusquerie ni remise en cause du bon esprit qui règne entre les communes, mais sans esquiver la question à l'heure où tout de même, on a déjà eu l'occasion de le dire, les finances de la collectivité, les finances des collectivités en général, sont sous forte pression de l'État.

Donc j'aurais tendance à dire, sous réserve de ce que vous pourriez éventuellement nous exposer sur la construction de parkings parce que tout à l'heure mon collègue a évoqué cette question de l'ordre chronologique, que c'est vrai qu'on fait des travaux. Ensuite il va falloir réaliser des parkings en ouvrage. Ça donne l'impression peut-être de mettre la charrue avant les bœufs ou d'avoir une chronologie un petit peu désordonnée.

J'aurais tendance à dire que ce fonds de concours, il faut l'approuver parce qu'effectivement l'investissement est d'ampleur, qu'Amiens est évidemment touchée, va voir ses espaces publics améliorés, on l'espère, et le fonctionnement des bus aussi dans la ville sera amélioré. On sait que là-dessus nous avons émis déjà plusieurs bémols, mais néanmoins l'investissement est là et il faut l'accompagner.

**MME FOURE** : Merci de ces propos mesurés.

Alain GEST l'a dit tout à l'heure : c'est un projet non seulement de transport et de bus, mais c'est un projet d'aménagement urbain et on n'a cessé de le dire à chacune des réunions qui se sont tenues pour présenter le projet et je passerai la parole à Benoît MERCUZOT pour qu'il réponde. Néanmoins, Monsieur BEUVAIN m'a demandé la parole. Donc, je lui donne la parole avant.

**M. BEUVAIN** : Merci Madame le Maire.

Encore une fois, c'est une intervention à peu près similaire à ma dernière intervention de conseil municipal : il n'y a pas de remise en cause du projet, il est décidé, il se déroule.

C'est juste pour rappeler que les quelques obligations qui incombent aux entreprises, et je commencerai par un petit bonbon également encore une fois, décidément c'est la distribution, c'est bientôt Noël : le 21 février, des habitants, des résidents ont alerté vos services sur des nuisances qui avaient été occasionnées sur le chantier de Vert Campus. Je peux témoigner que la réactivité de vos adjoints, Alain GEST et Monsieur DOMISE, dans la journée, a permis d'apporter des éléments de réponse aux riverains qui étaient mécontents sur une mésaventure qui avait eu lieu la veille.

Mais tout cela pour réaffirmer que même si des assurances ont été données que ces nuisances ne réapparaîtraient plus, il y avait un minimum à réclamer aux entreprises dans le bon déroulement de l'exécution d'un chantier et des obligations qui reviennent à l'entreprise qui a délégué d'opérer ces travaux, qui sont d'assurer une signalétique, une propreté également du mobilier urbain et des espaces pour pouvoir continuer d'y circuler, également de réduire au maximum les nuisances et d'informer au mieux sur les bons déroulés des chantiers.

La fois dernière, félicitations donc à cette réponse qui a été apportée rapidement ! Mais il faudrait que cela puisse durer dans le temps afin que l'ensemble des Amiénois puissent être rassurés sur les obligations qui appartiennent à l'entreprise afin d'opérer les travaux dans les meilleures conditions et qu'elle n'oublie pas une seule des quatre ou des trois ou quatre parties que j'ai pu citer, qui lui incombent pour rendre la vie plus facile malgré cette pénibilité passagère.

Je vous remercie, Madame le Maire.

**MME FOURE** : Merci. La parole est à Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT** : Merci Madame le Maire.

Sur l'aspect financier du fonds de concours, d'abord je me réjouis qu'effectivement le débat que souhaite enclencher Monsieur LESSARD est bien un débat de principe et pas un débat financier puisque, si je comprends bien, il s'apprête à voter pour un fonds de concours de 10 millions € et peut-être contre un fonds de concours de 2 500 €. Mais c'est bien d'avoir des discussions de principe. Elles sont évidemment nécessaires.

Ce que vous avez dit, je le partage très grandement.

Je me permets simplement de faire remarquer que dans le cadre du pacte financier et fiscal que nous avons discuté, débattu avec l'ensemble des autres communes qui composent la métropole, nous avons fait un premier travail qui nous a permis, peut-être pas sans doute d'avancer aussi loin que nous aurions pu l'espérer, mais qui nous a au moins permis de poser des règles claires partagées par tous et qui ont eu le mérite, au-delà de ces règles claires et partagées par tous, de poser la réalité des choses et la réalité de ce que vous avez souligné, c'est-à-dire au fond de la grande complexité de la fiscalité locale ; une grande complexité qui, je vous l'accorde bien volontiers, amène aussi une certaine inégalité des administrés de la métropole devant la réalité fiscale.

Pour autant, ce travail est un premier travail. Il a donné lieu à des échanges quelquefois serrés avec les collègues de la métropole. Il nous a paru important, au moment où ce travail a été mené, de pouvoir aboutir à un document qui soit adopté à l'unanimité parce que, je

reprends votre propos, il s'agissait de ne brusquer personne. C'est un premier travail. Il conviendra à un moment donné de le remettre sur la table de travail, de le reprendre.

Et je note d'ailleurs que les projets, dont on entend quelquefois parler, d'une refonte de la fiscalité locale ne pourront pas manquer, s'ils devaient se réaliser, de nous amener à reprendre ce travail et peut-être, je l'espère en tout cas parce que ça me semble naturel, d'aller un peu plus loin.

Pour autant, et dans le cadre de ce qui a été mentionné, ce qui est vrai pour la commune d'Amiens est vrai pour les autres communes et inversement. Je ne parle pas là de ce fonds de concours tout à fait particulier et spécifique concernant le BHNS, mais on peut penser que le fait de demander un fonds de concours aux différentes communes, à toutes les communes, est aussi un élément qui permet d'obtenir une certaine modération quant aux demandes qui peuvent être faites par les uns ou par les autres. C'est dans ce cadre-là que le pacte financier et fiscal a été discuté, j'allais dire négocié.

Encore une fois, on a essayé d'avancer au plus ce que l'on pouvait faire. C'est une première étape qui nous amène à proposer les différentes délibérations sur les fonds de concours qui sont aujourd'hui présentes dans cet ordre du jour.

**MME FOURE** : Merci. La parole est à Alain GEST.

**M. GEST** : Merci Madame le Maire.

Inutile de dire que je partage en tout point ce que vient de dire Benoît MERCUZOT. Le pacte est effectivement un progrès, même si ça n'est pas parfait. C'est ajouté aussi au fait que nous avons décidé effectivement d'avoir une règle égale pour toutes les communes s'agissant des fonds de concours, ce qui n'était pas le cas antérieurement. Il y a effectivement maintenant un traitement uniforme quelle que soit la commune et ça s'applique à la commune d'Amiens, ce qui n'était pas le cas antérieurement. Alors ici, nous sommes dans un cas spécifique...

**MME FOURE** : Oui.

**M. GEST** : ... et j'allais dire que vous avez, Monsieur LESSARD, pratiquement répondu à la question que vous posiez parce que vous avez évoqué tous les points sur lesquels on pouvait effectivement discuter de ce principe.

À titre personnel, moi, il ne me choque pas parce qu'on fait quand même un investissement au total de 120 millions €. Alors bien sûr, le dépôt de bus va être sur Rivery, d'accord. Mais ça libère l'espace actuel du dépôt de bus qui est à la Vallée et qui fait d'ailleurs partie de l'appel à projets que nous avons récemment lancé et qui va aussi valoriser la ville d'Amiens.

Après, il y avait évidemment des travaux à faire pour permettre les passages du bus. On aurait très bien pu dire : c'est très bien, on fait les travaux nécessaires et on rebouche tel que c'était.

On a choisi de profiter de cette occasion pour faire une amélioration du cadre urbain et il se trouve que ces améliorations, si j'excepte un petit peu la ville de Longueau mais c'est vraiment très peu, ne concernent qu'Amiens.

Et donc, il me semble vraiment que dans des situations de cette nature, le fait de participer à hauteur d'un petit peu moins de 10 % de l'ensemble du projet pour la ville d'Amiens est à la fois compréhensible et est un acte de solidarité par rapport aussi aux autres communes qui vont bien sûr, à travers leurs habitants, vous avez bien fait de le mentionner, aussi profiter des aménagements. Ils auront plaisir à utiliser les voies nouvellement aménagées, mais c'est quand même la ville elle-même qui en profite prioritairement.

Deuxième chose : je voulais répondre à Monsieur BEUVAIN. Nous étions effectivement en même temps à la même place dans le quartier de la ZAC Intercampus. Vous avez raison, Monsieur BEUVAIN : il est bon de rappeler aux entreprises leurs devoirs lorsqu'elles sont sur un chantier. C'est ce que, après notre visite, Martin DOMISE et moi, nous avons signifié d'abord à nos responsables de chantier, qui ont un travail considérable et qui n'ont pas manqué de rappeler les entreprises à leurs devoirs.

Il s'avère que sur le secteur d'Intercampus, il y a trois types de chantiers différents en même temps, avec trois maîtres d'ouvrage différents. Donc effectivement, ça rend les choses un peu plus compliquées. Mais ça n'excuse pas les conditions d'utilisation des voies et de la propreté dans un quartier qui, c'est vrai, pousse très vite, est totalement méconnaissable à ce qu'il était déjà il y a moins d'un an. Nous l'avons vérifié cette semaine encore en inaugurant des logements de l'OPAC. Ça rend effectivement la situation un petit peu difficile. On s'en excuse auprès des utilisateurs nouveaux du quartier. Mais comme on a pu le constater dans l'appartement un peu témoin que nous avons visité, les gens font contre mauvaise fortune bon cœur. Ils sont contents du logement. Ils nous disent très sincèrement : « Il faut que ça se fasse ». C'est vrai : quand il y a des travaux, il faut que ça se fasse.

Mais vous avez raison, Monsieur BEUVAIN. C'est ce que nous avons fait : il faut que les entreprises respectent toutes leurs obligations. Ce n'est pas uniquement de bien faire le travail qui leur a été confié, c'est aussi de penser à la fin du chantier, le soir, de faire en sorte que les choses se passent normalement et que, par exemple, même s'il peut y avoir des circonstances exceptionnelles, et c'était le cas l'autre jour, on ne fasse pas des opérations qui font trembler les habitations autour à 21 heures. Tout cela a été pris en compte et nous souhaitons effectivement que cela ne se reproduise pas. Les responsables de nos services sont particulièrement briefés et attentifs sur ce sujet.

**MME FOURE** : Merci. J'ajoute que la réactivité des élus est à saluer, comme vous l'avez fait, Monsieur BEUVAIN, et que la proximité aussi des adjoints de secteur permet cette réactivité. Donc preuve, s'il en était besoin, que c'est utile d'avoir des adjoints de secteur.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**11 - ZAC PAUL CLAUDEL ET INTERCAMPUS. CARREFOUR RUE JEAN MOULIN. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. GEST** : Je vous propose d'approuver les parties d'aménagements du Carrefour situé rue Jean Moulin. Là, c'est à la croisée de la ZAC Paul Claudel et de la ZAC Intercampus.

La commune d'Amiens participerait à ces travaux pour un montant de 312 500 € via la signature d'une convention de fonds de concours que Madame le Maire serait autorisée à signer.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 - ROUTE D'ABBEVILLE. MODIFICATION DU TOURNE A DROITE VERS LA RUE BAUDOIN D'AILLY.  
FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. GEST** : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement de la place La Barre, ainsi que la convention de fonds de concours par laquelle la ville d'Amiens apportera sa participation financière aux travaux à hauteur de 2 500 €.

C'est un petit aménagement qui a été très souhaité localement pour faire en sorte de ralentir les véhicules qui parfois sont un peu excessifs.

**MME FOURE** : Là, je pense que Monsieur LESSARD a des remarques à faire !

**M. LESSARD** : Oui.

Pour tenir compte des remarques de mes collègues, des remarques de Monsieur MERCUZOT, mais pour tenir compte aussi du débat qu'on a eu en commission et l'explication que soit la ville soit la métropole pouvait prendre en charge cette dépense complètement, c'est une voie métropolitaine tout de même. On s'étonne que la métropole n'ait pas la capacité, sans recevoir ces 2 500 €, d'effectuer cette modification qui est malgré tout sur sa partie. Donc, on s'abstiendra...

**MME FOURE** : Oui.

**M. LESSARD** : ... pour ne pas voter contre.

**MME FOURE** : Je comprends bien la difficulté bien sûr. C'est un petit aménagement. Monsieur GEST.

**M. GEST** : Oui. Ce n'est pas un problème de montant, Monsieur...

**MME FOURE** : Bien sûr !

**M. GEST** : Vous l'avez bien compris. C'est un problème de principe. Je viens de vous le rappeler dans mon intervention précédente : nous avons établi un principe. Toutes les communes sont placées à égalité vis-à-vis des fonds de concours et par conséquent, certes, la somme est faible, l'aménagement est extrêmement simple, mais c'est simplement pour que dans une commune rurale, par exemple, on ne vienne pas nous opposer, car quelquefois il y a des dossiers modestes aussi dans des communes rurales, de dire : « Écoutez, vous avez dispensé Amiens de payer. Pourquoi moi, je paierais pour une intervention finalement assez faible ? ».

Vous savez, des principes équitables et même, en ce qui concerne celui-là, égaux pour toutes les communes, ça évite les débats et je pense que ça a été apprécié, le changement qui s'est opéré justement sur ce point-là.



**MME FOURE :** J'ajoute que nous nous sommes posé la question aussi de savoir s'il ne s'agissait pas d'un aménagement purement et simplement de la ville parce que c'est un aménagement de proximité en fait. Mais comme c'est sur une voie métropolitaine, c'est la raison pour laquelle on a tranché de cette façon-là. Je comprends que vous posiez la question. Après chacun prend ses responsabilités.

On va passer au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mme ANNOOT et M. BEUVAIN se sont abstenus.*

**MME FOURE :** Je vous précise que les trois points que nous venons de passer vont bien sûr être présentés en conseil d'agglomération la semaine prochaine parce que c'est nous qui votons le fonds de concours, puis le conseil d'agglomération va voter la délibération acceptant le fonds de concours et décidant de faire évidemment.

**13 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL ET MODIFICATION PARTIELLE D'ALIGNEMENT DE VOIES COMMUNALES.**

**M. GEST :** Afin de se conformer aux exigences législatives, il est nécessaire de classer ou de déclasser des voies communales et d'en définir les alignements ou d'en modifier la définition lorsque celles-ci ne correspondent plus aux limites de voirie.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la modification partielle d'alignement pour :

- La rue du Docteur Louis Fafet (rive Sud-Est) angle rue du Cambrésis ;
- La rue de la Fosse au Lait (rive Nord-Est) ;
- La rue Hecquet (rive Sud-Est).

Par ailleurs, il convient de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public routier communal de la rue Legrand d'Aussy (en partie) au droit des parcelles CW 63,64 et 17 à 22.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**14 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT. RUE ÉDOUARD LUCAS. PROJET STATION-SERVICE.**

**M. LORIC :** Le point n° 14 concerne une désaffectation et un déclassement et sera suivi ensuite, sur le point n° 15, d'une cession de terrain. Ce sont deux points qui sont liés.

Je vous propose d'approuver la désaffectation et le déclassement d'une partie de la parcelle HZ n° 211 et du délaissé du domaine public non cadastré d'une superficie totale d'environ

146 m<sup>2</sup>, qui sont situés rue Édouard Lucas, afin d'y implanter une station-service à proximité du Super U qui a ouvert récemment.

**MME FOURE :** Moi, je vous propose que vous présentiez en même temps le point 15 et puis ensuite on votera successivement les deux points.

**ADOPTE**

Observations :

*M. GEST n'a pas pris part au vote.*

*Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, Mme ANNOOT et M. BEUVAIN se sont abstenus.*

**15 - CESSION DE TERRAIN. RUE ÉDOUARD LUCAS. STATION-SERVICE. SYSTEME U.**

**M. LORIC :** Ce dossier s'inscrit dans la suite du précédent. Maintenant que la parcelle est déclassée...

**MME FOURE :** Ou va l'être.

**M. LORIC :** ... je vous propose de répondre favorablement à Système U qui a sollicité la collectivité en vue d'acquérir l'emprise foncière d'une superficie totale de 461 m<sup>2</sup> située en face du supermarché qui vient d'ouvrir, afin d'y aménager une mini station-service comprenant deux pistes en multi-produits.

Cette cession rue Édouard Lucas interviendrait au prix de 133 €/m<sup>2</sup>, soit 61 313 € conformément à l'avis des Domaines.

Il convient également d'autoriser la société à déposer toutes demandes d'autorisations administratives de construire sur les parcelles communales en cours de numérotation.

**MME FOURE :** Je précise que le prix, c'est l'estimation des Domaines plus 10 %.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, merci Madame la Maire.

Effectivement ça commence à faire beaucoup dans ce secteur.

Je vois que Monsieur GEST est parti et que c'est Monsieur LORIC qui présente cette délibération. Tout le monde sait pourquoi.

C'est vrai qu'on a déjà fait des travaux de voirie dans ce secteur, qu'on a fait des travaux paysagers juste à l'endroit où l'entreprise veut installer une station-essence. Une station-essence, il y en a une un peu plus loin, donc il n'y en a pas forcément la nécessité. Là, on va être en plus dans une zone un peu naturelle. On le voit : il y a des bassins autour.

On n'a pas de vue de ce que ça va donner. Je pense que, comme souvent dans des centres commerciaux, l'idée c'est de faire aussi une vitrine, d'attirer les clients par la station-service et d'être visible de la rue.

Je crois vraiment que ça fait beaucoup et sur cette délibération, je m'abstiendrai.

**MME FOURE** : Monsieur HUTIN, bien sûr vous êtes libre de votre vote et responsable de votre vote.

Je voudrais juste préciser qu'il est tout à fait normal que ce soit Jean-Christophe LORIC qui présente ces deux délibérations, puisqu'il s'agit de projets qui relèvent de la vente d'une parcelle appartenant à la ville. C'est toujours Jean-Christophe LORIC qui présente ce genre de dossier.

Ensuite s'agissant de vos sous-entendus, je voudrais vous préciser que la parcelle en question se trouve juste à côté du collège Édouard Lucas et qu'elle se trouve donc en face du Super U qui a ouvert il y a quelques semaines maintenant. Dès le début, Super U, et pas le propriétaire actuel de l'enseigne, a souhaité avoir une partie de surface lui permettant d'installer une mini station-service.

Le projet nous a semblé légitime à la fois parce que les habitants du quartier, je dois vous le rappeler, souhaitaient un supermarché à cet endroit-là, et je peux vous dire que le président du comité de quartier, qui était présent lors de l'inauguration, était très heureux de cette ouverture. Donc, nous avons cherché à trouver des solutions satisfaisantes pour cet emplacement comme pour tous les autres.

Je pourrais vous dire qu'également sur le Lidl qui s'est installé rue Mendès France ou à d'autres occasions, on essaye aussi de trouver des solutions lorsque ces solutions nous paraissent conformes à l'intérêt des riverains.

C'est la raison pour laquelle aussi j'ai précisé que le prix de cession fait à Super U est de l'estimation des Domaines majoré de 10 % parce que nous savons très bien que Super U a un intérêt évident à s'installer à cet endroit-là.

Monsieur ANGER ?

**M. ANGER** : Madame le Maire, au-delà de l'opération sur laquelle on a à délibérer, pour faire suite à notre collègue HUTIN, je voudrais simplement vous demander d'engager une étude un peu prospective et stratégique sur ce secteur. Effectivement, des aménagements ont déjà été faits. Mais surtout on a concentré dans cet endroit de très gros équipements. On a évidemment le stade, on a Mégacité, on a le Zénith, on a l'hippodrome, de l'autre côté de la voie ferrée on a le parc de la Hotoie et le parc zoologique. On n'a, pas très loin, la gare Saint-Roch et on a par moments des problèmes d'accès. On peut à la fois avoir des problèmes d'accès aux équipements, mais on peut aussi avoir une opportunité d'en faire un lieu privilégié d'accès pour entrer dans notre ville. Donc moi, je souhaiterais que, comme vous l'avez fait pour les parkings, vous engagiez une démarche qui nous permette d'y voir un peu plus globalement sur ce secteur.

**MME FOURE** : Sur les équipements dont vous parlez, vous en oubliez un : le parking relais qui est en train de s'installer aussi à proximité parce qu'on va avoir une ligne de BHNS qui va relier directement ce site au centre-ville et à la gare, et donc c'est particulièrement intéressant.

On réfléchit évidemment à la desserte notamment les soirs de match. On réfléchit aussi au devenir de Mégacité, comme vous le savez. Donc évidemment cette réflexion, elle va se concrétiser prochainement.

Pascal RIFFLART ?

**M. RIFFLART :** Très succinctement, je rappelle que Monsieur DHERSIN avait fait une annonce sur trois études en cours sur ce secteur, notamment sur le devenir de la gare Saint-Roch qui, à mon avis, est essentiel dans l'analyse globale de ce qui peut se passer là-bas.

Monsieur DHERSIN va revenir aux prochaines Assises du transport et je pense qu'on aura un petit peu de nouvelles sur la manière dont il voit l'évolution de cette gare Saint-Roch et la manière avec laquelle il met en route ces études.

On peut faire étude sur étude, c'est sûr, mais je pense qu'il faut commencer par quelque chose. On a commencé par une voie de BHNS. On a commencé par un parking relais. On a commencé par mettre un petit peu la région face à ses responsabilités sur la gare Saint-Roch. On a commencé aussi par réaménager le pôle d'échange au niveau de la gare Saint-Roch. On a une réflexion qui est déjà en cours sur un certain nombre de parcelles dont nous avons la maîtrise à cet endroit-là et aussi sur ce qu'il y a à proximité de la gare SNCF.

C'est toujours le souci : est-ce qu'il faut créer vraiment une structure, un groupe de réflexion pour réfléchir ? Je crois que là on peut en effet parfois, entre hommes et femmes de bonne volonté, mener une réflexion sans pour autant l'institutionnaliser systématiquement.

**MME FOURE :** Quoi qu'il en soit, évidemment la réflexion est globale et ça va de soi.

Je rappelle pour ceux qui n'auraient pas encore enregistré que Franck DHERSIN est le vice-président du conseil régional en charge des transports.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?

On va passer au vote sur la délibération 14, la désaffectation et le déclassement de cette parcelle rue Édouard Lucas.

Pour le point 15 sur la cession de terrain, est-ce que c'est le même vote ? C'est le même vote. Je vous remercie.

**ADOPTE**

Observations :

*M. GEST n'a pas pris part au vote.*

*M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, Mme ANNOOT et M. BEUVAIN M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.*

**16 - ZAC GARE LA VALLEE. RUE LEGRAND D'AUSSY. CESSION D'EMPRISE DECLASSEE A LA SPL AMIENS DEVELOPPEMENT.**

**M. LORIC :** Dans le cadre du programme de construction « Orange Bank » projeté au sein de la ZAC Gare La Vallée, la SPL Amiens Développement a sollicité la ville d'Amiens pour

l'acquisition d'une emprise foncière désaffectée et déclassée d'environ 850 m<sup>2</sup>, formant la rue Legrand d'Aussy et dont la numérotation parcellaire est actuellement en cours.

Je vous propose d'approuver cette cession qui interviendrait moyennant la somme de 56 000 €.

**MME FOURE** : C'est un projet important parce que l'arrivée d'Orange Bank à cet endroit est extrêmement intéressante.

Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - DEPARTEMENT DE LA SOMME. RUE MOÏSE DELOUARD. ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE.**

**M. LORIC** : Dans le cadre de l'ouverture de l'université sur le site de la Citadelle et de l'augmentation des besoins en termes de stationnement dans ce secteur, je vous propose d'acquérir, auprès du département de la Somme, une emprise foncière d'environ 105 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section BM n° 69 sise rue Moïse Delouard, moyennant le prix de 18 000 €.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**18 - LES COURSIVES. ACQUISITIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DE LA SCI ELMA, DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ET DE LA SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE.**

**M. LORIC** : Dans le cadre du projet de requalification de l'îlot des Coursives, je vous propose d'acquérir auprès de la Caisse d'Épargne et de la SCI ELMA des lots bâtis moyennant le prix total de 109 937 €, ainsi que le tènement foncier situé à l'extérieur de part et d'autre de la galerie auprès de la CCI et de la SIP, pour un montant de 272 001 €.

La dépense totale liée des acquisitions est estimée à 420 131 €, frais d'actes notariés compris.

**MME FOURE** : Tout ceci rentre dans le cadre du projet qui sera présenté, là aussi, au prochain conseil municipal.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**19 - ZAC VICTORINE AUTIER. ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA SAEM AMIENS AMENAGEMENT.**

**M. LORIC** : La suppression de la ZAC Victorine Autier a été actée en décembre 2017.

Par suite, il y a lieu de transférer la propriété des parcelles non commercialisées ainsi que celle d'une parcelle formant un chemin, à la ville d'Amiens.

Je vous propose d'approuver l'acquisition des parcelles en cours de viabilisation (ce sont les parcelles DM 1216, 1218, 1221, 1222, 1225, 1226, 1227, 1228 et 1229) par l'aménageur qui interviendra moyennant le prix de 301 955,72 € toutes taxes comprises.

Ce sont des parcelles, des lots à bâtir et c'est vrai que depuis la suppression de la ZAC Victorine Autier il est nécessaire – vous allez voir qu'il y a une délibération qui suit – de récupérer la propriété de ces parcelles-là pour ensuite laisser la SPL Amiens Aménagement en assurer la commercialisation.

**MME FOURE :** Ce point 19 est en effet en lien avec un point qui intervient un peu plus loin, mais il faut qu'on vote les dossiers dans l'ordre.

Sur le point 19, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors je passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**20 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR LE REAMENAGEMENT DE SON SIEGE SOCIAL SITUE RUE DU GENERAL FRERE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Dans le cadre du refinancement d'un prêt pour le réaménagement de son siège social situé rue du Général Frère, je vous propose d'abroger la délibération n° 23 du conseil municipal du 15 octobre 2010 et d'accorder la garantie de la ville d'Amiens à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 015 805,05 € souscrit par l'OPAC d'Amiens Métropole auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts-de-France.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**MME FOURE :** C'est juste une modification par rapport à un engagement antérieurement pris. Je pense qu'il n'y a pas d'observation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**21 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RESIDENCE RUE DE ROUEN ET RUE DE PARIS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Je vous propose de répondre à la demande de l'OPH d'Amiens Métropole qui sollicite la participation financière de la collectivité à hauteur de 96 000 € dans le cadre de son projet de réhabilitation de 24 logements collectifs de la résidence située rue de Rouen et rue de Paris.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22 - COMMERCIALISATION ET GESTION DES VENTES DE TERRAINS A BATIR. RUE DES SAULES / RUE DU BEL AIR. MANDAT CONFIE A LA SPL AMIENS DEVELOPPEMENT.**

**M. LORIC :** Le point 22 fait écho au point précédent que vous avez eu sur la ZAC Victorine Autier.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Victorine Autier qui est confié à la SAEM Amiens Aménagement, 93 logements collectifs et individuels ont été construits ainsi que 16 lots libres mis en commercialisation en 2016.

Toutefois le choix a été fait, vous vous en souvenez, fin 2017, de mettre un terme à la ZAC Victorine Autier.

Je vous propose donc de confier à la SPL Amiens Développement un mandat afin de procéder pour le compte de la ville à la commercialisation des lots libres situés rue des Saules/rue du Bel Air qui en fait sont des lots non cédés à la date du 31 décembre 2017.

Il conviendrait donc d'approuver la convention de mandat correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** C'est pour permettre la vente de ces lots en lots libres.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**23 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX ECOLES PRIVEES. CONVENTION 2018-2020.**

**MME ROY :** Je vous propose d'approuver la convention pluriannuelle 2018 jusqu'à 2020 à intervenir avec la direction Diocésaine de l'enseignement catholique de la Somme qui prévoit, comme pour la période précédente, le versement d'un forfait communal annuel de 1 648 755 €. Cette somme est basée sur la même estimation, le même montant que sur la période précédente.

Cette somme est destinée à la participation des dépenses de fonctionnement des écoles privées placées sous contrat d'association.

**MME FOURE :** Oui, Monsieur BEUVAIN ?

**M. BEUVAIN :** Merci Madame le Maire.

La délibération portant à financer l'école privée nous parvient quelques mois après qu'aient été dévoilées les mesures de la loi de finances confirmant une volonté générale du gouvernement d'utiliser le budget de l'État pour libéraliser davantage la France, et quelques jours après la mobilisation pour la défense de l'école publique menacée par la mise en œuvre de cette loi de finances, notamment pour les écoles d'Amiens.

Il y a eu une mobilisation des parents d'élèves, personnels, enseignants, des élus de l'opposition de gauche de votre conseil municipal qui aura aussi été marquée par des absences remarquables. Mais il est vrai qu'on ne peut à la fois courtiser La République en

marche et en même temps s'opposer au démantèlement du service public que La République en marche porte dans son action quotidienne !

Dans un contexte de fortes inégalités, de fortes contraintes liées à la baisse drastique des dotations de l'État et donc de contraintes budgétaires fortes pour nos collectivités, nous réitérons notre choix que l'argent public soit orienté prioritairement pour les besoins des seules écoles publiques.

C'est un symbole et c'est pour nous l'occasion de rappeler notre opposition aux lois DEBRÉ, GUERMEUR et CARLE qui fixent par obligation les villes à verser un forfait communal aux écoles privées sous contrat d'association avec l'État.

Ces écoles privées sont à 90 % confessionnelles, comme ça a été rappelé, et les clés du calcul de ce forfait font l'objet d'interprétations différentes et de tentatives de contournement par les représentants de l'école privée.

L'école de la République laïque a la précieuse mission d'accueillir tous les enfants sans aucune exception, ni religieuse, ni sociale. S'attaquer à l'école publique, c'est ouvrir le champ de l'intervention du privé.

Les efforts de notre municipalité ont été nombreux ces dernières années, notamment lors de la mandature précédente, en matière de rénovation thermique des bâtiments, la mise en place d'une restauration scolaire avec une tarification sociale, l'introduction de produits locaux dans l'élaboration des plats quotidiens.

**MME FOURE** : C'est nouveau, ça !

**M. BEUVAIN** : Ce n'est pas nouveau. On reprendra les procès-verbaux des précédents conseils municipaux.

Mais notre opposition demeure sur l'instauration de la tarification des activités périscolaires dont nous défendons la gratuité et pour rappeler qu'Amiens cesse enfin d'être une ville chère.

Vous ne manquerez pas de nous rappeler que la loi c'est la loi et que nous ne saurions nous y soustraire, et nous vous rappellerions que l'application de la loi sur le mariage pour tous a elle aussi été commentée par des élus de votre majorité qui n'ont pas caché leur hostilité à la loi en refusant encore aujourd'hui de participer à son application.

L'argent public doit servir à l'école publique.

Pour ces raisons, Madame le Maire, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Monsieur DUPILLE ?

**M. DUPILLE** : Madame le Maire, je ne serai pas aussi extrémiste que mon collègue mais quand même ! Vous savez bien que je suis un enseignant du domaine public, de l'école publique, et quand je vois passer ce genre de délibération, j'ai mes sourcils qui se soulèvent quand même !



Bien entendu, la loi oblige à cette participation.

Il y a quand même une chose que je voudrais savoir : est-ce que ce montant-là que vous donnez à l'école privée est un minimum ? Ou est-ce que c'est une somme améliorée par rapport à ce que la loi permet ? Ça, j'aimerais bien le savoir parce que si c'est le minimum, OK, puisque c'est la loi qui l'impose. Si c'est une somme améliorée, je ne suis pas d'accord parce qu'évidemment l'école privée est payante et donc il n'y a aucune raison de favoriser l'école privée par rapport à l'école publique.

J'aimerais bien que vous me répondiez sur ce point : est-ce que ce qu'on donne là c'est le minimum autorisé par la loi ou bien est-ce que c'est plus ? Ce serait déjà plus clair pour moi.

**MME FOURE : Monsieur ANGER ?**

**M. ANGER :** Madame le Maire, je n'ai pas l'habitude de prendre dans l'opposition des positions qui seraient contraires à celles que je devrais prendre dans une majorité, dans un exécutif. Quand on est en charge d'un exécutif, on est tenu effectivement d'appliquer la loi et c'est la loi qui amène les communes à financer l'enseignement privé.

Je pense que sur la question du prix minimum ou du pas prix minimum, la négociation qui a abouti à ce compromis – c'est toujours un compromis entre l'enseignement privé et la commune – est une bonne négociation, puisqu'au fond elle reprend celle qui avait été engagée par les municipalités précédentes. Et par voie de conséquence, je pense que nous n'avons intérêt ni à remettre en cause cette négociation (je pense qu'on prendrait juste le risque que ça coûte plus cher à la collectivité), ni, pour ce qui nous concerne, intérêt à rallumer une colère qui, je l'espère, est derrière nous.

**MME FOURE : Mathilde ROY.**

**MME ROY :** Oui, merci Madame le Maire.

Quand j'entends qu'il faut se mobiliser pour l'école publique et que c'est limite indécent de donner de l'argent aux écoles privées, je trouve ça quand même un peu étonnant et fort de café ! Excusez-moi l'expression.

En effet, sous la mandature précédente, ce financement existait déjà. Ça vient d'ailleurs d'être dit par Monsieur ANGER. Donc je ne vois pas en quoi le fait qu'on continue d'appliquer la loi pose problème.

Par ailleurs, c'est une obligation légale. Ça vient également d'être dit. Par conséquent, en tant qu'élus, nous nous devons aussi de respecter la loi et ce serait quand même étonnant, alors que nous sommes de forts défenseurs de la réussite éducative, que nous mettions de côté des milliers d'enfants qui sont scolarisés dans le privé aujourd'hui et qui ont, tout comme les enfants de l'école publique, le droit d'avoir de bonnes conditions de réussite éducative.

Cette convention, elle n'est que l'application de ce que la collectivité se doit de verser aux écoles privées d'une part. Et d'autre part, je tiens à dire que par rapport à la remarque qui a été faite de l'absence notable de certains élus qui, je pense, devaient être de la majorité – ça n'a pas été précisé, mais c'est ce que j'en ai conclusion – je trouve ça aussi étonnant parce que quand il y a eu des manifestations de parents, nous nous sommes, avec mes collègues, mobilisés ; nous nous sommes répartis dans différentes écoles. Alors certes, en fonction de

nos charges respectives, nous n'étions pas forcément là à 17 heures quand il y avait la télévision et France Bleu, mais nous y étions à 20 heures pour partager un café avec les parents et discuter avec eux, voire même plus tard. Et nous le serons à nouveau, mais ce sera l'objet d'un point ultérieurement dans l'ordre du jour, à la rentrée la semaine prochaine pour les quelques cas qui restent à défendre.

Donc oui, nous sommes mobilisés ! Oui, nous sommes défenseurs de l'éducation et de la réussite éducative peu importe de là où viennent les enfants parce qu'ils ont tous le droit d'être éduqués ! Nous nous devons d'appliquer la loi.

Voilà juste ce que je voulais dire, Madame le Maire.

**MME FOURE** : Madame BERGER.

**MME BERGER** : Juste une précision : ça concerne combien d'enfants ?

**MME ROY** : Selon les dernières données dont nous disposons pour l'année scolaire 2017-2018, nous aurions 1 562 enfants en élémentaire et 940 enfants en maternelle. Je parle des enfants amiénois scolarisés dans les écoles privées amiénoises dont nous venons de parler.

**MME FOURE** : Puisqu'évidemment nous ne participons qu'au financement des enfants amiénois parce que pour nous, un enfant amiénois c'est un enfant amiénois, qu'il soit scolarisé dans le public ou dans le privé.

D'autres remarques ? Oui, Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : Oui, ça me permettra de répondre aussi à la question qu'a posée Monsieur DUPILLE parce qu'effectivement la loi oblige les communes à financer non pas l'investissement, mais le fonctionnement des écoles élémentaires privées comme celui des écoles élémentaires publiques. Le montant est établi en fonction de ce que paye la commune pour les écoles publiques. Donc, il y a un coût moyen par élève qui est établi.

Aujourd'hui, comme dans la mandature précédente en fait, il y a aussi un financement pour les écoles maternelles parce que ça a été commencé par l'ancien maire Gilles DE ROBIEN qui avait commencé à financer les écoles maternelles privées.

La convention qui a été négociée par la mandature précédente concerne également les maternelles, et là encore, elle est rappelée dans la convention... Enfin dans la convention qu'on a là aujourd'hui dans la délibération, enfin avec la délibération, ce n'est pas mentionné, mais dans la commission il était bien mentionné que les écoles maternelles aussi pouvaient bénéficier du financement.

Ceci dit, la convention est intéressante parce que le montant, le coût moyen par élève élémentaire et maternelle est inférieur à celui qui est réel pour les écoles publiques. Je ne sais pas si vous me suivez parce que c'est un peu compliqué. De ce fait-là, la négociation qui a abouti à un montant moyen des écoles élémentaires et maternelles mélangées est intéressante par rapport à la loi parce que si on appliquait vraiment la loi, on paierait plus cher. Donc la convention a été bien négociée avec les écoles privées. Donc en ce sens-là, je ne peux pas m'opposer à ça.

Par contre, moi, enfin nous sur le principe, on est aussi contre le financement des écoles privées en général, contre cette loi parce que vous disiez, Madame ROY, que comme tous les enfants des écoles publiques, ils ont le droit à un financement. Non ! Dans les écoles privées, les parents payent davantage que dans les écoles publiques et donc ça veut dire que les écoles privées finalement ont un financement nettement supérieur à celui des écoles publiques. Par conséquent, c'est un peu injuste que les communes doivent donner de l'argent.

Ça, c'est un débat national. En ce sens-là, moi, je suis contre ce principe-là. Mais au niveau local, on est bien obligés d'appliquer la loi et le compromis qui a été trouvé n'est plutôt pas mauvais pour la commune. Donc nous, on s'abstiendra.

**MME FOURE :** Je vais reprendre les choses clairement parce que c'est un sujet que je connais bien et depuis très longtemps.

En fait, ce qui est exigé par la loi, comme vous le dites, Madame LEPRESLE, c'est le financement des enfants scolarisés dans les écoles primaires. La loi n'a pas exigé le financement, par les collectivités locales, des enfants scolarisés dans les écoles maternelles pour une raison très simple : c'est que la scolarité est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans. C'est la seule et unique raison. Cependant, nous savons très bien que tous les enfants sont scolarisés autour de 3 ans, je vais dire. Globalement parfois un peu avant, un peu après, mais c'est autour de 3 ans.

Il y a des années, la direction de l'enseignement diocésain avait demandé à l'équipe municipale de l'époque de financer les écoles maternelles en même temps que les écoles primaires. L'équipe municipale de l'époque a fait un effort pour financer les écoles, les enfants. Je ne vais pas vous faire l'historique, ce n'est pas le lieu, mais comme on venait de très, très loin, à un moment, il a été proposé à la direction de l'enseignement diocésain, soit d'attribuer la totalité de ce qui était dû selon la loi aux enfants des écoles primaires, soit de rester à un financement inférieur mais d'attribuer aussi un financement aux enfants scolarisés en maternelle.

C'est cette deuxième solution qui a été préférée par la direction de l'enseignement diocésain. Donc c'est sur cette base-là que depuis une vingtaine d'années, les équipes municipales successives ont apporté leur soutien aux écoles privées.

Je précise que contrairement à ce que vous dites, les enfants des écoles privées ne sont pas dans une situation plus favorable que ceux des écoles publiques puisque la ville ne participe qu'aux coûts de fonctionnement. Et pourquoi participe-t-elle aux coûts de fonctionnement ? Parce que si ces enfants n'étaient pas dans le privé, ils seraient dans le public. C'est une évidence. Et s'ils étaient donc dans le public, on aurait à faire face à ces dépenses-là. C'est la raison pour laquelle il est apparu légitime et juste au législateur d'imposer cette règle.

Et je précise qu'en revanche les collectivités locales, en particulier la ville, n'ont absolument pas le droit de financer les investissements des écoles privées. Donc bien sûr, les écoles privées font face seules aux dépenses d'investissement de leurs bâtiments qui ne sont pas toujours dans un état magnifique ou comparable aux écoles publiques de notre ville.

Voilà ce que je voulais dire pour préciser bien les choses. Je pense que nous respectons la loi. Et comme l'a dit très justement Madame LEPRESLE, nous avons globalisé. Donc c'est une somme globale qui est donnée. Tout le monde s'y retrouve et voilà la règle.

Mais encore une fois, moi, je précise que pour ce qui nous concerne, dans toute la mesure du possible, nous ne faisons pas de distinction entre les enfants scolarisés dans le public et dans le privé. C'est la raison pour laquelle, par exemple, au moment de la fête de Noël des écoles, nous permettons aux enfants qui sont dans le privé de venir assister au spectacle, comme les enfants du public, parce que ce sont des petits Amiénois pour la majorité d'entre eux.

Je précise aussi, même si la question n'a pas été explicitement posée, que nous avons été attentifs à la fréquentation des écoles privées par rapport aux écoles publiques dans le cadre de la semaine de 4 jours, puisque les écoles privées n'y étaient pas soumises, et nous avons constaté qu'il n'y avait pas eu une augmentation de la fréquentation des écoles privées dans ce cadre-là.

Voilà les éléments d'information que je voulais apporter pour que chacun se prononce en connaissance de cause.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

**ADOPTE**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD et M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD) ont voté contre.*

*Mme LEPRESLE, M. HUTIN et M. SÉRY se sont abstenus.*

**24 - CAISSE DES ÉCOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF RÉUSSITE ÉDUCATIVE. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.**

**MME ROY :** Le programme "Réussite Éducative" permettant d'assurer un accompagnement social et éducatif de familles en difficulté, notamment à travers des actions d'accompagnement au profit des élèves et de leurs familles dans les domaines éducatif, culturel, social ou sanitaire, est porté par la Caisse des Écoles.

Afin de participer au financement de cette action mise en œuvre sur les quartiers prioritaires d'Étouvie, Amiens Sud-Est, Amiens Nord et les Parcheminiers, je vous propose de verser une subvention de 100 000 € à la Caisse des Écoles, d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**25 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS ANNEE 2018. CONVENTIONS.**

**MME ROY :** Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la ville d'Amiens contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier.

Je vous propose d'accorder, pour l'année 2018, une subvention globale de 846 995 € sur la base d'une participation à l'heure et à l'enfant amiénois d'un montant de 1,96 € par heure.

Si vous le voulez, je peux détailler.

**MME FOURE** : Non, on a tous sous les yeux la liste.

**MME ROY** : C'est bon ?

**MME FOURE** : Je pense qu'on vous permet d'éviter une lecture qui serait un peu fastidieuse.

**MME ROY** : Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions afférentes.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - CAF DE LA SOMME. FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE. ANNEE 2018. CONVENTION.**

**MME ROY** : La CAF de la Somme soutient activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil de jeunes enfants notamment sur les territoires présentant un déficit de modes d'accueil.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir entre la CAF et la ville d'Amiens qui a pour but d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 8 400 € à la crèche Pigeon Vole.

Il est à noter que la capacité d'accueil de cette dernière est passée de 28 à 40 places.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27 - PRESERVATION DES POLLINISATEURS. PARTENARIAT AVEC L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE. LABELLISATION APICITE®. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Dans le cadre de la trame verte et bleue métropolitaine, et suite au vœu adopté par le conseil municipal du 15 septembre 2016, la ville d'Amiens a répondu favorablement à la proposition de concourir à la labellisation APICité® initiée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Le label APICité® 2 abeilles « Démarche remarquable » a été décerné à Amiens pour 2 ans.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention proposée par l'UNAF, qui prévoit la mise à disposition de supports en termes de communication et de connaissance, sous forme du droit d'usage et de la charte graphique APICité®, d'abonnement à la revue, d'envoi de livrets, de diffusion aux médias.

La ville d'Amiens s'acquitterait d'une redevance annuelle de 2 000 €.

**MME FOURE** : Merci. Y a-t-il des observations ? Monsieur HUTIN qui est à l'origine du vœu.

**M. HUTIN** : Merci. Merci de le rappeler.

Effectivement c'était une bonne initiative. On est allés ensemble, fin 2016, chercher ce prix.

Au-delà du prix, ce qui compte, c'est effectivement la démarche. Il serait intéressant qu'on fasse un point d'étape, puisque ça fait quand même un bout de temps maintenant qu'on est partis dans cette démarche et voir si on peut maintenant viser une labellisation supérieure, d'avoir le dernier niveau de cette labellisation.

Et au-delà peut-être, puisque les ruches ne font pas la politique de biodiversité, ne sont qu'un indicateur, de s'engager plutôt dans une démarche plus globale et de candidater pour être capitale française de la biodiversité. Beaucoup de villes s'y sont engagées et ça permettrait aussi de mobiliser les équipes sur ce projet plus global d'Amiens ville verte pour être aussi reconnue comme une ville qui défend la biodiversité. Bien sûr, ça touchera différents sujets de la politique municipale ou métropolitaine, notamment sur l'étalement urbain qui est un fléau de notre développement.

**MME FOURE** : Des éléments de réponse, Florence ?

**MME RODINGER** : Écoutez, oui, que d'ambition qui vous honore pour la ville d'Amiens !

Cela dit, je reste assez dubitative sur le fait de cotiser à ce label qui coûte quand même 2 000 € par an. C'est vrai que quand on a effectivement validé ce principe de vœu, on n'avait qu'une journée pour se retourner et on a découvert le prix après. On multiplie 2 000 € pour la métropole et 2 000 € pour la ville.

Et je vais dire qu'effectivement le fait d'adhérer ne nous apporte pas grand-chose, enfin à mon avis, mais c'est vrai qu'il faut encore en discuter, parce que déjà la ville... enfin on a... Enfin je me demande s'il ne serait pas plus judicieux de conventionner, c'est déjà le cas, de faire une prestation avec l'USAP parce qu'on a quand même une union des apiculteurs qui est locale, qui est à Thézy-Glimont, et c'est quand même cette association qui nous aide à choisir les sites pour mettre les ruches. Ce n'est pas si évident parce que quand il faut appliquer la loi, il y a plein de contraintes, etc.

Si vous voulez un bilan, j'en ai un à faire, mais je ne sais pas si on a le temps. J'ai tous les lieux qui sont répertoriés. On a répertorié 11 sites dont seulement 5 sont vraiment utilisables. D'autres n'ont pas été retenus pour des raisons de fréquentation, de proximité d'équipements ou d'habitats ou d'accessibilité pour les apiculteurs. Après, des apicultrices notamment, par exemple, se sont installées au jardin Saint-Acheul. Malheureusement, elles ont dû renoncer pour vandalisme. Il y a plein de contraintes.

Cela dit, on ne baisse pas les bras puisque sur le plan métropolitain il y a Poulainville qui est un lieu prisé et sur lequel il y a des ruches. On nous en demande aussi au crématorium. On pense aussi mettre une ruche. On pense au jardin d'Ambonne, etc.

Tout ça pour vous dire qu'on est pleins de bonne volonté, mais on fait ce qu'on peut. Mais moi, je m'interroge vraiment sur le label. L'utilité d'un label, surtout à ce prix-là, c'est qu'on ait

un service. Or les services, on les a aussi de la part de nos services Espaces Verts qui savent ce qu'il faut mettre en mellifères, etc. Enfin vous voyez ce que je veux dire ? Je veux bien en rediscuter mais le prix coince un peu, on va dire.

**MME FOURE :** Je pense que c'est un débat que vous pourriez avoir en commission et que ce qui est essentiel évidemment, c'est qu'on continue à agir dans cette direction-là parce que ça, on est tous convaincus de l'intérêt de la présence des abeilles en milieu urbain. Donc c'est ça l'essentiel. Maintenant est-ce que c'est par ce label ou par d'autres moyens ? La question reste pour l'instant encore ouverte.

Là, on vous propose de cotiser une nouvelle fois, de passer une nouvelle convention, et on va profiter de ce temps de nouvelle convention pour voir ce qu'on pourrait faire utilement à l'avenir. C'est ça qu'on vous propose.

On passe au vote sur cette délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - APREDA. ACTION INSERTION SOCIALE / PREVENTION. SUBVENTION. ANNEE 2018.  
CONVENTION.**

**M. STENGEL :** Pour rappel, l'APREDA, c'est l'association pour la prévention de la délinquance adolescente qui était installée historiquement sur le secteur Nord, qui va y rester, mais qui va connaître un déménagement dans de nouveaux locaux puisqu'elle va être relocalisée à la Pléiade.

L'APREDA a un excellent bilan et nous travaillons de concert avec cette association. Nous participons, ainsi que l'État et Amiens Métropole, à son fonctionnement. Il est proposé de subventionner pour l'année 2018 l'APREDA à hauteur de 10 000 € et donc il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer, mes chers collègues, la convention afférente à cette subvention.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**29 - ASSOCIATION CHANTIERS PASSERELLES. SUBVENTION. ANNEE 2018.**

**M. STENGEL :** C'est un petit point assez particulier puisqu'il concerne le travail d'intérêt général. Le travail d'intérêt général, c'est une alternative à des courtes peines de prison qui favorise l'insertion des personnes condamnées et participe à la prévention de la récidive.

Dans ce cadre-là, l'encouragement envers le travail d'intérêt général figurait dans notre programme en 2014. Nous l'avons inscrit dans une de nos priorités et nous avons développé, depuis, des initiatives, que ce soit au sein de notre collectivité ou que ce soit également avec nos différents partenaires publics et privés afin d'encourager le travail d'intérêt général comme peine alternative.

À ce titre-là, nous avons proposé d'accueillir une étape du Tour de France du travail d'intérêt général. C'est une initiative qui est coordonnée au niveau national et déclinée en plusieurs étapes régionales, dont celle d'Amiens qui est proposée ici.

Ce Tour de France du travail d'intérêt général est porté et organisé par l'association Chantiers Passerelles. C'est pourquoi nous proposons qu'une subvention soit ici proposée à hauteur de 2 900 €.

Mes chers collègues, je vous propose que Madame le Maire soit autorisée à signer la convention afférente à cette subvention.

**MME FOURE** : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.**

**M. STENGEL** : Je rappelle que l'association de Prévention Routière, que nous subventionnons chaque année, permet de réaliser des actions de sensibilisation sous la forme de pistes notamment de vélo sur tout ce qui est bonne conduite à vélo, et donc par la suite en deux-roues, pour les niveaux de CM2.

Elle a touché, sur l'année scolaire précédente, quelque 2 268 élèves qui sont répartis dans la quasi-totalité des écoles d'Amiens. Effectivement, parfois, une ou deux écoles ne peuvent pas participer. En tout cas, si ce n'est pas le cas, elles participent l'année suivante.

Nous proposons de passer cette subvention à 4 500 € à l'association de Prévention Routière.

J'en profite, puisqu'on est au chapitre de la prévention routière, pour signaler et rappeler aux collègues que la Fête du Casque se tiendra les 14 et 15 mars prochains – ça arrive à grands pas ! – évidemment comme tous les ans à l'Odysée, à Amiens.

**MME FOURE** : Merci. Pas d'observation(s) ?

On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**31 - COMPLEMENT D'UNE ANCIENNE CARRIERE SOUTERRAINE DE CRAIE SITUEE SOUS L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE. APPROBATION. RECHERCHE DE FINANCEMENT.**

**M. STENGEL** : Vous avez la cartographie qui est présentée ici et je trouve intéressant que le visuel soit présenté parce que sur cet axe très fréquenté, l'avenue du Général de Gaulle, entre la passerelle piétonne et puis le carrefour Georges Clemenceau qui est juste au-dessus, on imagine assez peu que se trouvent 1 300 m<sup>2</sup> d'une carrière souterraine dont la hauteur sous plafond est de 3 mètres.

Il n'y a pas une grande urgence sur le comblement de cette carrière souterraine. Elle ne risque pas de s'effondrer dans les semaines qui viennent. Toutefois, nous profitons des différents travaux qui sont effectués en lien avec les différents chantiers qui sont présentés dans le cadre notamment du Bus à Haut Niveau de Service.



Nous proposons un phasage des travaux en utilisant l'autorisation de programme dédiée, que nous avons votée en 2014 et qui va permettre le comblement de cette carrière souterraine à hauteur de 400 000 €.

Je rappelle que sur les 400 000 € qui sont proposés pour les travaux, 200 000 sont éligibles par un financement FEDER puisque l'Europe, en termes de prévention en matière de risque de sécurité civile, peut participer. C'est l'objet de la présente délibération qui propose donc que Madame le Maire puisse solliciter le FEDER et toute source de financement pour nous aider aux travaux de comblement de cette carrière souterraine.

**MME FOURE** : Merci.

Qui demande la parole ? Personne, alors on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Merci Clément STENGEL.

Avant de passer la parole à Madame LAVALLARD pour le point 32, je voudrais dire que j'ai oublié de signaler que vous avez eu sur vos tables normalement un petit pot de miel d'Amiens Métropole. J'aurais dû en parler au moment du point précédent évidemment parce que c'est du miel qui vient des abeilles qui sont installées, je pense, au Jardin des plantes. On a trois ruches là-bas. Donc, vous allez pouvoir goûter ce miel et vous êtes d'heureux bénéficiaires parce que je suis désolée, mais il n'y a que les élus qui ont été dotés de ce petit pot de miel parce que pour l'instant, il n'y a pas une quantité suffisante pour aller au-delà.

**32 - COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. ANNEE 2018.**

**MME LAVALLARD** : Je vous propose d'accorder, comme habituellement, une subvention de 1 500 € à chacun des comités de quartier et de 2 500 € à l'Union des comités de quartier.

Par ailleurs, une subvention spécifique de 500 € serait accordée au comité de quartier Centre pour son action Rallye du patrimoine, et 1 400 € seraient versés au comité de quartier Petit Saint-Jean pour son action de Square en fête.

Au total, c'est une somme de 37 400 € qui serait ainsi répartie.

**MME FOURE** : Merci.

Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**33 - COMITE DE QUARTIER SAINT-ROCH/SAINT-JACQUES. SUBVENTION COMPENSATRICE POUR CHARGES.**

**MME LAVALLARD** : La ville met à la disposition du comité de quartier Saint-Roch/Saint-Jacques, à titre gratuit, un local situé 22 rue de la demi-lune.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme convenu par la charte de la démocratie locale, les charges sont supportées directement par la ville d'Amiens.

Ce comité de quartier a engagé des dépenses liées à la mise à disposition du local pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016, incluant des régularisations de 2012 et 2013 pour les charges du local et les charges d'électricité, soit 2 141,75 €.

Dans le but de régulariser la situation, je vous propose de lui attribuer une subvention compensatrice du même montant recouvrant le coût des charges inhérentes au local et au fournisseur d'électricité EDF.

**MME FOURE :** Pour faire en sorte que tous les comités de quartier soient traités de manière égalitaire.

Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**34 - IMMEUBLE 172 RUE SAINT-LEU. MISE A DISPOSITION POUR L'ASSOCIATION SAINT-LEU ENFANCE. CONVENTION D'OCCUPATION.**

**MME LAVALLARD :** Aux termes d'une donation intervenue en 1999, le Rotary Club Amiens Vallée de Somme a fait don de la propriété d'une maison située au 172, rue Saint-Leu.

L'acte de donation implique que le donataire laisse la libre et gratuite disposition des biens donnés à des associations dont l'objet se rattache à la protection de l'enfance.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la mise à disposition de cet immeuble à l'association Saint-Leu Enfance pour une durée de six ans.

Ce prêt est consenti à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature. Les charges sont soutenues par l'association.

Il conviendra d'autoriser Madame le Maire à signer le bail afférent.

Et si vous me permettez, je vais prendre quelques secondes pour citer les associations qui y sont et celles qui vont y accéder.

Actuellement, l'association Saint-Leu Enfance regroupe l'Association départementale de prévention des violences à l'enfant, l'Association française de lutte contre la mucoviscidose, l'association Enfant Espoir et Vie.

La ville a proposé à l'association Saint-Leu Enfance d'accueillir au sein de l'immeuble l'activité du dispositif de réussite éducative de Saint-Leu dont l'animation est confiée à l'association Yves Lefèbvre et également les coordinatrices du Relais Assistantes Maternelles.

**MME FOURE :** Merci beaucoup pour cette présentation.

Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Je passe maintenant au point 35 : ce sont les questions orales et vœux.

Je vous propose de passer à la première question orale qui est posée par Madame LION-LEC.

**MME LION-LEC :** Merci Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je pense qu'il ne vous aura pas échappé qu'aujourd'hui nous sommes le 8 mars et que c'est la Journée internationale des droits des femmes.

Bien sûr, chacune et chacun est d'accord pour reconnaître que le combat pour les droits des femmes ne doit pas être limité à une seule journée, mais que c'est bien tout au long de l'année que nous devons agir.

Au-delà des mots, force est de constater, Madame la Maire, que vous ne mettez pas en œuvre cette exigence dans les politiques que vous menez au quotidien sur notre territoire.

Quels que soient les sujets sur lesquels notre conseil est appelé à délibérer, jamais n'est pris en compte comme un critère l'enjeu d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre ville.

- Premier exemple :

Vous le savez, nous participons régulièrement aux commissions du CCAS au cours desquelles nous constatons combien les difficultés sociales se surajoutent à l'encontre des femmes, notamment des mères isolées et des femmes précaires qui sont de plus en plus nombreuses. Et pourtant, le CCAS ne fait pas du soutien et de l'accompagnement de ces femmes fragilisées une priorité.

- Deuxième exemple :

Nous avons voté à l'unanimité votre « Pacte pour l'emploi » car nous en attendions des résultats notamment à l'égard des femmes qui subissent sur notre territoire un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Quelles actions concrètes avez-vous menées pour réduire les inégalités d'accès à l'emploi entre les femmes et les hommes ?

- Troisième exemple :

Aujourd'hui, la parole se libère sur le caractère insupportable du harcèlement à l'encontre des femmes, en particulier dans les espaces publics, la rue et même dans les transports. D'ailleurs, beaucoup de femmes renoncent à fréquenter, à certaines heures, certains lieux et à emprunter les transports. Conscientes des risques rencontrés par les femmes dans le partage inégalitaire de l'espace public, des villes comme Bordeaux, Nantes et Grenoble ont mené des études et travaillé avec les associations, les conseils citoyens et les entreprises pour trouver des solutions qui sont parfois plus simples que l'on croit ; tel le renforcement de la luminosité dans certains espaces ou l'arrêt des bus à la demande pour réduire le trajet des femmes.

- Quatrième exemple :

Amiens sera demain « Capitale européenne de la jeunesse » et nous nous en réjouissons. Mais alors que l'Europe a fait du combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes une de ses priorités, nous avons beaucoup de mal à identifier dans votre politique pour la jeunesse les actions concrètes de prévention du sexisme qui vont être impulsées pour transformer, autant avec les garçons qu'avec les filles, les pratiques et les comportements d'aujourd'hui et de demain.

Je pourrais ainsi continuer à examiner les différentes politiques dont vous avez la responsabilité et nous ferions le constat que vous vous contentez d'un service à minima.

Même concernant les contrats ville où l'égalité femmes/hommes est une priorité obligatoire, nous n'avons pas de bilan des actions conduites, donc aucune lisibilité.

Vous subventionnez, il est vrai, les associations, mais à aucun moment vous ne faites preuve de la moindre volonté de les animer dans une dynamique de réseau, indispensable à la co-construction des projets pour alimenter une véritable politique d'égalité sur notre territoire.

Madame la Maire, dans cette perspective, pourquoi ne prenez-vous pas l'exemple des villes que j'ai citées il y a un instant et qui ont mis en place des Conseils de l'égalité entre les femmes et les hommes en charge avec les partenaires de faire des propositions et de veiller à la réalisation d'actions concrètes ?

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes a pris ces derniers temps une autre dimension. Il est mené au quotidien avec une détermination grandissante, tant les inégalités restent criantes. Les élu-e-s avec les pouvoirs et les moyens qui sont les leurs ne peuvent pas l'ignorer. Il est donc urgent, au risque de ne plus répondre aux attentes et aux besoins de la population et de ne plus respecter le pacte républicain, de mettre en place, avec de nouvelles méthodes de travail et d'autres façons d'agir, une politique de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans notre ville.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD** : Merci Madame le Maire.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, Madame LION-LEC, face à la triste réalité que vous décrivez en matière d'égalité Hommes – Femmes, je ne peux vous laisser dire qu'Amiens n'agit pas sur son territoire.

Je trouve choquant d'entendre ces propos de votre part et c'est ignorer le travail réalisé par les associations, par les services et par les différents partenaires institutionnels.

La ville d'Amiens est présente et se mobilise pour répondre à la détresse des femmes victimes de violence.

En 2017, le Point d'accès aux droits de l'Espace Citoyenneté a reçu de nombreuses femmes en difficulté ou victimes de violence, en recherche d'une écoute, d'un conseil ou d'une aide.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec de nombreux partenaires associatifs. J'ai déjà eu l'occasion de les citer : AGENA, CIDFF, Initi'elles, l'un et l'autre, Femmes Solidaires, SOS Violence en privé et bien sûr l'UDAUS.

Cela me redonne l'occasion de souligner le travail exceptionnel, concret et efficace de ces associations que je félicite et remercie de nouveau.

Sur la question du harcèlement dans les espaces publics, y compris dans les transports, là encore je peux vous communiquer des résultats concrets sur la campagne de sensibilisation menée dans les bus, en début d'année, pour lutter contre toutes les formes d'incivilités, dont sont également victimes bien sûr les femmes.

Cette campagne de sensibilisation réalisée conjointement par le service prévention-médiation de la ville et Kéolis a permis de rappeler les règles de vie, de bon sens et de civisme. Cette action a particulièrement été appréciée par les usagers du bus.

Enfin, la ville d'Amiens fait la promotion de l'image de la femme par le biais de nombreuses actions.

Je vais à nouveau citer quelques-unes de ces actions, déjà rappelées au cours du conseil municipal du 26 octobre 2017.

L'espace Citoyenneté et la bibliothèque ont réalisé quelques expositions autour du thème de la femme. Les expositions intitulées « Olympe de Gouges », « Inès », « La lutte des femmes pour l'égalité » ou encore « Femmes, l'égalité en marche » ont permis de sensibiliser le public sur la place de la femme dans la société.

Par ailleurs, je vous rappelle que la ville d'Amiens a octroyé plusieurs subventions à diverses associations telle qu'une subvention de 6 500 € au CIDFF pour les actions « Festiv'elles, la santé au féminin » et pour les permanences juridiques du Point d'Accès au Droit, à laquelle il faut ajouter 1 500 € à la Briqueterie pour sa nouvelle action « les femmes dans la place », et 2 000 € pour l'association Pas à passo, là encore une nouvelle action de théâtre-forum, de conférence sur la construction sociale du genre liant la femme aux discriminations.

Enfin, avant de laisser la parole à ma collègue Annie VERRIER qui complétera mon intervention, je vous indique que notre équipe municipale reste attentive à la question de l'égalité entre les Hommes et les Femmes, et particulièrement aux violences faites aux femmes.

Nous, nous avons fait le pari de l'efficacité dans notre action publique. Plutôt que de faire de cette question une thématique parmi d'autres, nous avons décidé d'agir sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes de manière transversale, sur l'ensemble de nos politiques publiques que nous mettons en place. Cela vaut dans les domaines du transport, je viens de vous en citer un exemple, dans le logement, ou encore dans les actions réalisées dans le cadre de la politique de la ville et dans les politiques sociales.

**MME FOURE :** Merci. Madame VERRIER pour compléter.

**MME VERRIER :** Vous avez raison de dire que la prise en compte des problèmes rencontrés par les femmes ne doit pas se limiter à une journée par an et c'est ce que nous faisons à Amiens.

Je vais être récurrente parce qu'avec le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, il est clair que nous menons une politique sociale universelle qui s'adresse à tous, donc aux femmes, 365 jours par an ou 366 le cas échéant.

Vous évoquez la commission des aides facultatives du CCAS. En 2017, nous avons aidé 3 556 familles et accordé 6 259 aides. Vous avez à nouveau raison de dire que les aides facultatives ont été concentrées sur les familles monoparentales. Celles-ci représentent 75 % des publics aidés. Or démographiquement, ces dernières ne représentent que 12 % des ménages et 38 % des familles. C'est bien que nous prenons, et vous prenez dans le cadre des aides facultatives, en compte ces critères de fragilité et que nous y répondons.

Par contre, par opposition, 75 % des publics qui fréquentent les structures d'hébergement d'urgence sont des hommes. Vous le voyez : nous ne pouvons pas mener des politiques sociales sous le prisme du sexe des personnes aidées. Ainsi, notre politique sociale a choisi de s'adresser à tous, sans autres critères que ceux des besoins sociaux.

Je précise, mais ça a déjà été dit dans le cadre du CCAS, que nous avons mené une action auprès des familles monoparentales dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux pour définir quelle(s) politique(s) sociale(s) il faudrait mener à leur rencontre. Les femmes seules ont clairement exprimé qu'elles souhaitaient être considérées comme des familles à part entière et qu'elles voyaient plutôt comme discriminant le fait de mener une politique sociale spécifique à leur endroit.

Pour ce qui est de la politique de l'emploi, elle est portée par l'État. Donc, je vous invite à solliciter ce dernier. Néanmoins, pour ce qui concerne la ville d'Amiens, nous avons facilité le mode de garde pour les femmes seules élevant leur(s) enfant(s) afin de faciliter le retour à l'emploi et on peut dire qu'en tant qu'employeur Amiens montre l'exemple.

Amiens développe une véritable offre de services en faveur de l'emploi portée par le service Emploi Insertion qui, par exemple, nous a permis d'être retenus pour le projet PANTOON qui, dans l'objectif de réduire les inégalités liées à la fracture numérique, cible plus spécifiquement les femmes éloignées du marché du travail qui peuvent être confrontées à la monoparentalité ou à des problèmes de santé physique ou psychologique.

Dans le cadre de la Capitale européenne de la jeunesse, nous allons mener une politique très volontariste pour favoriser l'insertion des jeunes Amiénoises et Amiénois. Le séminaire du conseil d'administration du CCAS, je l'ai dit tout à l'heure, portera sur ce thème le 14 mars prochain, et vous y assisterez bien sûr en tant qu'administratrice du CCAS. Notre action s'adressera à tous les jeunes, dont les femmes.

Pour ce qui est des associations, vous reconnaissez le soutien de la ville à leur égard. Je vous en remercie. En effet, comme l'a rappelé ma collègue, elles font un travail remarquable et nous les aidons au même titre que toutes les associations à caractère social. Et je rappelle une fois de plus que les subventions sociales ont été maintenues alors même que notre collectivité a vu ses financements de l'État diminuer d'année en année. C'est bien que nous avons fait de la question du bien-être des habitants une priorité.

Vous demandez la création d'un Conseil de l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous n'avons pas besoin de créer un Conseil pour apporter des réponses et des solutions. Avec le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, nous avons fait le choix d'une gouvernance partagée

avec l'ensemble des institutions et la DDCS anime cette question sur le territoire au travers de sa déléguée, Madame APPA, qui est très active dans ce domaine. Nous ne voulons pas surajouter une instance alors même que cette coordination existe. Par contre, nous travaillons de concert avec la DDCS qui est le chef de file institutionnel reconnu dans ce domaine.

La ville d'Amiens a choisi de mener des politiques sociales inclusives préventives pour prévenir les difficultés sociales plutôt que de les réparer. Ainsi, par notre action quotidienne dans toutes les missions que nous exerçons, nous agissons pour le bien-vivre, la dignité, le respect de nos concitoyens et de toutes les femmes. Et Madame FOURÉ, comme premier édile de la commune, montre que les femmes ont toute leur place dans notre société et qu'aucune barrière ne doit limiter les ambitions et les projets de tous.

**MME FOURE :** Merci à l'une et à l'autre d'avoir répondu à cette question orale qui est, comme je le rappelle, sans débat.

On passe à la question orale suivante, qui a été déposée par Madame ANNOOT, sur les EHPAD.

**MME ANNOOT :** Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, en début d'année, la triste réalité des EHPAD a fait la une de l'actualité. Ce que l'on pouvait déjà plus ou moins connaître des conditions d'accueil et de travail dans ces établissements nous a éclaté à la face ; partout dans le pays, les Français et Françaises ont pu mesurer l'ampleur de la souffrance dans ce secteur. Les langues se sont déliées pour livrer des témoignages à peine croyables : « Maltraitance institutionnelle », telle a été la formule employée par les salariés de ces établissements et leurs organisations syndicales, mais aussi par le rapport de la mission parlementaire « flash ».

Ces témoignages ont notamment exprimé une grande souffrance induite par l'épuisement lié à des conditions de travail déplorables, par l'impossibilité d'accomplir les missions d'un métier choisi, par la perte de sens dans les tâches quotidiennes.

Comme il a été démontré, les choix politiques faits ces dernières années en matière de gestion de la « dépendance » ont conduit à réduire les moyens de la prise en charge de la perte d'autonomie et à sacrifier ainsi une partie de la population qui n'a pourtant pas compté sa peine pour participer au développement du pays.

Nous savons qu'Amiens n'échappe pas à cette réalité et la participation de personnels des EHPAD de notre ville à la journée d'actions syndicales du 30 janvier l'a démontré.

Dans ce contexte, Madame le Maire, pouvez-vous nous faire un point sur la situation des EHPAD de l'EPMSA dont votre adjointe aux affaires sociales est la présidente, et cela en termes de moyens humains et financiers ?

Je vous remercie.

**MME FOURE :** Je passe la parole à Annie VERRIER, comme vous m'y invitez, Madame ANNOOT, pour qu'elle réponde à votre question.

**MME VERRIER :** Madame le Maire, merci.

Madame, je tiens tout d'abord à rassurer les inquiétudes que vous avez pu exprimer concernant les salariés de l'EPMSA. Les salariés des établissements Fécan, Burckel, 4 Chênes, Montières et du centre d'accueil Les Saules ne sont pas en souffrance. Ils ne sont pas épuisés par leurs conditions de travail et ont fort heureusement gardé le goût d'accomplir les missions du métier de soin qu'ils ont choisi, au service des plus vulnérables.

Pour autant, l'EPMSA se voit appliquer, au même titre que tous les EHPAD, la réforme de la tarification issue de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement. Celle-ci a conduit en effet à définir de nouvelles modalités de calcul d'une partie du financement des EHPAD, avec la mise en place de la dotation dépendance.

Cette dotation est déterminée sur la base d'une valeur de point GIR départementale unique, commune à l'ensemble des EHPAD, ce qui semble préjudiciable aux EHPAD publics. En effet, souvent mieux dotés de par le niveau de dépendance de la population accueillie, les EHPAD publics s'interrogent sur une réduction de leurs moyens.

La situation financière de l'EPMSA est saine. Elle est pour l'instant faiblement impactée du fait de l'application de la réforme sur 7 ans. Mais nous avons bien sûr des interrogations quant à la possibilité de disposer à l'avenir de moyens nouveaux en dépit de l'évolution de l'état de santé de la population accueillie, avec des entrées plus tardives de personnes plus dépendantes, et de l'absence de prise en compte de l'évolution des charges de personnels. Soyez assurée que nous portons une grande vigilance à ces évolutions réglementaires.

Pour répondre précisément à votre question, l'EPMSA dispose de 212 Équivalents Temps Pleins autorisés pour le fonctionnement des quatre EHPAD et de l'Accueil de jour. La capacité d'accueil théorique de l'EPMSA est de 345 places d'hébergements permanents et de 15 places d'accueil de jour.

Le budget 2017 de fonctionnement de l'EPMSA est de plus de 13 millions d'euros, 69 % des dépenses concernant la rémunération des personnels.

La place importante de la formation professionnelle au sein de l'établissement est un atout pour les professionnels (en moyenne 3,5 jours de formation par an et par agent en 2016), leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et d'échanger sur leurs pratiques.

En plus de la politique de Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences menée au sein de l'EPMSA, l'établissement a engagé en 2017 une démarche de prévention des risques psychosociaux et de promotion de la Qualité de Vie au Travail.

Concernant l'investissement, les dépenses pour l'année 2017 sont de plus de 3,6 millions €, ce qui, vous en conviendrez, je pense, n'est pas négligeable.

En matière d'investissements, l'EPMSA mène en effet une politique de renouvellement des équipements chaque année. Des travaux sont réalisés permettant à la fois d'améliorer le cadre de vie et le confort des résidents, mais également de contribuer à la qualité des conditions de vie des salariés.

L'EPMSA bénéficie, du fait de sa taille, de mutualisations et d'économies d'échelle qui représentent clairement une force. Nous avons ainsi pu engager la construction de l'EHPAD



ZAC Paul Claudel, qui offrira à nos aînés un cadre de vie particulièrement agréable et sécurisant, et dont l'ouverture est prévue début 2019.

**MME FOURE** : Merci beaucoup à Madame VERRIER pour cette réponse.

J'ai reçu des vœux aussi.

Le premier d'entre eux porte sur les expulsions locatives et je passe la parole à Madame ANNOOT pour nous le présenter.

**MME ANNOOT** : Madame le Maire, chers collègues, comme chaque année, la fin de la trêve hivernale amène sa période de grande angoisse pour des milliers de personnes qui, en raison d'une situation de chômage, de revenus insuffisants, n'arrivent plus à faire face à la charge du logement.

En 2018, la situation, loin de s'améliorer, se dégrade.

La Fondation Abbé Pierre vient de publier son enquête annuelle sur le mal-logement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 4 millions de personnes restent mal logées ou privées de domicile, 12 millions fragilisées.

Entre 2006 et 2013, le nombre de personnes consacrant plus de 35 % de leurs revenus aux dépenses de logement avec un reste à vivre inférieur à 65 % du seuil de pauvreté, soit 650 € par mois, est passé de 4 à près de 6 millions. Ces personnes se serrent, se saignent et se privent également, notamment de chauffage, puisque le nombre de celles qui ont eu froid pour économiser sur les factures de chauffage est passé de 1,6 à 2,3 millions de personnes, soit 44 % de plus.

Les habitants modestes ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts, et parfois craquent, quand leurs efforts ne suffisent pas à boucler des budgets impossibles.

Le nombre de procédures d'expulsions locatives pour impayés a augmenté de 18 % entre 2006 et 2016, tandis que le nombre d'expulsions effectives avec le concours des forces de l'ordre a augmenté de 41 %.

Ces expulsions mettent à la rue des familles au mépris du droit au logement reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par le pacte des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et par la Constitution française ainsi que les lois et règlements français.

L'État doit se donner les moyens de mettre en œuvre ce droit au logement pour tous, notamment en prévenant les expulsions locatives sans solution alternative de relogement.

Plus qu'une question de droit, disposer d'un toit pour se loger est avant tout une question de dignité pour les personnes qui en sont exclues et un devoir pour la société.

Notre ville n'échappe pas, bien entendu, à cette situation.

C'est pourquoi le conseil municipal d'Amiens réuni le 8 mars 2018 s'engage à utiliser tous les moyens juridiques pour accompagner les populations concernées, notamment par l'application de la circulaire du 23 mars 2017 complétant diverses mesures pour faciliter la

recherche de solutions négociées : le maintien des APL aux ménages de bonne foi, la mise en place avec les bailleurs de plans d'apurement des loyers impayés, la possibilité d'obtenir le FSL pour épurer des dettes même sans l'accord du bailleur, l'accroissement des délais de paiement ou le renforcement des CCAPEX, qui sont des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

En dernier ressort, il appartient à l'État de garantir l'effectivité du droit au logement. C'est pourquoi, à quelques semaines de la fin de la trêve hivernale, le conseil municipal demande au Préfet :

- Premièrement, de faire respecter la circulaire du 26 octobre 2012, afin qu'il refuse d'accorder le concours de la force publique pour l'expulsion des ménages reconnus prioritaires au DALO ou ayant saisi la commission de médiation et en attente d'une réponse ;
- Deuxièmement, d'utiliser son droit de réquisition pour répondre aux plus grandes urgences, dans le respect de la Constitution et des traités internationaux signés par la France.

**MME FOURE** : Je passe la parole à Jean-Christophe LORIC.

**M. LORIC** : Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, moi, ce que je veux dire, c'est que le constat qui est fait et notamment au niveau national dans ce vœu, on ne peut malheureusement que le partager. C'est vrai que les chiffres qui ont été annoncés lors de la publication du 23<sup>e</sup> rapport sur le mal-logement par la Fondation Abbé Pierre, on voit bien qu'au niveau du mal-logement, au niveau de la précarité énergétique, au niveau du taux d'effort, c'est-à-dire au montant qui est nécessaire aux personnes pour pouvoir se loger, les choses ne vont pas dans le bon sens. Donc au niveau du constat, il y a bien sûr un partage de ce constat qui est fait au niveau national.

Au niveau local, bien sûr, on est aussi face aux mêmes difficultés. Je vous encourage à aller regarder les résultats qui ont été publiés sur l'observatoire CLAMEUR, notamment sur le suivi des loyers, sur le logement. C'est assez intéressant parce que ça montre que malheureusement partout ailleurs sur le territoire on a des hausses de loyers. En tout cas, sur le long terme, si on se compare à 5 ans, 10 ans, 15 ans, on a des hausses qui sont quand même assez structurelles avec des hausses moyennes de 40 à 60 %. Je parle des indices du loyer. Et regardez sur Amiens : ce qui est intéressant, c'est qu'on arrive à maintenir et à contenir ces loyers à des niveaux qui sont finalement assez similaires à ce qu'il y avait au début des années 2000. On avait eu le débat sur l'encadrement des loyers. Nous, on avait fait le pari d'être plutôt sur le choc de l'offre, sur la production de logements privés comme sociaux.

Sur les deux dernières années, j'en profite pour le rappeler, on a multiplié par deux la production de logements privés sur Amiens, par trois la production de logements sociaux, et ça, ça vient conforter notre conviction qui est qu'il faut d'abord produire du logement pour pouvoir à la fois avoir un accès au logement et puis aussi permettre aux personnes de se maintenir dans leur logement.

Je voulais aussi dire que bien sûr l'ensemble des bailleurs et l'ensemble des acteurs du logement, à commencer par la ville et la métropole, ont une attention très particulière à la prévention des expulsions. Vous mentionnez un certain nombre de dispositifs qui sont soit les

dispositifs supplémentaires de la loi ALUR, soit les dispositifs de droit commun, et effectivement ce sont des dispositifs qui sont mobilisés très régulièrement, que ce soit le maintien des APL aux ménages de bonne foi et même j'irai un peu plus loin : on fait appel aussi à des dispositifs d'intermédiation locative quand on identifie des ménages qui risquent d'être en expulsion. On permet, en tout cas on s'appuie sur des associations qui viennent se substituer aux familles, prendre le bail à leur nom, faire l'accompagnement nécessaire le temps de remettre la famille à flot et qui permettent ainsi de prévenir, par exemple, un certain nombre d'expulsions.

Je voudrais vous dire que, par exemple, les mesures FSL dont vous parlez, au niveau local, ce sont près de 300 mesures par an. Les mesures du Fonds de solidarité logement qui sont portées par le département, mais qui sont aussi financées par la métropole, sont des dispositifs qui permettent aussi financièrement de se substituer à des familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles et qui évitent aussi un certain nombre d'expulsions.

Sur le dernier paragraphe que vous évoquez, vous faites référence à la circulaire du 26 octobre 2012 qui était une circulaire qui était envoyée par les ministres de l'Intérieur et du Logement à destination des préfets et qui attirait leur attention sur le fait qu'il n'était pas souhaitable d'expulser des personnes qui seraient par ailleurs prioritaires au sens du droit opposable au logement, ce qui est tout à fait logique.

Vous en faites une interprétation qui consiste à dire qu'il faudrait demander au préfet de refuser le concours de la force publique, ce qui va un peu plus loin que ce que dit la circulaire. Ça fait partie des modifications que je pourrais éventuellement vous présenter pour qu'on puisse adopter le vœu de manière unanime, c'est-à-dire de reprendre la formulation de la circulaire du 26 octobre 2012 et de dire qu'avant qu'on arrive, parce que parfois malheureusement on est obligé d'en arriver à l'expulsion, mais en tout cas de manière systématique et de manière effective, avant qu'on arrive à une expulsion, qu'il y ait eu un relogement, qu'il y ait un relogement qui soit prévu avant cette expulsion. Si vous en êtes d'accord, on peut faire cette modification-là.

Deuxième point : vous évoquez aussi, et ça fait partie de la palette des préfets, le droit de réquisition. Il faut savoir que sur un territoire comme la ville d'Amiens, il y a d'autres outils qui doivent être mobilisés avant même ce droit de réquisition. Alors évidemment, il y a les solutions d'hébergement d'urgence, mais je pense notamment à la principale mesure qui est la mobilisation du contingent préfectoral. En tout cas, en première intention, c'est ce qu'il y a à faire. Bien sûr, on peut aller jusqu'au droit de réquisition, mais sur le territoire d'Amiens, la simple mobilisation du contingent préfectoral et de l'ensemble des logements disponibles doit permettre en tout cas de répondre.

Je peux peut-être vous proposer l'amendement qui nous permettrait de voter ce vœu à l'unanimité. Ça consisterait à dire dans le dernier paragraphe, à partir de la phrase que vous mentionnez : « Le conseil municipal demande au Préfet ». Ce que je vous propose d'écrire, c'est : « Le conseil municipal demande au Préfet, dans le cadre de la circulaire du 26 octobre 2012, de veiller à la mise en œuvre systématique d'un relogement effectif du ménage lorsque celui-ci est reconnu prioritaire au DALO ou ayant saisi la commission de médiation et en attendant d'une réponse, et l'invite à mobiliser tous les leviers nécessaires (hébergement d'urgence, contingent réservataire, droit de réquisition) pour répondre aux plus grandes urgences dans le respect de la Constitution et des traités internationaux signés par la France ». C'est une façon de prendre en compte évidemment ce que vous avez mis, mais de le remettre de manière plus précise sur notre territoire.

**MME FOURE :** Évidemment le vœu est en débat, mais je proposerai le vote de ces amendements et on communiquera les amendements au service des Assemblées pour qu'il y ait un suivi qui puisse être fait correctement.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? Il n'y en a pas. À ce moment-là, je propose qu'on vote d'abord sur l'amendement, comme il est d'usage. Jean-Christophe, peux-tu relire l'amendement ?

**M. LORIC :** L'amendement consiste à dire que : « Le conseil municipal demande au Préfet, dans le cadre de la circulaire du 26 octobre 2012, de veiller à la mise en œuvre systématique d'un relogement effectif du ménage lorsque celui-ci est reconnu prioritaire au DALO ou ayant saisi la commission de médiation et en attente d'une réponse, et l'invite à mobiliser tous les leviers nécessaires (hébergement d'urgence, contingent réservataire, droit de réquisition) pour répondre aux plus grandes urgences. »

**MME FOURE :** Le reste sans changement.

Je mets au vote cet amendement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) n'ont pas pris part au vote pour l'amendement.*

**MME FOURE :** Maintenant, je vais mettre aux voix le vœu ainsi amendé. Est-ce que c'est le même vote ? C'est le même vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) n'ont pas pris part au vote.*

**MME FOURE :** J'ai reçu un deuxième vœu qui est proposé par les élus écologistes, communistes et socialistes, contre la fermeture d'un collège d'Amiens. Je ne sais pas qui le présente. C'est Madame LEPRESLE. Madame LEPRESLE, vous avez la parole.

**MME LEPRESLE :** Merci Madame la Maire.

C'est un vœu qui fait suite aux menaces de fermeture d'un collège amiénois sur le Sud-Est.

Le vœu s'intitule « Contre la fermeture d'un collège d'Amiens » présenté par, vous l'avez dit, les élus écologistes, communistes et socialistes.

Depuis des mois voire des années, les services de l'Éducation nationale et du Département de la Somme évoquent régulièrement la fermeture d'un collège amiénois sans pour autant annoncer clairement lequel.

L'inspection académique invoque une forte chute démographique sur notre territoire depuis plusieurs années, bien que la vacance dans certains établissements soit en partie liée au nombre trop important de dérogations qui ont été accordées par le passé.

Devant l'inquiétude justifiée des familles et des personnels potentiellement concernés, il est urgent de sortir de l'expectative.

Quoi qu'il en soit, fermer un collège, c'est déplacer des populations dont certaines rencontrent des difficultés. De plus, s'il s'agissait d'un collège situé en réseau d'éducation prioritaire (Guy Mareschal), les moyens et les dispositifs spécifiques déjà en place ne suivraient pas les publics fragiles ainsi transférés. De même que les écoles rattachées seraient d'une façon ou d'une autre impactées, risquant d'accroître un peu plus le phénomène de « ghettoïsation » de certains secteurs. D'autres établissements pourraient aussi être déstabilisés dans leurs conditions d'organisation des enseignements et des suivis personnalisés.

Devant tant d'incertitudes et au regard de l'importance de la question éducative pour la réussite de nos collégiens, l'assemblée réunie en séance du conseil municipal déclare s'opposer à la fermeture d'un collège amiénois, et demande au Conseil départemental de la Somme ainsi qu'à l'Éducation nationale d'apporter toutes les assurances quant au maintien du nombre de collèges sur l'ensemble de notre territoire.

**MME FOURE :** Merci. Je passe la parole à Mathilde ROY.

**MME ROY :** Oui, merci Madame le Maire.

En effet, il y a eu notamment des articles dans la presse qui ont fait allusion au fait qu'il puisse y avoir plusieurs collèges dans la Somme qui soient fermés avec une échéance qui n'était pas vraiment annoncée et notamment un collège sur Amiens dont vous avez évoqué la situation, à savoir le collège Guy Mareschal.

J'aurais quelques amendements à proposer par rapport à ce vœu.

Le premier porterait sur la deuxième phrase : « L'inspection académique invoque ». Nous proposerions : « L'inspection académique s'appuie sur une forte chute démographique », puisque c'est bien en fonction d'une baisse d'enfants scolarisés dans le département, et là en l'occurrence en particulier sur les collèges amiénois, que cette proposition pourrait être formulée à la fois par l'inspection académique et le conseil départemental.

Sur le fond, nous sommes d'accord par ailleurs sur ce qui peut être repris dans ces deux paragraphes sur le vœu.

Le deuxième amendement qui serait proposé serait dans la phrase : « Suivant l'inquiétude justifiée des familles et des personnels potentiellement concernés ». Vous évoquiez le fait qu'« il est urgent de sortir de l'expectative ». Nous proposerions de mettre plutôt : « Il nous semble urgent de clarifier la situation » parce qu'on ne peut pas, à proprement parler, dire que nous sommes dans l'expectative. On préfère qu'on dise qu'on clarifie la situation, ce qui permettrait d'être effectivement fixés.

Sur le paragraphe suivant, nous sommes d'accord sur ce qui est évoqué et nous proposerions même de rajouter une dernière phrase à la fin qui pourrait être la suivante :

« Cette décision pourrait remettre en cause la mixité scolaire et sociale existante » parce que comme vous l'évoquez, s'il y a la fermeture de ce collège, ça va inviter à ce qu'il y ait des regroupements et du coup la mixité qui aujourd'hui est présente n'aurait plus lieu, ce qui pourrait effectivement être très gênant par rapport justement au mélange des populations, ce qui est toujours souhaitable par rapport à un accueil qui doit être quand même celui de la diversité.

Sur la fin du vœu, quand il est évoqué : « Devant tant d'incertitudes et au regard de l'importance de la question éducative pour la réussite de collégiens », nous, nous souhaiterions que soit rajoutée la mention suivante : « à laquelle nous sommes tous très attachés ». Ensuite la phrase continuerait avec : « L'assemblée réunie en séance du conseil municipal déclare s'opposer à la fermeture d'un collège amiénois et demande au Conseil départemental de la Somme ainsi qu'à l'Éducation nationale d'apporter toutes les assurances quant au maintien du nombre de collèges sur l'ensemble de notre territoire ». Et nous rajouterions une phrase qui serait la suivante : « La fermeture d'un collège sur Amiens serait pénalisante dans un contexte déjà très dégradé tant socialement que sur le plan de la réussite scolaire ».

Donc vous voyez : globalement, nous serions d'accord à la réserve de ces quelques amendements que nous pourrions éventuellement voter tous ensemble.

**MME FOURE** : Est-il utile de reprendre le contenu des amendements ? Je ne pense pas parce que c'est suffisamment clair.

Est-ce qu'on peut les voter globalement ? Je mets au vote les amendements ainsi proposés par Mathilde ROY.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) n'ont pas pris part au vote pour l'amendement.*

**MME FOURE** : Puisque l'amendement a été adopté, je vais maintenant mettre aux voix le vœu ainsi amendé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Monsieur DUPILLE veut me demander la parole.

**M. DUPILLE** : Non, c'était simplement pour dire que ce que vous avez voulu changer ne change en fait rien et donc ce n'était pas utile de changer tout ça. Vous auriez pu adopter le vœu comme il était.

**MME FOURE** : Écoutez, si on l'a proposé c'est parce qu'on pensait que ça changeait un petit quelque chose. Mais après chacun est libre de son vote. Merci.

Je vous propose maintenant de passer au dernier vœu qui est intitulé « Vœu pour des moyens renforcés dans l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré à Amiens », proposé par les élus écologistes, communistes et socialistes.

Je pense que c'est Madame LEPRESLE qui le présente ? La parole est à Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** Oui, merci Madame la Maire.

C'est un vœu qu'on a souhaité faire parce qu'en fait il devait y en avoir un lors du dernier conseil municipal. Enfin c'était prévu d'avoir un vœu proposé par la majorité et puis visiblement il n'a pas eu lieu. Donc de ce fait-là, on a souhaité le faire aujourd'hui. Et comme il y a eu le dernier Conseil Départemental de l'Éducation... Pardon ?

**MME FOURE :** Allez-y. Vous avez la parole, Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** D'accord. Non, mais je ne sais pas. Il y en a qui sont énervés.

**MME FOURE :** Non, vous seule avez la parole.

**MME LEPRESLE :** Lors du dernier Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a présenté la carte scolaire pour la rentrée 2018. Il est revenu sur un certain nombre de fermetures de classes, mais il en subsiste néanmoins.

À Amiens, le nombre d'élèves amiénois dans le 1<sup>er</sup> degré n'a globalement pas diminué et en conséquence aucune fermeture de classe ne devrait avoir lieu à Amiens.

Il est inadmissible que des classes ferment dans les écoles où les effectifs sont stables, voire en hausse, car la suppression d'une classe aura pour conséquence d'augmenter le taux moyen d'élèves par classe, celui-ci dépassant souvent les 25.

Il est tout aussi inacceptable que soient diminués les temps de décharge des directeurs des écoles situées dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) alors même que le nombre d'élèves dans ces écoles reste inchangé. Ces temps de décharge sont très utiles pour permettre l'organisation de projets et monter les dossiers d'aides aux enfants en difficulté, souvent nombreux dans ces écoles. Diminuer des temps de décharge revient donc à diminuer les moyens des écoles en REP et REP+.

Ces mesures sont loin de favoriser la réussite éducative dans notre ville qui compte un pourcentage de la population sorti sans diplôme particulièrement élevé.

Si nous sommes favorables au dédoublement des classes pour les CP / CE1, celui-ci ne peut se faire au détriment des autres classes ou écoles. L'éducation dans notre ville doit être une priorité budgétaire. Elle a besoin de moyens renforcés.

Nous soutenons les parents d'élèves et les enseignants qui ont manifesté mais qui, peut-être, vont continuer à manifester leur mécontentement au regard des mesures annoncées pour la rentrée scolaire 2018.

Ainsi, le conseil municipal d'Amiens réuni le 8 mars 2018 demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de tenir compte de la situation particulièrement défavorisée de notre ville et d'intervenir auprès du ministre pour que des moyens supplémentaires soient accordés à notre territoire et dans tous les cas de revenir sur ces décisions de suppressions de postes.

Merci.

**MME FOURE :** Merci. Je passe la parole à Mathilde ROY.

**MME ROY :** Oui, merci Madame le Maire.

Nous sommes aussi favorables à ce qu'il y ait de bonnes conditions de réussite éducative. Nous nous sommes mobilisés à plusieurs reprises, même si ça n'était pas quand les médias étaient là, on l'a dit. Mais depuis début janvier, nous avons rencontré à plusieurs reprises les services de la direction académique. Nous avons pu obtenir un certain nombre de choses.

Madame le Maire a également écrit suite à ce qui avait évoqué la dernière fois en conseil par rapport notamment aux fermetures, dont celle de Marivaux en particulier mais les autres également, et puis aussi par rapport aux décharges des directeurs.

C'est vrai que ce ministère fait quand même beaucoup de choses en matière d'éducation. On vient d'évoquer ce qui pouvait être mis en place depuis la rentrée de l'année dernière sur les CP dédoublés en REP + avec l'extension cette année aux classes de CE1 et ceux aussi en REP. Donc il nous semble qu'il y a quand même des efforts qui sont faits notamment pour le 1<sup>er</sup> degré.

Par conséquent, nous vous proposons les amendements suivants. Vous allez voir que sur le fond nous sommes d'accord.

Sur la première partie, la première phrase : « Lors du dernier conseil départemental », ce serait inchangé. On rajouterait une petite phrase à la fin, après : « Il en subsiste néanmoins ». Nous rajouterions : « En effet, la mairie d'Amiens avait eu l'occasion de faire part de son opposition aux fermetures prévues. Grâce aux demandes de Madame le Maire, les fermetures des classes des écoles Marivaux, André Bernard et Delpech ont été annulées. Pour autant, deux restent prévues à l'école de Beauvais qui dispose des classes CHAM et à l'école des Violettes ». C'est l'ajout que nous souhaiterions proposer.

Sur le paragraphe suivant : « À Amiens, le nombre d'élèves amiénois dans le 1<sup>er</sup> degré n'a globalement pas diminué. En conséquence », là nous souhaiterions pouvoir faire un petit changement puisqu'il était écrit : « Il est tout aussi inacceptable que soit diminué ». Non, pardon c'est au-dessus ! Il était écrit : « Il est inadmissible que des classes ferment dans les écoles où les effectifs sont stables ». Nous proposerions : « À Amiens, le nombre d'élèves amiénois dans le 1<sup>er</sup> degré n'a globalement pas diminué. En conséquence » et voilà où est le changement : « Il pourrait sembler logique qu'aucune fermeture de classe n'ait lieu dans notre ville compte tenu que les effectifs sont stables, voire en hausse ». Le reste serait inchangé.

Sur le paragraphe suivant, quand on dit : « Il est tout aussi inacceptable », nous proposerions l'amendement suivant : « Il est tout aussi difficilement envisageable que soient diminués les temps de décharge, etc. » À la fin de ce paragraphe, quand on a la phrase : « Diminuer des temps de décharge revient donc à diminuer les moyens des écoles en REP et REP + », nous proposons de rajouter « qui sont nombreuses dans notre ville. Madame le Maire a d'ailleurs écrit en ce sens au DASEN courant février. »

Dans le paragraphe suivant : « Ces mesures sont loin de favoriser la réussite éducative dans notre ville qui compte un pourcentage de la population sorti sans diplôme particulièrement élevé », nous proposons de rajouter la phrase suivante : « Nous saluons les mesures relatives au dédoublement des CP et CE1 en REP et REP + introduites par le ministère de l'Éducation actuel qui sont un atout majeur pour la réussite éducative et nous sommes tout à



fait favorables » et là la phrase continuerait « au dédoublement des classes pour les CP/CE1 ». Ensuite, nous rajouterions : « Nous souhaitons que celui-ci ne se fasse pas au détriment des autres classes ou écoles » et la suite serait inchangée.

Sur la phrase suivante, de manière logique, nous rajouterions : « Nous soutenons donc », puisque c'est la déduction de tout ce qui vient d'être évoqué, « les parents d'élèves et les enseignants, etc. »

Et tout à la fin du vœu, sur la dernière phrase, l'amendement serait le suivant, nous rajouterions une fin à la fin de la phrase, ce qui fait qu'elle deviendrait : « Le conseil municipal d'Amiens réuni le 8 mars 2018 demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de tenir compte de la situation particulièrement défavorisée de notre ville et d'intervenir auprès du ministère pour que des moyens supplémentaires soient accordés à notre territoire et dans tous les cas de revenir sur ses décisions de suppressions de postes, comme cela a déjà pu être fait depuis janvier » pour quand même le noter parce que ça nous semblait important de prendre en compte les efforts qui ont déjà été faits par l'Inspection, puisque cinq fermetures initialement prévues aboutissent finalement à deux aujourd'hui sur lesquelles nous revenons et sur lesquelles nous continuons à nous mobiliser jusqu'aux dernières mesures qui interviendront au plus tard en juin.

Voilà, Madame le Maire, les amendements proposés.

**MME FOURE** : Merci Madame ROY.

Quelqu'un demande la parole ? Oui, Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : Je voudrais dire que ce n'est pas grâce à la mairie d'Amiens que l'inspecteur est revenu sur sa décision de ne pas fermer Marivaux et Delpech et André Bernard parce que vous aviez peut-être écrit, mais nous aussi. Les parents se sont fortement mobilisés. Donc, il n'est pas question de mettre dans le vœu que ça serait seulement grâce la mairie d'Amiens.

**MME FOURE** : Ce n'est pas ce qui est écrit.

**MME LEPRESLE** : Donc moi, je ne suis pas d'accord sur la première phrase, enfin en tous les cas en disant que c'est la mairie d'Amiens qui a fait que.

Dans le troisième paragraphe, c'est pareil : quand vous soulignez encore que Madame le Maire a fait que...

**MME FOURE** : Oui.

**MME LEPRESLE** : Je ne suis pas d'accord pour le mettre aussi, puisque c'est un vœu collectif et en fait la mobilisation était quand même collective et nous aussi on a écrit à l'inspecteur qui ne nous a d'ailleurs répondu que sur Marivaux mais pas sur le reste.

Et quant à la phrase sur le dédoublement des classes, je ne sais plus exactement votre formule, en disant que c'est la panacée, que le ministre est super, etc., je ne suis absolument pas d'accord.

D'ailleurs, quand on interroge les spécialistes de l'éducation, les directeurs d'école ou les enseignants, ils disent qu'ils n'ont jamais demandé qu'il y ait le dédoublement des classes. Certes, ils aiment bien avoir peu d'élèves pour bien s'en occuper. Mais le dédoublement des classes, ce n'était pas la motivation principale.

Et quand on interroge les gens qui sont en réseau d'éducation prioritaire, pour eux, il est plus important d'avoir du temps pour monter des dossiers que d'avoir des dédoublements de classes, d'autant plus que les dédoublements de classes se sont accompagnés d'une augmentation du nombre d'enfants dans les autres classes.

Donc, je ne suis pas d'accord pour souligner l'intérêt exceptionnel du dédoublement des classes. Si on arrivait à trouver une autre formulation un peu plus douce, je préférerais.

Voilà les deux réserves que j'ai sur ces phrases-là.

**MME FOURE :** Mathilde peut-elle reprendre la première modification parce que je ne l'ai plus en tête ?

**MME ROY :** Tout à fait, Madame le Maire.

**MME FOURE :** Celle qui avait été proposée, c'est ?

**MME ROY :** Ce qui était proposé, c'était : « En effet, la mairie d'Amiens avait eu l'occasion de faire part de son opposition aux fermetures prévues ». Là, ce n'est pas dans le texte mais je vous le dis effectivement : à plusieurs reprises, à l'oral, dès début janvier, des premières mesures ont été envisagées avant qu'elles ne soient annoncées à l'écrit. Que ce soit Madame le Maire ou que ce soit moi-même, lors de réunions des directeurs, on a eu l'occasion de lui en parler puisqu'il était présent.

Vous ne voulez peut-être pas le reconnaître, mais il n'en demeure pas moins que ça a été la vérité, puisque par ailleurs il a pu revenir sur des fermetures, peut-être grâce aussi à une mobilisation collective. On ne le conteste pas.

« Grâce aux demandes de Madame le Maire, les fermetures des classes des écoles Marivaux, André Bernard et Delpech ont été annulées. Pour autant, deux restent prévues à l'école de Beauvais qui dispose des classes CHAM et à l'école des Violettes. »

**MME FOURE :** Moi, je serais d'accord pour qu'on supprime la référence « grâce à Madame le Maire, etc. ». Je veux bien que ça passe difficilement, donc je veux bien qu'on supprime ça.

Mais en revanche, supprimer la référence au dédoublement des classes qui est quelque chose de positif pour le CP et le CE1, ça, franchement, là, moi, je tiens à ce que ce soit indiqué dans le projet de vœu.

Moi, je suis d'accord pour qu'on retire la mention, parce que j'entends bien là, sur le premier amendement, qu'on modifie de manière à ce que ce soit bien la mairie. La mairie, c'est beaucoup plus neutre que si c'est moi qui suis mentionnée évidemment.

Avec cette modification, est-ce que ça vous irait ?

Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Dans un amendement présenté par Madame ROY, il a été employé le conditionnel : « Il pourrait sembler logique ». Pourquoi employez-vous le conditionnel ?

**MME ROY :** C'est dans la manière peut-être dont j'ai introduit la modification.

**M. LESSARD :** Si c'est logique, on le dit à l'indicatif et ça va très bien. C'est qu'on l'affirme.

**MME ROY :** C'est à l'indicatif. Je m'explique parce que je n'ai peut-être pas été claire, j'en conviens, et puis comme vous n'avez pas le texte sous les yeux, ça n'est pas évident.

C'est parce que nous disons, nous proposons de dire : « Nous soutenons donc les parents d'élèves et les enseignants qui manifestent leur mécontentement ». Dans l'idée de logique, c'était par rapport au fait qu'on rajoutait le « donc ». C'est juste ça mais c'est bien au présent.

**MME FOURE :** Attendez ! Je me souviens très bien que Mathilde ROY a expliqué, a justifié l'ajout simplement de la conjonction de coordination « donc » en expliquant que c'était bien une conséquence de ce qui avait été dit plus haut.

**MME ROY :** C'est ça.

**MME FOURE :** Et que ça paraissait bien logique par rapport à ce qui a été dit plus haut.

Pour être tout à fait clairs, on va vous demander, Mathilde, de relire les amendements tels que nous les proposons, pour être sûrs puis on les passera au vote et chacun se prononcera.

Madame LEPRESLE, allez-y.

**MME LEPRESLE :** Moi, je propose un amendement à votre amendement.

**MME FOURE :** Allez-y.

**MME LEPRESLE :** Pour signifier dès le départ que l'inspecteur a reculé sur certaines classes, on peut dire : « Grâce à la mobilisation collective de la mairie et de l'ensemble des élus...

**MME FOURE :** Si vous voulez.

**MME LEPRESLE :** ... et des parents... ». « Grâce à la mobilisation collective ».

**MME FOURE :** Si vous voulez, il n'y a pas de problème.

**MME LEPRESLE :** Et puis aussi dans le troisième paragraphe, là aussi vous avez proposé un amendement qui se rapportait encore à Madame le Maire.

**MME FOURE :** Même chose, modification.

**MME LEPRESLE :** Si on pouvait mettre « collective ».

**MME FOURE :** Mathilde ROY va nous reprendre les différents amendements, enfin l'ensemble des modifications, en relisant juste ce qui est modifié parce que tout le monde a bien compris où devaient intervenir ces modifications.

**MME ROY :** À la place de Madame le Maire, etc., ce serait quelque chose comme : « En effet, grâce à la mobilisation collective, l'Inspection est revenue sur les fermetures des classes des écoles Marivaux, André Bernard et Delpech qui ont été annulées ».

Il y a quelque part aussi où on reparlait du fait qu'on avait écrit...

**MME FOURE :** Oui. Ça, il faut le laisser bien sûr !

**MME ROY :** Tout à fait.

C'était peut-être par rapport au troisième paragraphe. C'était sur : « Madame le Maire a d'ailleurs écrit en ce sens au DASEN courant février ». Nous, on souhaitait quand même le dire parce que par rapport aux décharges des directeurs, c'est quand même une réalité sur laquelle nous nous sommes battus aussi. Après, on peut dire : « Grâce aussi à une mobilisation collective ».

**MME FOURE :** Non, mais c'est neutre ce qui est dit là, donc on continue. Oui ? Simplement on modifie pour qu'il n'apparaisse pas. J'ai bien compris dans quel sens vous le disiez. Il ne s'agit pas pour vous qu'il apparaisse que c'est grâce à moi que ça a été modifié. Dire que j'ai écrit une lettre, c'est une vérité. Donc ça, ce n'est pas discutable. D'ailleurs, je vous ai communiqué la lettre, donc vous l'avez entre les mains. Et donc je propose qu'on reprenne la même formule : « Grâce à la mobilisation collective, etc. ». Est-ce que ça va ?

Est-ce que Mathilde, vous pouvez reprendre la fin ?

**MME ROY :** Oui, alors il y avait quand même sur... Toute la fin ou même les autres propositions de changements ?

**MME FOURE :** Les autres, je pense que ça ne posait pas de problème.

**MME ROY :** Donc la toute dernière...

**MME FOURE :** Pardon ?

**MME ROY :** Les dédoublements, nous, on souhaiterait quand même le laisser...

**MME FOURE :** Oui.

**MME LESPREE :** Est-ce que vous pouvez répéter le terme ?

**MME ROY :** Sans souci. Nous avons juste dit : « Nous saluons les mesures relatives au dédoublement des CP et CE1 en REP et REP + introduites par le ministère de l'Éducation actuel qui sont un atout majeur pour la réussite éducative et nous sommes tout à fait favorables au dédoublement des classes pour les CP et CE1. Nous souhaitons que celui-ci ne se fasse pas au détriment... » parce que nous considérons effectivement que c'est quand même un atout quand vous avez justement des classes en REP et REP + où les enfants ont du mal à suivre. Nous trouvons que le fait que les effectifs soient dédoublés permet aux enseignants une attention soutenue pour éviter le décrochage. Donc nous sommes favorables à cette mesure. C'est la raison pour laquelle nous l'écrivons.

**MME FOURE** : Non, mais attendez...

**MME ROY** : Mais ce n'est pas de la brosse à reluire !

**MME FOURE** : Je pense qu'on fait tous des efforts pour aboutir à un vœu qui pourrait être voté à l'unanimité.

Donc à ce stade, moi, ce que je vous propose, c'est qu'on vote sur les amendements amendés tels qu'ils viennent d'être exposés et puis si vous êtes d'accord, à ce moment-là, on aboutira à un vote à l'unanimité.

En revanche, si vous n'êtes pas d'accord pour voter ces amendements amendés, moi, je resterai sur les amendements d'origine et je ne passerai au vote que les amendements d'origine.

Donc moi, je vous laisse le choix : soit vous votez les amendements ainsi amendés, soit vous ne votez pas ces amendements amendés et à ce moment-là je maintiens les amendements qu'a présentés Mathilde ROY.

René ANGER.

**M. ANGER** : Je ne comprends pas trop, Madame le Maire. Vous avez manifesté de l'ouverture...

**MME FOURE** : Oui.

**M. ANGER** : ... dans l'amendement et à la fin vous voulez nous imposer quelque chose qui relève d'une autre logique que celle de défendre les classes sur Amiens, qui est de défendre la politique du ministre. Et ça, ce n'est pas utile. En tout cas, nous, on le perçoit comme ça. Ce n'est pas utile au raisonnement, d'autant que le texte comprend déjà, dit déjà que nous sommes favorables au dédoublement des classes. Il n'y a pas une critique, il n'y a pas un propos négatif vis-à-vis de la politique du gouvernement. Il ne faudrait pas non plus qu'il y ait la défense et l'illustration d'une méthode qui n'est pas la seule possible quand même.

**MME FOURE** : Je ne vois pas pourquoi vous seriez défavorables à l'amendement qui est proposé puisque dans l'amendement dont avez tenu la plume, vous avez indiqué : « Nous sommes favorables au dédoublement des classes ».

**M. ANGER** : Ça suffit.

**MME FOURE** : Donc je ne vois pas pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec les amendements tels qu'on les a présentés...

**M. ANGER** : Pourquoi ?

**MME FOURE** : ... qui ne changent rien franchement !

**M. ANGER** : Pourquoi ?

**MME FOURE** : Attendez ! S'il vous plaît, c'est moi qui donne la parole !

**M. ANGER** : Oui.

**MME FOURE** : On est en fin de séance. Jusqu'à présent...

**M. ANGER** : On a passé deux heures avant...

**MME FOURE** : ... les débats se sont passés de manière extrêmement sereine et je le constate avec satisfaction parce que ce n'est pas toujours le cas, enfin ce n'est pas toujours aussi serein en tout cas. Et donc j'aimerais qu'on termine sur une note positive. Mais maintenant, après, chacun est libre de ses choix.

Donc moi, je vous dis : vous proposez un vœu. Nous avons fait des amendements. Vous proposez des amendements à nos amendements que nous acceptons pour la plupart d'entre eux. Maintenant, à un moment donné, chacun se prononce.

Vous voulez un petit temps d'une minute pour vous consulter ? La séance est suspendue quelques minutes.

*(La séance est suspendue durant environ une minute.)*

**MME FOURE** : On peut reprendre ? On reprend.

Quelle est votre position ?

**MME LEPRESLE** : Notre position, c'est qu'on accepte vos amendements parce que l'enjeu du...

**MME FOURE** : D'accord.

**MME LEPRESLE** : ... vœu concerne les enfants, les parents et pas les perspectives politiques ou les amis politiques...

**MME FOURE** : Mais arrêtez de faire des procès d'intention, ça va quoi ! On est ici au conseil municipal d'Amiens et on est là pour parler des enfants. Et parler de l'intérêt des enfants, c'est de ça dont on s'occupe et quand on vient dire que le dédoublement des classes c'est une bonne chose, c'est parce qu'on le pense. D'ailleurs vous aussi. Donc je ne vois pas pourquoi ça poserait problème.

En tout cas, je vous remercie d'avoir à votre tour fait ce qu'il fallait pour qu'on aboutisse à un vœu voté, je l'espère, à l'unanimité.

Monsieur DUPILLE.

**M. DUPILLE** : Juste un petit mot, Madame le Maire.

Je regrette que vous ayez autant insisté pour modifier ce texte. D'abord parce que ça n'apporte pas grand-chose à ce texte. Moi, ce texte, je dois bien avouer que je l'aimais bien et donc j'aurais préféré le voter intégralement comme ça, sans changement. Vous n'apportez pas grand-chose. Je comprends que vous vouliez conforter quelques-uns de vos élus qui sont dans la majorité présidentielle, mais ça n'a aucun rapport. Donc je ne voterai pas les amendements parce qu'ils ne me paraissent pas intéressants. Quant au texte final, comme ce ne sera pas celui-ci, je ne le voterai pas non plus.

**MME FOURE** : Dont acte.

Je vous propose de mettre aux voix les amendements amendés tels qu'ils ont été exposés par Mathilde ROY et modifiés bien sûr par les différents membres de l'opposition.

**ADOPTE**

Observations :

*M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) ont voté contre les amendements amendés.*

*M. SÉRY s'est abstenu.*

**MME FOURE** : Je vais terminer en mettant aux voix le vœu ainsi amendé.

**ADOPTE**

Observations :

*M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) ont voté contre.*

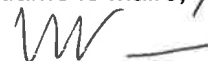
*M. SÉRY s'est abstenu.*

**MME FOURE** : Le vœu est adopté. Je vous remercie.

Je vous donne rendez-vous le 12 avril et la séance est levée.

La séance est levée à 22 h 12.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ